

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Rapport du groupe de travail

Niveaux de vie et inégalités sociales

Président : Jacques Freyssinet

Rapporteurs : Pascal Chevalier, Michel Dollé

Mars 2007

SOMMAIRE

	Page
<u>Présentation et synthèse</u>	4
<u>Rapport</u>	
1. Considérations générales	12
1.1 La cohérence du système d'indicateurs	13
1.2 La diversité des utilisateurs	14
1.3 Besoins de simplicité et richesse de l'information	14
1.4 Les multiples dimensions des inégalités	15
1.5 Les « sujets »	16
1.6 La désagrégation des indicateurs	18
1.7 Les territoires	22
1.8 Les besoins de comparaison internationale	23
1.9 Indicateurs statiques et indicateurs dynamiques	24
1.10 Indicateurs de résultats et indicateurs de moyens	24
1.11 Sources administratives et enquêtes statistiques	24
1.12 Mise en cohérence des données d'enquête avec les données de la comptabilité nationale	26
1.13 Des populations mal couvertes par la statistique	26
2. Les inégalités de revenus	28
2.1 La mesure du niveau de vie et les inégalités de revenu	29
2.2 Étudiants et indépendants : des revenus mal connus	32
2.3 La lacune centrale du dispositif : le patrimoine et les revenus associés	33
2.4 Les composantes des inégalités monétaires	37
2.5 Une mise à disposition rapide des indicateurs	40
2.6 L'évolution des niveaux de vie et des inégalités	41
2.7 L'élargissement du concept de revenu	41
3. Inégalités en conditions de vie	42
3.1 Les différentes formes et mesures de l'inégalité	42
3.2 Inégalités de conditions de vie et de consommation	44
3.3 Approches thématiques	45
4. Inégalités face au travail et à l'emploi	48
4.1 Remarques préliminaires	48
4.2 Instabilité et insécurité de l'emploi	49
4.3 Indicateurs de qualité de l'emploi	50
5. La dynamique des inégalités	51
6. La construction du système d'information	54
6.1 Liste des indicateurs de base du système d'information	56
6.2 Liste des indicateurs privilégiés du système d'information	61
7. Liste récapitulative des propositions du groupe	62
<u>Glossaire</u>	71

<u>Annexes</u>	73
1 : Le groupe de travail du Cnis sur les niveaux de vie et les inégalités sociales	73
2 : Indices synthétiques de niveau de vie	77
3 : Doctrine « Héran »	85
4 : Quelques éléments dans la réflexion pour la mise en place d'extensions régionales à l'enquête emploi en continu	88
5 : Bilan de premiers travaux menés sur le thème d'un indicateur avancé du taux de pauvreté monétaire	91
6 : Imputation de revenus du patrimoine dans l'enquête revenus fiscaux	95
7 : Revenus et dépenses des ménages en comptabilité nationale	115

PRÉSENTATION ET SYNTHÈSE

Créé, auprès de l'Interinformation « Statistiques sociales », suite à une proposition de l'Assemblée plénière du Cnis, le groupe de travail « Niveaux de vie et inégalités sociales » s'est réuni entre novembre 2005 et novembre 2006. Ce texte introductif ne constitue pas un résumé de son rapport, mais une présentation des demandes auxquelles il était chargé de répondre, des choix conceptuels et méthodologiques qu'il a adoptés et des propositions prioritaires qu'il a dégagées¹.

1. Répondre à une demande forte, mais hétérogène

Trois types principaux de demandes ont été exprimés avec force. Elles traduisent des besoins de nature différente.

Les **acteurs sociaux** perçoivent une montée des inégalités dont ils jugent que les statistiques disponibles ne donnent parfois qu'une vision partielle ou déformée. Ils souhaitent des progrès qui permettent à la fois d'améliorer leur capacité d'analyse et d'éclairer la réflexion et l'action de leurs militants. Cette demande implique que l'information statistique soit d'une part, accessible, pertinente et complète, d'autre part, appropriable par un utilisateur non expert. La première exigence pousse à la multiplication et à la sophistication des indicateurs retenus, la seconde implique sélection et simplicité. Le rapport cherche les moyens de concilier ces deux exigences (voir point 4).

Par ailleurs, la nature des questions prioritaires est, pour partie, distincte, selon les acteurs sociaux. Les organisations syndicales mettent l'accent sur la mesure des inégalités entre revenus du travail et du capital, sur les différences entre les catégories sociales ou au sein du salariat, sur les mécanismes générateurs de ces inégalités. Certains représentants du mouvement associatif sont plus directement confrontés aux problèmes de pauvreté et d'exclusion ; leur demande est plus pressante en ce qui concerne le bas de la distribution et les inégalités d'accès aux droits fondamentaux. Le système d'information proposé doit donc être multidimensionnel (voir point 3).

Le groupe de travail souligne l'importance d'un dialogue permanent avec les acteurs sociaux pour faire progresser l'information statistique et la confronter avec les informations, de nature différente mais complémentaire, qui naissent de leur expérience et de leurs activités.

Les **acteurs locaux**² soulignent l'insuffisance ou la fragmentation des informations statistiques dont ils disposent aux différents niveaux de découpage spatial. Deux problèmes distincts se posent :

- d'une part, celui de la comparabilité interterritoriale des inégalités pour un niveau donné de découpage (entre régions, entre départements...);
- d'autre part, celui de la disponibilité de sources détaillées pour répondre aux préoccupations propres des différents acteurs locaux, telles qu'ils les définissent.

¹ Le groupe de travail réunissait des représentants du système statistique public, de l'OCDE, des acteurs sociaux (organisations syndicales, mouvement associatif), des collectivités territoriales, ainsi que des chercheurs. Il a tenu quatorze réunions en séance plénière ainsi que trois réunions thématiques. Le rapport, établi sous la responsabilité du président et des rapporteurs, s'efforce de rendre compte des aspects sur lesquels un large accord s'est dégagé. Il mentionne les points sur lesquels des désaccords se sont manifestés. Il est soumis à l'Assemblée plénière du Cnis du 18 décembre 2006 dont le procès-verbal présentera les différents points de vue exprimés au cours de sa discussion.

² Ce terme désigne ici tous les niveaux territoriaux infranationaux.

Une première difficulté résulte de l'hétérogénéité des sources d'information susceptibles d'être mobilisées (ou créées) selon le niveau de découpage spatial.

Une seconde difficulté est née du mouvement de décentralisation qui engendre parfois des difficultés de « remontée » et d'homogénéisation des informations statistiques que seules aujourd'hui les collectivités territoriales peuvent produire dans certains domaines. Les acteurs locaux ne peuvent donc être seulement demandeurs ; ils doivent concourir à la production d'une information statistique comparable.

Le groupe de travail considère que le même degré d'importance doit être donné à l'information statistique territorialisée qu'à l'information produite à l'échelle nationale.

Les **chercheurs** sont principalement concernés par la possibilité d'accès aux sources statistiques primaires, de telle sorte que leurs travaux ne soient pas conditionnés par les délais, les restrictions ou le « formatage » des mises à disposition par le système statistique public³. Sur cette base, ils doivent avoir la possibilité comme tous les autres acteurs concernés, de choisir les concepts et les indicateurs correspondants à leur problématique.

Le groupe de travail recommande la mise en place des moyens d'un accès rapide et complet aux statistiques primaires, nationales et territoriales, dans le cadre du respect des règles du secret statistique

L'objet du rapport est d'esquisser un système complet, cohérent et non ambigu d'informations statistiques au sein duquel ces différentes demandes puissent trouver une réponse. Il reflète et il encourage un processus d'interaction entre offre et demande d'information statistique, qui constitue une condition nécessaire pour que celle-ci contribue utilement à l'alimentation du débat social.

2. Expliciter la nature des informations statistiques recherchées

Plusieurs questions se posent transversalement, quels que soient les domaines dans lesquels l'information statistique est produite. Les choix retenus par le groupe de travail doivent être explicités.

- Le mandat porte sur la mesure des **inégalités**. Il inclut les phénomènes de **pauvreté**, mais celle-ci n'est considérée dans ce rapport que comme l'un des aspects des inégalités au sein d'une analyse qui couvre l'ensemble de la distribution, notamment la mesure de la richesse. Par ailleurs, *l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes)* a présenté, dans son dernier rapport, une liste d'indicateurs que le groupe de travail a jugée pertinente. Pour éviter la diffusion d'un double message, ces indicateurs sont adjoints à la liste des « indicateurs centraux » retenus.
- Le rapport propose un système d'informations permettant un **diagnostic** des inégalités. Il doit être distingué d'un système d'indicateurs pour l'**évaluation** des politiques de lutte contre les inégalités. Ces derniers posent des problèmes méthodologiques spécifiques, notamment pour traiter les questions d'imputabilité. Le groupe de travail a considéré qu'il s'agissait d'un sujet distinct qui ne relevait pas de son mandat. Un correctif doit cependant être apporté. Le diagnostic repose sur des mesures de **résultats**, mais, dans certains cas, la compréhension des résultats ou de leur genèse est éclairée par la mesure des **moyens**⁴.
- La juxtaposition de mesures statistiques portant sur les résultats pose la question des **processus économiques et sociaux** qui, par leurs interactions, engendrent ces résultats. La mise en évidence de ces processus suppose une théorie interprétative du fonctionnement social qui échappe à la compétence du système d'information statistique et qui relève de la recherche scientifique et du débat social. Cependant, il est

³ Ou par des organismes de droit privé en charge de domaines importants de la production statistique.

⁴ Par exemple, les inégalités de performances scolaires (mesure des résultats) peuvent être reliées aux différences de taux d'encadrement (mesure des moyens).

inévitables que le choix des grandeurs mesurées traduise, pour partie, une grille de lecture implicite et il est nécessaire que le dispositif statistique fournisse les moyens d'une analyse des processus générateurs d'inégalités. Le rapport s'efforce d'y contribuer lorsqu'il hiérarchise les désagrégations pertinentes.

- À l'échelle des ménages, il préconise de croiser, toutes les fois que les sources le permettent, trois variables principales : la catégorie socioprofessionnelle, la composition du ménage, la position de ses membres par rapport à l'emploi.
- À l'échelle des individus, il propose d'y ajouter la prise en compte du sexe, de l'âge, de l'origine géographique et, sur la base de sources spécifiques, du handicap.
- Ce rapport ne porte que sur les aspects des inégalités qui sont susceptibles d'une **mesure statistique**. Il s'agit d'un éclairage partiel des phénomènes d'inégalité. Nous avons indiqué plus haut combien l'expérience des acteurs sociaux était porteuse d'informations essentielles⁵. Il en est de même des approches des différentes sciences sociales, avec les méthodologies qui leur sont propres. Il apparaît cependant que la mesure statistique constitue une condition nécessaire, d'une part, pour situer les apports des autres approches, alimenter leurs hypothèses et interpréter leurs résultats, d'autre part, pour que le débat social sur les inégalités puisse s'appuyer sur des références chiffrées dont, après discussion critique, la pertinence et la fiabilité seraient reconnues.
- L'information statistique, déjà disponible et exploitée, est riche, mais principalement de caractère **statique**. Elle mesure des états à différentes dates. Un progrès majeur résulte de la production d'une information **dynamique**, qui permette de suivre les transitions entre des états et les trajectoires, tant pour les individus que pour les groupes sociaux, selon un horizon qui va du court terme (par exemple, mouvements entre emploi, chômage et inactivité) jusqu'au très long terme (par exemple, reproduction intergénérationnelle des inégalités). De nombreuses sources nouvelles dans ce domaine ont été récemment créées ou sont en cours de mise en place. Le groupe de travail accorde une priorité forte à l'amélioration des méthodes permettant l'exploitation de ces sources pour analyser la dynamique des inégalités.
- Le système d'information statistique comporte des **lacunes** importantes. Elles concernent d'abord certaines dimensions des inégalités (voir point 3). Elles concernent aussi certaines populations. Dans ce second domaine, le groupe de travail attire l'attention sur deux aspects majeurs :
 - d'une part, les catégories de ménages non ou mal couvertes par le dispositif statistique actuel : ménages en institutions, ménages en condition de logement précaire (dont les « sans domicile fixe ») ;
 - d'autre part, les populations des DOM.Dans les deux cas, il est urgent que des progrès significatifs soient réalisés.
- Les inégalités de niveaux et de conditions de vie sont, pour l'essentiel, repérées sur la base de la notion statistique de « **ménage** » et d'une hypothèse d'égalité des situations au sein des ménages. Cette hypothèse est manifestement inexacte qu'il s'agisse du pouvoir de décision sur l'utilisation des ressources ou de la jouissance de biens et services individualisés. Mais, de plus, la notion statistique de ménage est de moins en moins pertinente pour l'analyse des inégalités. D'un côté, l'Insee a introduit la notion d'« unité de vie » pour prendre en compte l'existence d'unités budgétaires distinctes au sein d'un ménage. De l'autre, des phénomènes tels que la prise en charge des étudiants ou des personnes dépendantes traduisent des liens familiaux qui, selon le mode de logement, s'inscrivent au sein des ménages ou franchissent leurs frontières, mais sont indispensables pour rendre compte de certaines sources d'inégalités. Un travail méthodologique s'impose donc pour identifier les unités élémentaires de repérage des inégalités, dès lors qu'elles ne peuvent être réduites à une dimension purement individuelle.

⁵ Sous cet aspect, il serait souhaitable que les responsables syndicaux et associatifs puissent trouver, lorsqu'ils le souhaitent, un appui méthodologique auprès du système statistique public.

3. Affirmer le caractère multidimensionnel des inégalités

Le groupe de travail a longuement discuté l'hypothèse de construction d'un **indicateur synthétique** des inégalités. Deux méthodes sont proposées qui posent des problèmes différents.

- L'indicateur peut être construit à partir de la mesure, pour chaque individu (ou ménage), du cumul de ses positions relativement à un ensemble d'inégalités de nature différente. Des méthodes, comme celle du « consentement à payer », offrent une solution possible au problème de l'agrégation de mesures portant sur des phénomènes hétérogènes. Il est apparu au groupe de travail que ces orientations relevaient encore du domaine de la recherche et que les bases informationnelles nécessaires faisaient largement défaut, ce qui n'autorisait pas des propositions opérationnelles.
- L'indicateur synthétique peut être construit par agrégation d'indicateurs mesurant, pour l'ensemble de la population, différentes dimensions des inégalités. La question du cumul sur certaines populations n'est alors pas prise en compte. Le groupe de travail considère que le choix des pondérations requises pour procéder à l'agrégation d'inégalités de nature différente implique la révélation d'une fonction de préférence collective, c'est-à-dire de l'importance relative que la société accorde à différentes manifestations des inégalités. Le système statistique doit fournir les informations nécessaires à ceux qui souhaitent construire un indice synthétique, mais il n'est pas de sa compétence de procéder au choix, éminemment politique, des pondérations.

Si le groupe de travail souhaite que le *Cnis* favorise la poursuite de recherches, d'expériences et de débats dans le domaine des indicateurs synthétiques, il privilégie la mise en évidence du caractère multidimensionnel des inégalités. Ses propositions sont regroupées autour de trois thèmes principaux.

3.1 *Inégalités monétaires : patrimoines et revenus*

- La lacune majeure concerne la connaissance des **patrimoines** et de leurs revenus. Les données de la comptabilité nationale montrent l'ampleur de la sous-évaluation des informations portant sur les individus et les ménages. La mesure des inégalités globales de richesse ne sera pas crédible aussi longtemps que demeurera une aussi vaste zone d'ombre. La réalisation régulière de l'*Enquête Patrimoine* fournirait le socle. La mobilisation et la confrontation de diverses sources partielles d'origine fiscale, bancaire ou notariale permettraient de contrôler la vraisemblance et de préciser les choix de procédures d'imputation. Sur cette base, la nécessité de créer des sources complémentaires serait discutée.
- En ce qui concerne les **niveaux de vie monétaires des ménages** (revenus par unité de consommation), l'enquête *Revenus fiscaux (ERF)* fournit la source centrale au niveau national. Les progrès principaux doivent porter sur la prise en compte de prestations sociales réelles et non imputées, ainsi que sur l'accélération de la mise à disposition des résultats. Par ailleurs, les articulations devront être établies d'une part, avec les sources utilisées pour les comparaisons européennes (*Silc-SRCV*⁶), d'autre part, avec les projets de mobilisation de sources au niveau des territoires.

Enfin, des études spécifiques seraient nécessaires pour deux groupes sociaux dont les revenus effectifs sont mal connus : les étudiants et les indépendants.

- La connaissance des **revenus individuels d'activité** a bénéficié de progrès considérables, pour les salariés, grâce à l'exploitation rapide des *DADS*⁷ et à la constitution de panels sur cette base. Le groupe de travail préconise une exploitation à partir des salaires annuels perçus, qui permet de distinguer l'effet respectif des taux de salaire, des durées du travail et des durées d'emploi. Outre l'intégration prévue de la fonction publique d'État, il accorde une grande importance au rapprochement avec les fichiers d'indemnisation du chômage, ce qui permettra

⁶ *Statistics on Income and Living Conditions – Statistique sur les Revenus et les Conditions de Vie*

⁷ *Déclarations annuelles de données sociales.*

d'obtenir une mesure, sur une période pluriannuelle, de l'ampleur et de l'origine des inégalités des revenus issus du travail salarié. L'intérêt de la source *DADS* tient aussi à la possibilité, du fait de son exhaustivité, d'une exploitation à des niveaux géographiques fins.

- Le groupe de travail exprime de fortes réserves à l'égard des procédures d'intégration dans un « **revenu monétaire élargi** » d'éléments du niveau de vie qui ne font pas l'objet d'une évaluation marchande.
 - Cette position souffre d'une exception s'agissant des **loyers imputés** des résidences principales dont l'occupant est propriétaire. Il s'agit de l'équivalent d'un revenu du patrimoine dont l'ignorance fausserait toute comparaison avec le revenu des ménages locataires de leur résidence principale.
 - En revanche, si la **production domestique** constitue indiscutablement une contribution au niveau de vie, son évaluation en termes monétaires à l'échelle des ménages paraît largement arbitraire. Le groupe de travail préconise une analyse des inégalités, entre et au sein des ménages, à partir des durées de travail qui sont consacrées à la production domestique, ce qui implique un renouvellement régulier des enquêtes *Emploi du temps*.
 - Pour les **services publics individualisables**, en particulier dans le domaine de l'éducation et de la santé, leur évaluation en termes monétaires et surtout leur agrégation à des prestations monétaires sont discutables. Il apparaît plus pertinent de mesurer directement les inégalités d'accès à ces services. Ce type d'études doit être mené systématiquement, notamment dans le cadre des comparaisons internationales, l'accès aux services publics étant très différent selon les pays.
- Enfin, il est nécessaire de mesurer l'impact qu'exercent sur les inégalités les mécanismes de **redistribution des revenus**, qu'ils résultent du budget des collectivités publiques, nationales ou territoriales, ou de celui de la protection sociale. Il est souhaitable, en prenant grand soin d'explicitier les hypothèses de calcul, de comparer des mesures des inégalités avant et après redistribution.
- L'ensemble de ces informations, complétées par des outils spécifiques, en particulier des indices de prix catégoriels, devrait permettre une contribution plus satisfaisante au débat sur la mesure du **pouvoir d'achat**.

3.2 Inégalités des conditions de vie

Le revenu monétaire ne commande que partiellement ou indirectement les conditions de vie des personnes (ou des ménages) telles qu'elles sont objectivement observées ou subjectivement ressenties. Deux méthodes peuvent être mobilisées de manière complémentaire pour fonder une approche non monétaire des conditions de vie.

- Des enquêtes régulières auprès des ménages (désormais *Silc*) mesurent les degrés de **possession** ou de **privation** d'un certain nombre d'attributs qui conditionnent la qualité des conditions de vie (possession de biens d'équipement, degrés de confort...). Sur cette base, il est possible d'établir des « scores » qui, dans ce domaine limité, constituent des indicateurs synthétiques des conditions de vie⁸. La méthode présente l'avantage d'échapper à une série de difficultés associées à l'évaluation monétaire. Elle implique, en revanche, des choix sur les indicateurs jugés pertinents, à propos desquels il est essentiel que les critères soient explicités et discutés.
- La seconde méthode repose sur la mesure de l'**inégalité d'accès** à des droits ou à des services jugés fondamentaux, tant pour le bien-être et le développement individuel que pour l'insertion sociale. Les critères pertinents sont définis en fonction des spécificités de chaque domaine, ce qui exclut toute possibilité d'agrégation des résultats. Il est seulement possible de déterminer, à partir des nomenclatures évoquées plus haut, si certains groupes cumulent les positions

⁸ Donc qui sont confrontés aux mêmes problèmes méthodologiques que tout indicateur synthétique : critère de sélection des items pertinents, choix des coefficients de pondération, etc.

favorables ou défavorables dans les différents domaines retenus. Le groupe de travail a accordé une importance prioritaire à trois domaines :

- le **logement**, envisagé du point de vue des difficultés d'accès (délais d'attente, logements précaires...), de sa qualité (confort, voisinage...) et du taux d'effort financier qu'il exige ;
- la **santé**, envisagée à la fois du point de vue des résultats (espérance de vie, pathologies...) et du point de vue des obstacles, financiers ou non financiers, à l'accès aux soins ;
- la **formation**, initiale et continue, envisagée tant du point de vue des inégalités d'accès (durées et niveaux) que des inégalités de résultats (compétences, diplômes...).

Le groupe de travail est conscient de l'importance qui doit être accordée à d'autres aspects des inégalités de conditions de vie : accès aux transports, aux services financiers, à la culture, à la justice... Il ne disposait pas des moyens et des délais nécessaires pour consulter les acteurs et les experts de ces différents domaines et doit en renvoyer l'analyse aux Formations spécialisées du *Cnis*.

3.3 Inégalités face au travail et à l'emploi

Cette troisième voie d'approche repose sur des instruments de mesure qui sont, à l'évidence, liés de manière complexe à ceux relatifs aux revenus et aux conditions de vie. Sa prise en compte conjointe est indispensable pour progresser dans la compréhension de la genèse et de la reproduction des inégalités. Ainsi, la connaissance des trajectoires d'emploi est aussi essentielle que celle des processus de constitution et transmission des patrimoines. Ainsi, les inégalités dans la qualité de l'emploi ont des liens directs avec la formation et la santé.

- Le groupe de travail propose de mesurer les inégalités de **qualité de l'emploi** principalement par des indicateurs d'instabilité (durées d'emploi, taux de rotation...) et d'insécurité (transitions entre l'emploi et le chômage ou le non emploi, récurrence au chômage...).
- Les inégalités de **qualité du travail** ont des dimensions multiples, parmi lesquelles trois peuvent être privilégiées :
 - la santé et la sécurité au travail,
 - l'organisation du travail et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée,
 - le dialogue social et la participation des travailleurs.

S'il est évident que la multiplication des types de contrats de travail a joué un rôle majeur dans l'amplification des inégalités face au travail et à l'emploi, il apparaît aussi que la prolifération de ces contrats et la diversité de leurs modes d'usage excluent toute liaison biunivoque avec la qualité de l'emploi et du travail. La nature des contrats de travail ne fournit pas, en elle-même, une mesure directe de l'inégalité, mais elle constitue un critère de désagrégation central⁹ pour analyser la manière dont se distribuent les inégalités face au travail et à l'emploi.

4. Construire un système d'information accessible et cohérent

Répondre à une demande hétérogène, combiner des mesures de nature différente, qui soient à la fois techniquement pertinentes et appropriables par les acteurs sociaux, couvrir les multiples dimensions des inégalités... Un tel cahier des charges rend nécessaires des arbitrages difficiles et engendre d'inévitables frustrations. Le rapport propose quelques choix centraux, dont il ne sous-estime pas les difficultés de mise en œuvre.

4.1. Un système d'information unique dédié

La multiplicité des sources et des organismes producteurs d'informations statistiques sur les inégalités, la diversité des concepts, des méthodes, des périodicités et des champs placent aujourd'hui tout utilisateur, même expert, devant des difficultés considérables. Elles ne peuvent être réduites que s'il existe une unité responsable de la conception, de l'alimentation et de la mise à disposition d'un

⁹ En ne se contentant pas de la coupure binaire *CDI / CDD*.

système d'information intégré, spécialisé sur ce domaine. Cette unité aura à assurer la cohérence des informations rassemblées à partir de la production des différents services statistiques et elle devra fournir des guides méthodologiques éclairant les conditions d'un usage pertinent de ces informations.

Le système réunira les informations correspondant aux différents niveaux de découpage territorial, international et infranational.

4.2. Une structuration de l'information sur la base d'indicateurs centraux

La multiplicité des formes d'inégalité, des mesures statistiques correspondant à chacune d'elles et des critères de désagrégation susceptibles de leur être appliqués engendre une information proliférante dont la mise à disposition non hiérarchisée pourrait interdire, ou pour le moins décourager, les efforts d'appropriation par les utilisateurs.

En tenant compte de l'état actuel des sources et des perspectives d'amélioration, le groupe de travail a choisi, en acceptant toutes les critiques qui pourraient en résulter, de sélectionner une quarantaine d'« indicateurs centraux »¹⁰, regroupés par thèmes. C'est sur cette base que sont proposées des désagrégations selon différents critères, toutes les fois que l'information est ou sera disponible et jugée pertinente.

Même réduite à une quarantaine d'items, la liste d'indicateurs risque d'être jugée impropre à la diffusion d'un diagnostic suffisamment dense pour qu'il puisse alimenter le débat social sur les inégalités. La question se pose donc de la sélection, parmi la liste précédente, d'un nombre plus restreint d'indicateurs sur lesquels s'appuierait l'effort de communication. Au sein du groupe de travail, les avis sont partagés. Le rapport propose, parmi les indicateurs centraux, d'en retenir une dizaine pour une démarche expérimentale. Elle aurait pour objet, d'une part, de vérifier si de tels indicateurs sont susceptibles d'être largement diffusés, d'être compris sans contresens, d'alimenter utilement le débat public, d'autre part, de contrôler sur séries longues si l'évolution de ces indicateurs est cohérente avec l'ensemble de celles observées dans les domaines qu'ils représentent.

4.3. Un rapport annuel

La source centrale sera constituée par l'accès à un système d'information complet, documenté et régulièrement mis à jour. Cependant, pour que son bénéfice ne soit pas limité au monde des spécialistes, le groupe estime indispensable qu'un rapport annuel, avec support papier, propose une analyse guidant l'interprétation des indicateurs centraux et de leurs désagrégations pertinentes. Une version électronique fournirait les liens hypertexte vers des informations plus complètes.

5. Les propositions prioritaires

Pour permettre une identification précise des tâches à accomplir, le rapport explicite une soixantaine de propositions d'ampleur inégale. Le groupe de travail a estimé nécessaire de sélectionner quelques propositions prioritaires. Certaines ont un caractère stratégique et conditionnent la mise en œuvre de l'ensemble du dispositif envisagé, d'autres ont plus valeur de test dans la mesure où elles concernent des opérations en cours, dont la réalisation permettrait des progrès majeurs dans certains domaines¹¹. Elles sont présentées ci-après.

Propositions générales

1. Créer un système cohérent d'informations sur les inégalités sociales, accessible à tout utilisateur à partir d'un point d'entrée unique et fournissant, sur chaque dimension des inégalités, les données statistiques disponibles, des informations sur les sources, ainsi que des précisions sur la signification des chiffres de façon à réduire les risques de contresens dans leur interprétation. Un rapport annuel présentera une analyse des principaux résultats.

¹⁰ Auxquels il faut ajouter les onze indicateurs retenus par l'*Onpes*.

¹¹ Mais dont dans la bonne fin peut toujours être menacée par des arbitrages budgétaires.

2. Sur cette base, sélectionner un nombre limité d' « indicateurs de base » dont la liste est proposée à la fin du rapport.
3. Intégrer dans le système d'information des données territorialisées (régionales, départementales et locales, selon la pertinence et la disponibilité) assurant une double fonction :
 - Faire en sorte que le plus grand nombre possible des indicateurs de base proposés au plan national puissent être calculés pour les différents territoires (éventuellement avec des périodicités différentes).
 - Mettre à la disposition des acteurs régionaux l'information la plus riche possible en vue des analyses qu'ils souhaitent réaliser.
4. Fournir, aux fins de comparaison internationale, les informations correspondant aux concepts et nomenclatures adoptés par les organisations internationales ou européennes et s'assurer que leur mise en œuvre n'entraîne pas une dégradation de l'information établie sur la base des concepts et nomenclatures jugés pertinents à l'échelle nationale.
5. Rechercher, pour chaque dimension des inégalités, le croisement des résultats selon trois typologies de base :
 - catégories sociales,
 - composition du ménage,
 - position des membres du ménage à l'égard du marché du travail.
6. Privilégier, en complément des indicateurs d'état, la construction d'indicateurs de trajectoire, après expertise des sources disponibles.

Propositions spécifiques

7. Rechercher et mobiliser l'ensemble des sources d'information permettant la mesure des patrimoines et des revenus du patrimoine pour réduire l'actuelle sous-évaluation des inégalités monétaires.
8. Accélérer la production des résultats de l'enquête *Revenus fiscaux (ERF)* et y substituer les prestations réelles aux prestations imputées.
9. Réaliser la connexion des fichiers *DADS*, fonction publique d'État et indemnisation du chômage pour mesurer, sur période pluriannuelle, le niveau et l'évolution des inégalités des revenus issus du travail salarié.
10. Définir des méthodes d'enquête permettant la couverture des populations non couvertes ou mal couvertes par les enquêtes auprès des ménages :
 - ménages en institution,
 - ménages en situation de logement précaire.
11. Publier régulièrement des indices de prix catégoriels.

Proposition de méthode

12. Établir, sous la responsabilité de l'*Interinformation « Statistiques sociales »*, un calendrier de suivi et d'évaluation des recommandations approuvées par l'Assemblée plénière du *Cnis*, avec un premier rapport douze mois après l'adoption des recommandations.

RAPPORT

Dans un premier temps le rapport cherche à esquisser le cadre général et à définir les principes de base du système d'information statistique sur les inégalités. Ensuite sont examinés les différents domaines de développement d'un système d'indicateurs sur les inégalités sociales.

1. Considérations générales

En introduction de ce rapport, il convient de préciser le sens attaché au terme d'inégalité figurant dans l'intitulé même du groupe de travail. En premier lieu, le terme d'inégalité traduit simplement le fait que certaines personnes ou certains groupes de personnes ne sont pas placés dans la même situation en termes de revenu, de patrimoine, de conditions de vie, d'accès aux droits sociaux et à la justice, de participation à la vie économique, sociale et politique, etc.

Une des difficultés dans l'usage de ce terme est la référence particulièrement forte au thème de l'égalité comme norme de la République française. D'une certaine manière, il aurait été possible d'utiliser le terme de disparités de situation, mais pour respecter l'intitulé du groupe de travail ainsi que le vocabulaire statistique en usage, le terme d'inégalité sera utilisé en précisant cependant que, pour le groupe de travail, ceci n'implique aucun jugement de valeur et ne préjuge en aucune façon du caractère, fondé ou non, de ces inégalités. En d'autres termes, les inégalités ne doivent pas être confondues avec les injustices, c'est-à-dire avec des différences qui pourraient apparaître critiquables en référence à un certain nombre de valeurs, de normes ou de principes. La tâche du groupe était de réfléchir à un système d'information statistique sur les inégalités ; c'est aux acteurs politiques et sociaux de se prononcer sur l'existence et la nature des injustices. C'est en ayant présent à l'esprit cette différence qu'il faut comprendre l'emploi du terme inégalité tout au long de ce rapport, quelles que soient les approches techniques ou méthodologiques par lesquelles celles-ci peuvent être appréhendées (en termes de distribution, de concentration, d'écart, de privations ou de pauvreté, ...).

En second lieu, le groupe a constaté tout au long de ses travaux qu'une tendance fréquente était d'approcher les inégalités par une de leurs caractéristiques extrêmes qu'est la pauvreté. Il considère que cette approche est réductrice. La construction d'un système d'information sur les inégalités nécessite en effet de s'intéresser à l'ensemble d'une distribution, ou à la totalité de ses sous-ensembles. Il insiste donc sur la nécessité de construire un système d'information statistique sur les inégalités qui porte simultanément sur « les pauvres », « les riches », ainsi que les catégories intermédiaires.

Les domaines centraux d'analyse des inégalités retenus dans les travaux du groupe :

Compte tenu de la durée limitée de son mandat, le groupe n'a pas eu le temps d'aborder l'ensemble considérable des domaines sur lesquels il serait souhaitable de disposer d'informations statistiques. Il a été nécessaire d'opérer des choix et de définir des priorités. Un large consensus s'est dégagé pour considérer que certaines questions apparaissaient comme prioritaires. Ces questions sur lesquelles les travaux du groupe se sont concentrés concernent les inégalités en termes de revenus, de conditions de vie, notamment en termes d'emploi, d'éducation, de santé et de logement.

D'autres dimensions des inégalités ont été mentionnées, en particulier en ce qui concerne la mobilité et les transports, la participation à la vie sociale et citoyenne, la justice, l'accès aux services bancaires, ... Sur ces différents points, le rapport énumère dans une section particulière quelques pistes de réflexion sur lesquelles il propose que l'interformation du Cnis compétente, qui aura en charge le suivi de la mise en œuvre des propositions du rapport, puisse engager rapidement des réflexions et des travaux complémentaires.

1.1 La cohérence du système d'indicateurs

La cohérence du système d'indicateurs est une première caractéristique importante à rechercher.

Elle doit être examinée de plusieurs points de vue.

a) Le champ des données économiques et sociales couvert par le mandat est extrêmement vaste : revenus, patrimoines, conditions de vie (santé, logement, modes de consommation, disponibilité du temps), capital social ou culturel, etc. Aucune source d'information ne peut prétendre donner à elle seule une image satisfaisante des disparités entre personnes, ménages ou groupes sociaux. Le premier besoin de cohérence pour l'utilisateur est, sans doute, une explicitation claire du domaine d'information couvert par chaque source et des articulations avec les autres sources par domaine.

b) Deuxième besoin de cohérence : assurer une homogénéité, autant qu'il est possible, des concepts et définitions dans le traitement des différentes sources, c'est notamment le cas du revenu.

c) Troisième besoin : la cohérence inter-temporelle. Ceci nécessite de fixer les concepts et les méthodes de traitement de manière à produire un ensemble stabilisé d'indicateurs. Ceci nécessite aussi que pour les plus importants, un effort de réexploitation des sources anciennes soit réalisé pour constituer quelques séries longues avec un traitement aussi homogène que possible. A défaut, le système d'information devra guider l'utilisateur dans les ruptures de séries.

d) Enfin se pose la question de la dimension géographique.

Avec l'insertion croissante de l'économie française dans les échanges internationaux, notamment dans le cadre du processus d'intégration européenne, le besoin de comparaison internationale se fait davantage ressentir. Dans l'autre sens, le mouvement de décentralisation engagé depuis plusieurs décennies engendre un besoin croissant d'information des acteurs locaux à un niveau infra-national. Ces demandes ne sont pas nouvelles mais le besoin d'information est ressenti de façon de plus en plus aiguë par les acteurs concernés. Dans l'idéal, l'information doit pouvoir se décliner aux divers niveaux pertinents.

Il est essentiel de pouvoir réaliser des comparaisons internationales, notamment au sein de l'Union européenne et des pays de l'OCDE mais aussi de situer un territoire (une région, un département) par rapport au territoire national ou aux autres collectivités territoriales, notamment afin de pouvoir analyser les différentes expériences étrangères et participer à la définition de politiques communautaires. Il est également nécessaire de disposer d'informations fines à la fois pour nourrir l'action locale, mais aussi pour examiner les disparités entre territoires ou collectivités à l'heure où le mouvement de décentralisation confère aux collectivités territoriales des responsabilités importantes dans le domaine des politiques sociales.

Ici aussi il faut reconnaître l'irréalisme et le non-sens d'un projet de système d'information homogène à tous les niveaux. La cohérence des indicateurs doit être au maximum recherchée, notamment entre ceux utilisés dans les comparaisons internationales et les indicateurs nationaux. S'écarter des indicateurs internationaux peut cependant apparaître nécessaire soit lorsque les compromis nécessaires à la construction d'indicateurs internationaux conduisent à des solutions imparfaites pour décrire au mieux la situation française, soit lorsque l'usage de sources spécifiques à la France permet d'obtenir une information nationale de meilleure qualité. De même la production d'indicateurs locaux peut conduire à n'utiliser que des approximations (*proxy*) des indicateurs nationaux. La cohérence dans tous ces cas signifie alors une articulation explicite entre les informations mobilisables à ces différents niveaux géographiques.

e) Pour repérer les inégalités sociales, l'information statistique doit être désagrégée selon des nomenclatures pertinentes. Se pose alors la question de la cohérence de ces nomenclatures selon les différents champs. *A priori* (voir discussion *infra*), au niveau des types de ménages, une désagrégation semble nécessaire selon les catégories socioprofessionnelles, la situation face à l'emploi et la configuration du ménage. L'idéal serait une nomenclature croisant ces critères. Idéal inaccessible dans la plupart des sources en raison de la taille des échantillons. Les producteurs de statistiques doivent alors veiller à ce que la production de données ventilées selon un critère seul ne fournisse pas une

information qui serait mal interprétée en imputant au critère de désagrégation le caractère explicatif des différences observées alors qu'elles peuvent résulter d'autres facteurs non explicités. La pertinence de l'information diffusée peut nécessiter l'utilisation de techniques sophistiquées ([voir le point 1.6](#)).

Ces cinq points peuvent paraître des banalités ; ils sont pourtant loin d'être respectés dans le système d'information statistique actuel.

1.2 La diversité des utilisateurs

Le type de public pouvant souhaiter accéder à des données sur les inégalités sociales est extrêmement divers ainsi que la nature des besoins : simple particulier, acteur économique ou social, institution, chercheur, etc. Ceci conduit sans doute à la nécessité de produire des indicateurs de complexité très variable, voire de pouvoir, autant que possible, permettre l'accès à l'information individuelle.

La diversité des utilisateurs conduit aussi à attacher une grande importance à la documentation devant accompagner chaque indicateur, comme chaque donnée statistique.

Il semble également acquis, au travers des travaux du groupe que, pour important qu'il soit, le domaine des inégalités de revenu ne peut être disjoint des autres domaines (disparités de conditions de vie, de capital social ou culturel, etc.).

Il apparaît que la demande d'informations pour les acteurs locaux doit avoir le même type de priorité que l'information nationale notamment dans la mesure où la décentralisation transfère une grande part des interventions dans le domaine social aux collectivités décentralisées, même si le domaine de responsabilité nationale demeure important.

La décentralisation a des conséquences car la connaissance statistique des variables sociales dépendra de plus en plus de sources gérées par les collectivités territoriales ou d'autres organismes ayant une mission de service public. Les conséquences de cette situation en matière de production de statistiques locales cohérentes doivent être examinées dans d'autres instances du Cnis avec le souci de tenir compte à la fois des organismes publics ou privés ayant une mission de service public (organismes de sécurité sociale, Caf, Assédic, etc..) et des collectivités territoriales pouvant concourir au Système Statistique Public (SSP) par la production de statistiques liées à leurs missions. Le SSP et l'Insee doivent veiller à la cohérence des concepts et méthodes utilisées pour assurer la compatibilité des données produites. De plus, lorsque l'État délègue la responsabilité de gestion d'une fonction de responsabilité nationale à des collectivités locales, par exemple le RMI, il est indispensable que l'information locale remonte au niveau national dans une forme permettant de juger des inégalités d'accès comme permettant d'assurer une évaluation des politiques mises en œuvre.

1.3 Besoins de simplicité et richesse de l'information.

L'amplitude du champ, et la diversité des approches nécessaires pour rendre compte des inégalités sociales rendent très délicates la sélection d'un nombre restreint d'indicateurs qui retraceraient suffisamment la réalité.

Deux exemples peuvent illustrer cette difficulté :

Les indicateurs retenus au niveau européen en matière de pauvreté et d'exclusion (indicateurs de Laeken) étaient, à l'origine, au nombre de 18, ils sont actuellement au nombre de 21. Mais ils sont, en fait, déclinés en un nombre beaucoup plus considérable (par exemple en fonction de l'âge, de la structure des ménages, etc). De son côté, l'Onpes vient de proposer (rapport 2005-2006) de retenir 11 indicateurs pour le suivi de la pauvreté et de l'exclusion qui ne font pas tous partie des indicateurs de Laeken.

Par ailleurs, dès lors que l'on cherche à produire des informations pour des besoins de comparaison internationale, pour des besoins nationaux propres et enfin aux différents niveaux locaux, la diversité des sources qu'il est alors nécessaire de mobiliser multiplie, de fait, les indicateurs. Ainsi, dans le domaine monétaire, il est probable que trois indicateurs doivent coexister du fait des sources différentes : pour les comparaisons intra-européennes, l'un s'appuyant sur le dispositif Silc-SRCV, pour les analyses nationales, un autre tiré des enquêtes revenus fiscaux, source la plus précise en matière de connaissance des revenus, pour les besoins locaux soit les données issues de la gestion des Caf, soit des données bâties à partir des déclarations pour l'impôt sur le revenu.

Par contre, et ceci explique le mandat du groupe de travail, un foisonnement de données constituerait aussi un obstacle pour nombre d'utilisateurs. Les exemples examinés par le groupe de travail dans le cadre d'expériences régionales (Nord-Pas de Calais, Île-de-France) conduisent à penser que lorsqu'un très grand nombre d'indicateurs est retenu sans qu'un effort de hiérarchisation et de sélection soit réalisé, il devient extrêmement difficile à des utilisateurs même avertis de se faire une opinion synthétique.

Résoudre cette difficulté passe par le fait d'organiser le système d'information de telle sorte que les indicateurs sélectionnés dans la liste restreinte soient aussi des « portes d'entrée » vers une information plus complète ou diversifiée permettant d'« aller plus loin », ce qui implique que soient accessibles aisément une description des sources, de leurs apports et de leurs limites, une information sur l'articulation entre ces sources et enfin un ensemble de résultats. Au total, la démarche ne doit pas conduire à restreindre l'information mais à la rendre compréhensible et utilisable.

1.4 Les multiples dimensions des inégalités.

Comment rendre compte du caractère multidimensionnel des inégalités sociales ou de la pauvreté ?

Le groupe de travail a longuement analysé cette question. Les réponses peuvent résulter de plusieurs approches.

On peut chercher, et c'est un ensemble d'approches le plus exigeant, à prendre en considération le caractère multidimensionnel au niveau de chaque unité d'observation (individus ou ménages) pour définir ensuite des indicateurs d'inégalités. On peut aussi produire des indicateurs d'inégalité dans chacune des dimensions étudiées et chercher, ensuite, à construire un indicateur agrégé. Cette approche, il faut le noter, ne permet pas de mesurer le cumul éventuel des inégalités sur certains individus ou ménages.

1.4.1 Une première famille d'approches consiste à s'intéresser à l'unité d'observation, et à cumuler les différentes formes d'inégalités. Plusieurs exemples peuvent être mentionnés dans le cas des indicateurs de pauvreté (la transposition à l'ensemble des inégalités est plus rare). Ils sont développés dans la partie 3. Ainsi, depuis plusieurs années, en France comme dans d'autres pays, sont calculés des indicateurs synthétiques de « pauvreté en conditions de vie », correspondant au cumul des privations que connaît un ménage. Avec la notion de cumul, se pose le problème de la pondération de chacune des privations. D'autres indicateurs visent à tenir compte dans un indicateur synthétique de pauvreté des deux dimensions de « pauvreté en conditions de vie » et de « pauvreté monétaire » chacune au niveau individuel. Mais la variété des procédures à suivre peut conduire à des résultats très différents, selon par exemple que l'on considère comme pauvres les individus rencontrant l'une et l'autre forme de pauvreté, ou l'une ou l'autre.

Mieux prendre en compte au niveau individuel les différentes dimensions de la pauvreté (ou des inégalités) nécessite donc de progresser dans les méthodes de « pondération » des différentes dimensions ; par exemple, il est possible (voir infra la discussion et la prise de position du groupe de travail) pour des indicateurs incluant le revenu de chercher à donner une valeur commensurable à un revenu pour les autres dimensions soit en retenant des prix de marché ou des approximations pour certaines dimensions, soit en tenant compte des pondérations révélées par chaque individu et éventuellement variables de l'un à l'autre, par des méthodes telles que le « consentement à payer ». Il

n'y a pas de consensus sur les méthodes et de plus les bases informationnelles nécessaires font le plus souvent défaut. Dans certains domaines, la valorisation serait de surcroît délicate (vote, représentation dans les assemblées, etc).

1.4.2. Une seconde famille d'approches ne vise pas à tenir compte de la multidimensionnalité au niveau individuel mais au niveau de l'ensemble de la population (ou de désagréations jugées pertinentes). Elle retient un ensemble d'indicateurs d'inégalités dans les différents domaines que l'on cherche à synthétiser et constitue un indicateur synthétique par simple pondération. C'est l'approche retenue, par exemple dans l'indicateur de développement humain du Pnud. La difficulté est ici aussi de définir la liste des variables et le jeu de pondération à retenir.

1.4.3 Le groupe de travail prend acte de ces difficultés. Il souligne l'intérêt de poursuivre, dans un cadre que définirait l'Interinformation « Statistiques sociales », à la fois le débat méthodologique et les expérimentations pour la construction d'un indicateur synthétique agrégeant différentes dimensions des inégalités. Pour autant, le groupe ne propose pas d'inclure, à ce stade, un indicateur synthétique unique qui serait produit par le système de la statistique publique et figurerait dans le système d'information sur les inégalités. Ceci impliquerait, en effet, que soit donné un caractère officiel à la définition, inévitablement conventionnelle, des variables à prendre en compte et de leur poids relatif. Cette question relève du débat social et non de la compétence du Cnis.

1.5 Les « sujets »

Examiner les inégalités au sein d'une société nécessite de définir les « sujets¹² » au sein desquels on mesurera les disparités de situation. Ce choix n'est ni évident ni neutre. Certes une société est constituée d'individus mais ceux-ci participent à des ensembles qui peuvent être des sujets nécessitant d'être également pris en compte, car leur situation, leur rôle social, ne se résume pas à la situation des individus qui les composent. C'est évidemment le cas des « familles » ou des ménages, c'est aussi le cas des entreprises ou des collectivités territoriales, objets classiques de l'observation statistique. D'autres sujets sociaux mériteraient probablement d'être intégrés dans une analyse des inégalités. Mais ceci est hors de portée actuellement. La définition d'indicateurs d'inégalités nécessite en effet trois conditions : la pertinence conceptuelle de l'unité au regard du type de phénomène étudié, la possibilité d'une définition non ambiguë de l'unité, la possibilité d'obtenir des informations donnant lieu à mesure statistique.

Concrètement les indicateurs d'inégalités ne peuvent être construits que pour les sujets que sont les individus et les « ménages », avant d'être éventuellement calculés, sur cette base, à l'échelle de regroupements qui seront jugés pertinents.

Le « ménage » est actuellement défini comme l'ensemble des personnes partageant le même logement. Ceci ne correspond pas à la définition au sens de l'imposition (foyer fiscal) ou d'une « famille » pour l'attribution de prestations sociales. Et cette définition par le logement n'est pas sans ambiguïté, notamment avec le développement au sein des « familles » de l'emploi des deux adultes qui peut conduire à occuper deux logements distincts. Mais elle est également remise en question par la présence au sein d'un même logement d'unités familiales distinctes selon la plupart des autres critères de vie. La meilleure illustration en est le concept d'unité de vie, dorénavant utilisé comme unité de référence dans les enquêtes auprès des ménages. Est constitué en unité de vie l'ensemble des personnes vivant dans le même logement, et faisant budget commun.

¹² Le terme de « sujet » est proposé ici pour signifier que l'analyse des inégalités sociales ne peut se limiter à la mesure des disparités de situations entre individus, « unité de vie » ou ménages. Mais au-delà, d'autres groupes ayant une existence autonome devraient être pris en compte ; par exemple les catégories sociales ou les collectivités territoriales. La définition de tels « sujets » sociaux n'est pas simple à mettre en œuvre. Il faut tenir compte de la nature et de la densité des liens internes au sujet comme de la faiblesse des liens avec les autres sujets, mais aussi de la conscience d'appartenance. Cet ensemble d'indices devrait être précisé.

Les indicateurs d'inégalité ne peuvent être construits aujourd'hui que sur l'un ou l'autre type d'unité, individu ou ménage, selon la dimension observée et parfois, malheureusement, selon les limites des sources statistiques disponibles. Il est par contre utile voire nécessaire à une bonne compréhension des indicateurs de tenir compte simultanément des individus et du ménage dont ils font partie. Ainsi en matière d'état de santé, l'approche immédiate est de retenir l'individu, mais elle n'est sans doute pas suffisante pour décrire la réalité car des pathologies peuvent être communes au sein d'une famille ou d'un ménage. En matière d'analyse des revenus, certains revenus peuvent être considérés comme individuels, par exemple les revenus d'activité ; mais même dans ce cas, il y a sans doute des interférences entre les décisions d'activité des différents membres d'un ménage (emploi des deux conjoints) ou interférence entre l'emploi d'un individu et son appartenance à un ménage (décohabitation des jeunes). Analyser la dispersion des salaires perçus par l'ensemble des salariés et l'interpréter en termes d'inégalités de salaires sans tenir compte des choix éventuels d'activité se déterminant au sein des ménages peut donner une image incomplète ou déformée des inégalités de revenu d'activité.

Par ailleurs, certains éléments de revenu sont communs au sein de l'unité familiale, lorsque, par exemple, le patrimoine est détenu en commun dans un couple mais aussi du fait de la fiscalité (l'impôt affecte le foyer fiscal). De plus, même s'il y a, dans la réalité, partition de ces revenus, celle-ci n'est pas aisément et régulièrement observable. L'hypothèse est ainsi faite de l'égalité répartition des revenus au sein des ménages pour définir le revenu dans une approche par individu et le « niveau de vie », selon l'expression utilisée par l'Insee ou « revenu équivalent » selon les termes utilisés par Eurostat, c'est-à-dire le revenu disponible par unité de consommation.

Ces considérations amènent le groupe à rappeler l'importance de la prise en compte de la composition des ménages et, notamment, de leur position en termes d'emploi (y compris le fait que des personnes déclarent souhaiter ou ne pas souhaiter travailler davantage) dans les indicateurs d'inégalité, notamment de revenu.

*Proposition 1^{*13} : Le groupe de travail estime nécessaire de développer des travaux exploratoires sur l'économie de la famille et la prise de décision au sein des ménages. Ces travaux pourront prendre la forme d'une enquête. Ils viseront à rendre compte des disparités des situations individuelles au sein des ménages et de l'impact des liens familiaux hors ménages.*

Le passage du concept de revenu disponible à celui de « niveau de vie monétaire » nécessite la mise en œuvre d'une échelle d'équivalence pour tenir compte de la taille du ménage et des économies d'échelle sur certains types de dépenses. Son choix est parfois controversé. Plusieurs types d'échelle sont actuellement utilisés. La plus courante, que ce soit au niveau national ou par certaines organisations internationales¹⁴, est l'échelle dite OCDE modifiée qui attribue une unité de consommation au premier adulte du ménage, 0,5 pour chaque adulte supplémentaire, et 0,3 pour chaque enfant de moins de 14 ans. D'un point de vue théorique, les études qui ont pu être menées tendent à montrer qu'il est difficile de justifier le choix d'une échelle à partir des divers modèles économiques existants. D'un point de vue empirique, le choix de l'échelle a peu d'impact sur l'évolution des indicateurs agrégés de « niveaux de vie monétaires ». Elle en a par contre sur le niveau des indicateurs et leur décomposition selon la composition des ménages.

¹³ Certaines propositions sont assorties d'une ou deux * : elles indiquent, lorsque la proposition le justifie, en particulier s'il ne s'agit pas d'une recommandation générale, du degré d'avancement de l'opération proposée.

** : la proposition est dans les faits bien avancée,

* : au contraire la proposition l'est peu, voire pas du tout (c'est en particulier le cas lorsque l'opération est encore en phase d'expertise).

¹⁴ Il est rappelé que l'OCDE utilise dans ses travaux une échelle d'équivalence fondée sur la racine carrée du nombre d'individus du ménage, sans distinction de leur âge. Dans la pratique, cette échelle implique un accroissement des coûts familiaux pour chaque individu supplémentaire (de 41% pour une personne, de 32% pour deux personnes, de 27% pour trois personnes) très proche de ceux implicites à l'échelle dite OCDE modifiée

Proposition 2 : Reconnaissant le caractère partiellement conventionnel des échelles d'équivalence, le groupe de travail préconise que le calcul des indicateurs soit effectué en utilisant l'échelle OCDE modifiée mais qu'il soit éclairé périodiquement par des études de sensibilité aux échelles utilisées.

Les échelles d'équivalence standards sont des valeurs moyennes s'appliquant à tout ménage. Il est probable que les phénomènes d'économie d'échelle soient variables au sein de la distribution des ménages selon le revenu, l'âge ou la catégorie sociale ou selon les types de familles. Pouvoir en tenir compte de manière non arbitraire nécessite de mieux appréhender les phénomènes de consommation au sein des ménages.

Proposition 3 : Le groupe préconise que des investissements soient poursuivis, afin de progresser sur la mesure des échelles d'équivalence, de manière à faire évoluer les variantes d'échelle à retenir.

1.6 La désagrégation des indicateurs

Les indicateurs d'inégalité calculés sur l'ensemble de la population fournissent une information importante. Celle-ci est largement enrichie lorsqu'on peut également disposer des résultats de manière désagrégée. Il s'agit alors d'essayer d'identifier les critères de désagréations qui paraissent les plus pertinents, de manière à limiter le nombre de sous-indicateurs.

1.6.1 Les critères principaux de désagrégation au niveau des ménages

Il a été indiqué précédemment que le groupe de travail estimait nécessaire de pouvoir désagréger les différents indicateurs selon des nomenclatures pertinentes et en premier lieu en essayant de disposer systématiquement de désagréations prenant en compte trois dimensions, la catégorie socioprofessionnelle, la composition du ménage et la position au regard de l'emploi.

La *catégorie socioprofessionnelle* est sans doute aujourd'hui le critère de désagrégation le plus utilisé, à la fois car il correspond à une réalité sociale et parce que cette variable est présente dans la plupart des enquêtes. Cependant, se pose un problème de définition dès lors que l'on définit des statistiques relatives au « ménage ». Actuellement, les enquêtes utilisent pour définir la catégorie sociale du « ménage », la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence. Celle-ci est définie à partir de plusieurs critères, avec un critère dominant laissé au genre (masculin). Améliorer la caractérisation sociale des ménages en tenant compte des catégories socioprofessionnelles des différents membres est une opération délicate car elle nécessite, explicitement ou implicitement une hiérarchisation des catégories, extrêmement difficile à justifier et à réaliser avec la nomenclature actuelle.

Proposition 4 : Le groupe de travail souhaite le développement d'études méthodologiques permettant d'approfondir et d'affiner la définition des catégories sociales des ménages.

Des travaux sont en cours, notamment dans l'Union européenne pour définir une nomenclature utilisable au plan international. Le groupe de travail souhaite que ces travaux soient suivis avec la plus grande attention, il estime cependant que le point vers lequel ils risquent d'aboutir ne pourra être utilisé comme critère de désagrégation se substituant à la définition en termes de PCS. Le système d'information devra, en conséquence permettre des désagréations selon les deux approches.

Si le critère des catégories socioprofessionnelles doit être privilégié, il est nécessaire de préciser le détail de nomenclature à utiliser. Ici aussi se pose un problème de choix sachant, par ailleurs, que selon les domaines les catégories les plus pertinentes peuvent varier¹⁵. Il faut cependant proposer un compromis permettant dans l'ensemble des domaines de disposer d'une nomenclature commune, laissant à des études plus précises le soin d'affiner. De l'avis du groupe de travail, ce ne peut être le premier niveau de nomenclature pour au moins deux postes, les ouvriers et les employés.

Une autre question concerne les « indépendants », au sein desquels les positions économiques et sociales, les revenus, etc. sont extrêmement variés. De plus, dans certaines professions, médicales par exemple, il n'est pas rare qu'une même personne occupe simultanément les deux statuts de salarié et d'indépendant.

Proposition 5 : En ce qui concerne les catégories socioprofessionnelles, le groupe de travail propose, à l'instar de ce qui est fait pour les ouvriers avec la distinction ouvrier qualifié / ouvrier non qualifié, qu'une nomenclature du même type soit stabilisée pour les employés, à partir des études existantes. Concernant les indépendants, il propose que des études soient développées pour progresser dans ce domaine.*

La composition des ménages apparaît importante en raison notamment de la sensibilité aux risques dans le domaine de l'emploi. De même, la présence d'enfants a un effet sensible sur les problèmes de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, et de ce fait sur le niveau de revenu comme sur de nombreux aspects des conditions de vie. Par ailleurs, une telle décomposition permet de s'abstraire partiellement du caractère conventionnel des échelles d'équivalence.

La nomenclature à retenir devra distinguer entre isolé et en couple et en fonction du nombre d'enfants. Il conviendrait de tester sur ce point la limite du « n enfants et plus », la limite traditionnelle trois enfants et plus devrait être justifiée.

La situation au regard de l'emploi a des incidences évidentes au niveau notamment du revenu mais aussi pour d'autres dimensions des disparités sociales. Elle ne peut être négligée : ainsi le classement des personnes selon la catégorie socioprofessionnelle ne distingue pas entre situation d'emploi ou de chômeur. Les inégalités au sein d'une catégorie socioprofessionnelle ne prenant pas en considération cette dimension de relation à l'emploi peuvent donner une image déformée.

L'idéal pour décliner la situation au regard de l'emploi pour les personnes « en âge de travailler » est de pouvoir distinguer selon la durée d'emploi dans l'année et la durée de travail durant les périodes d'emploi. Pour les périodes de non-emploi, il faut pouvoir distinguer entre chômeur et inactif selon les modalités habituelles définissant ces états.

1.6.2 Les critères principaux de désagrégation au niveau des individus

Si le groupe de travail considère que les indicateurs d'inégalités doivent être désagrégés selon les trois critères précédents et, lorsque c'est possible, selon une combinatoire raisonnable des trois pris simultanément, il souligne également que les indicateurs doivent pouvoir être désagrégés selon d'autres dimensions, en particulier au niveau des individus. Le genre, l'âge, l'origine géographique ou la question du handicap font partie des critères pertinents dans l'analyse des inégalités. La question du territoire est traitée dans le paragraphe suivant.

¹⁵ Ainsi en matière d'inégalités de performances scolaires le critère le plus déterminant est le fait qu'un des parents appartienne au monde enseignant.

Le genre

La désagrégation la plus naturelle pour l'étude des inégalités individuelles est sans doute le genre. Elle doit être systématiquement mise en œuvre¹⁶.

L'âge

La situation économique et sociale est très dépendante de l'âge lorsqu'on réalise des analyses en termes d'inégalités instantanées. En termes de comparaisons inter-temporelles, se pose, de plus, la question du décalage progressif de l'âge de fin d'études, d'entrée sur le marché du travail, de mise en couple, etc.

Pour tenir compte de ceci, il importe, tout d'abord d'utiliser au minimum des tranches quinquennales dans les désagrégations par âge pour les 20-29 ans et au-delà de 54 ans, notamment pour les indicateurs de situation au regard de l'emploi ou ceux relatifs aux revenus. Il est également utile, lorsque ceci est possible, de définir l'âge en fonction de la fin des études initiales (mais il est alors nécessaire de croiser avec le niveau de celles-ci).

L'origine géographique

Il s'agit également d'un critère très important à prendre en compte, mais également d'un critère très sensible. Son utilisation doit être faite avec prudence, non pas seulement pour des raisons historiques qui ont conduit à des règles dans les statistiques publiques concernant le repérage des origines¹⁷ ou des croyances mais aussi pour éviter que ne soient imputées à l'origine immigrée des résultats résultant d'autres caractéristiques (niveau de formation, catégorie socioprofessionnelle, etc.). Il apparaît nécessaire de faire progresser significativement la mise à disposition d'indicateurs prenant en compte la dimension de l'immigration, au niveau de la première comme de la deuxième génération.

Face à ces questions, la Cnil a toujours été extrêmement vigilante, en particulier sur la question de l'origine ethnique, ou celle de la religion. La Cnil autorise néanmoins aujourd'hui dans certaines enquêtes que des questions sur ces thèmes soient posées. En particulier, compte tenu des discriminations au travail et pour l'accès au logement, la Cnil a autorisé que des questions sur le lieu de naissance et la nationalité des parents soient posées dans les enquêtes Logement et Emploi.

Proposition 6 : Le groupe préconise que le lieu et la nationalité à la naissance de l'individu et de ses parents soient demandés régulièrement dans les enquêtes auprès des ménages et auprès des individus.

Pour permettre d'approcher l'effet des discriminations, le groupe recommande que les indicateurs désagrégés selon la dimension « immigration » le soient simultanément selon une autre des dimensions les plus significatives (catégories sociales, niveau de formation, etc.) ou que le traitement de celle-ci le soit au travers d'analyses « toutes choses égales par ailleurs ».

Le handicap

Compte tenu de la complexité du repérage des populations concernées, l'analyse des inégalités et du handicap ne peut être traitée au travers des enquêtes générales. Elle nécessite des enquêtes spécifiques, comme l'enquête Handicap-Invalidité-Dépendance. Ainsi des enquêtes périodiques sur les

¹⁶ Voir par exemple Milewski F. et alii, 2005, « Les inégalités entre les femmes et les hommes : les facteurs de précarité », la Documentation française

¹⁷ Voir annexe 3 portant sur la « doctrine Héran »

thèmes santé et handicap devraient être réalisées tous les 5 ans, avec en alternance une enquête Handicap-Santé (la prochaine étant prévue en 2008-2009) et une enquête Santé-Handicap, chacune des deux dimensions étant ainsi accentuée alternativement. De plus, pour la problématique plus particulière de l'emploi des personnes handicapées, une enquête complémentaire à l'enquête emploi (à vocation périodique, la prochaine devant avoir lieu en 2007) est nécessaire.

Proposition 7 : Le groupe appuie le projet de mise en œuvre régulière d'enquêtes spécifiques sur le thème du handicap afin d'analyser les inégalités associées.

1.6.3 Désagrégation des indicateurs et niveaux de revenu

Si le revenu n'est pas, à proprement parler, un critère de désagrégation, il apparaît nécessaire de mettre en relation autant que possible la dispersion des situations dans un domaine particulier (exemple l'état de santé) et la situation de revenu des personnes ou des ménages concernés. La déclinaison des indicateurs selon les quantiles de revenu disponible, ou de niveau de vie pour une approche individuelle, permet de mettre en évidence la dispersion de la situation par rapport aux ressources monétaires. Les corrélations entre les situations et les revenus peuvent également constituer en soit un indicateur. Ce point est abordé plus en détails dans la partie 3.

1.6.4 Des indicateurs résultant d'analyses multicritères

La désagrégation des indicateurs d'inégalité selon différents critères risque de conduire à des erreurs d'interprétation. Lorsque, en effet, on fait apparaître des différences entre un indicateur calculé sur deux sous-populations (ou plus), le risque d'interprétation « naïve » est d'imputer au critère de désagrégation les différences observées. Or celles-ci peuvent provenir d'autres dimensions dans lesquelles il conviendrait aussi de réaliser une désagrégation ou dont il faudrait tenir compte d'une manière ou d'une autre. Pour éviter ceci, une première démarche est de désagréger l'indicateur selon plusieurs critères simultanément. Mais, outre la multiplication des résultats, l'utilisation de critères croisés nécessite un nombre d'observations suffisamment important pour pouvoir disposer de statistiques fiables. Le croisement de trois critères semble être un maximum déjà difficile à atteindre dans nombre de sources statistiques. Cela doit en tous cas permettre de mieux se rendre compte du caractère explicatif des différents critères. Une autre voie consiste à mieux analyser les phénomènes d'inégalités en utilisant des techniques économétriques : l'utilisation d'indicateurs « toutes choses égales par ailleurs » permet de croiser beaucoup plus de critères, mais l'interprétation des résultats est souvent délicate pour un public non spécialiste. L'analyse elle-même peut également s'avérer délicate : sans précaution particulière, l'introduction de variables supplémentaires dans ce type d'analyse peut parfois conduire à diminuer l'effet du facteur étudié, celles-ci étant elles-mêmes dépendantes de ce même facteur. De plus mener ce type d'analyse de manière annuelle semble peu justifié compte tenu du fait que les interactions entre facteurs explicatifs varient en général peu d'une année sur l'autre.

Proposition 8 : Le groupe de travail préconise d'inclure dans le système d'information sur les inégalités la présentation régulière d'analyses multicritères ou « toutes choses égales par ailleurs ». Celles-ci donneront lieu à des études régulières, et non à des indicateurs annuels qui seraient intégrés dans les listes d'indicateurs privilégiés.

1.7 Les territoires

1.7.1 Typologie des demandes

Les demandes pour des indicateurs d'inégalité au niveau localisé peuvent être classées en deux grandes catégories.

La première est relative aux demandes de données à des fins de comparaison entre territoires. Cela concerne tout particulièrement un territoire, au sein duquel il s'agira de comparer des indicateurs entre des sous-territoires de même niveau. Ces indicateurs sont indispensables pour l'évaluation de politiques décentralisées, l'attribution de ressources, ou dans le débat social afin de mesurer les inégalités entre espaces d'un même niveau territorial. Le critère de comparabilité entre territoires est primordial. Cela nécessite alors la mise à disposition d'indicateurs homogènes bâtis sur les mêmes sources et avec des méthodologies comparables.

L'autre catégorie de données va plutôt concerner des analyses au sein d'un même et unique territoire, à l'initiative plutôt des acteurs locaux, en fonction de leurs besoins. Ces analyses vont mobiliser des indicateurs, qui peuvent être propres au territoire concerné. Le souci de comparabilité entre territoires est alors secondaire. Ce sont plutôt la richesse et la diversité des sources disponibles qui sont souhaitables, afin de répondre aux demandes les plus diversifiées.

1.7.2 La couverture nationale

Sur le problème des territoires, une première question se pose concernant la couverture nationale. Pendant longtemps les DOM ont été en partie écartés de cette couverture, essentiellement pour des raisons de spécificité.

*Proposition 9** : Sur la définition du niveau national, tout d'abord, le groupe de travail considère que celui-ci devrait comprendre l'ensemble des territoires composant la république française, y compris par conséquent les DOM. A cet égard, le groupe demande que pour les principaux indicateurs d'inégalités le système statistique assure le plus rapidement possible une couverture élargie aux départements d'outre-mer.*

Dans le cadre d'un système cohérent d'indicateurs territoriaux, afin de favoriser la comparabilité entre territoires, l'échelon national doit être la valeur de référence. Ainsi dans l'exemple des taux de pauvreté, leur calcul au niveau local utilisera le seuil de pauvreté national. Mais pour des analyses locales, rien n'empêche l'utilisation d'un seuil local, en particulier lorsque l'environnement ou le contexte est jugé fort différent du national. C'est le cas par exemple dans le cadre d'analyses dans les DOM.

1.7.3 Les niveaux géographiques

Avant de mettre en place un système d'indicateurs comparables entre territoires, il faut savoir à quel niveau territorial on se place. A cette question, il n'y a pas de réponse unique, même s'il faut sans doute privilégier le niveau de la Région et du Département. Il est sans doute difficile d'aller à des niveaux plus fins avec des données d'enquête. Mais dès que cela est possible, en particulier avec les données administratives, il faut pouvoir mettre à disposition des indicateurs au niveau le plus fin, comme par exemple sur les ZUS.

Les collectivités territoriales (mais aussi d'autres institutions à implantation locale comme les Caf) étant de plus en plus en charge d'interventions dans le cadre de la décentralisation, la remontée d'informations sur leurs actions est nécessaire pour l'analyse même des inégalités au niveau national. Ceci devient particulièrement important en matière de revenu (pour le bas de la distribution) du fait de la décentralisation de l'action sociale, comme de formation (initiale et continue, que celle-ci concerne les personnes en emploi ou celles au chômage) et enfin des relations à l'emploi (contrats aidés, actions d'insertion, etc.).

Proposition 10 : Le groupe de travail souligne la nécessité que le système statistique public puisse disposer d'une information détaillée provenant des acteurs locaux permettant de maintenir voire d'améliorer l'information nécessaire à l'analyse des inégalités.*

Proposition 11 : Les besoins d'analyse à des niveaux territoriaux fins et variables quant à leur définition nécessitent que l'appareil statistique public puisse disposer de moyens pour réaliser des travaux d'élaboration d'indicateurs « à la demande ».

1.8 Les besoins de comparaison internationale

La question des indicateurs d'inégalité nécessaires en matière de comparaison internationale est de nature différente. Il faut tout d'abord en souligner de manière forte la nécessité. Celle-ci est double. En premier lieu, il est indispensable d'en disposer pour permettre le développement de politiques communes ou coordonnées, notamment dans le cadre de l'Union européenne. Ils sont également indispensables à l'action des partenaires sociaux au niveau international. Ils sont ainsi un élément indispensable à la progression de l'Europe sociale. Au-delà, le besoin d'analyser la situation propre de notre pays en s'appuyant aussi sur des résultats comparatifs est reconnu par beaucoup.

L'appareil statistique public est, au demeurant, fortement engagé dans la conception puis la production de statistiques harmonisées, notamment avec Eurostat mais aussi avec les autres grandes organisations internationales, et ceci a conduit au développement de sources nouvelles dont il n'est pas certain qu'il aurait eu lieu dans un cadre purement national ; il faut citer sur ce point les panels de ménages ECHP puis Silc, mais on pourrait aussi mentionner le domaine des statistiques de l'éducation ou de la santé. Ces statistiques harmonisées peuvent ne concerner que le niveau national ou dans certains cas la production d'indicateurs à des niveaux géographiques plus fins. Cette collaboration est aussi source de progrès méthodologiques. Il est donc indispensable que dans le domaine de la définition d'opérations statistiques et de définition d'indicateurs, l'appareil statistique français soit très actif. Il est également indispensable que les indicateurs d'inégalité produits dans ce cadre fassent partie du système d'information à mettre en place.

Pour autant, chacun sait que la définition d'enquêtes comme d'indicateurs tirés de celles-ci résulte de compromis. Au niveau national, le Cnis joue ce rôle de lieu de compromis entre des besoins parfois contradictoires. Ceci est encore plus vrai au niveau international, ce qui renforce la nécessité d'une présence active dans la préparation des cadres des statistiques harmonisées. Mais les compromis nécessaires au niveau international ne conduisent pas toujours à des résultats parfaitement satisfaisants pour les seuls besoins nationaux. On en analysera un exemple important en examinant les indicateurs d'inégalité de revenu, cas dans lequel la source nécessairement privilégiée au niveau européen (Silc) n'est pas la meilleure source pour l'examen des inégalités en France, qu'il s'agisse de la précision des mesures comme de la possibilité d'analyses détaillées. On peut être conduit à privilégier, dans les indicateurs d'inégalité principaux que le groupe de travail propose de retenir, d'autres indicateurs que ceux retenus pour les comparaisons internationales. Mais ceci doit être fait pour des raisons fortes. Il est de plus nécessaire que le système d'information rende compte des différences entre indicateurs nationaux et indicateurs internationaux.

1.9 Indicateurs statiques et indicateurs dynamiques

Ce thème fera l'objet de développements au point 5 ; il est cependant bon de le mentionner dans cette partie générale. Trois aspects sont en cause. En premier lieu, la production d'indicateurs en série chronologique, aussi longue que possible en tant que de besoin, est indispensable pour suivre l'évolution des inégalités et l'analyser. Le second point concerne, au niveau des individus ou des ménages, la mise en évidence des évolutions individuelles : un indicateur d'inégalité stable dans le temps n'a pas la même signification selon que les individus connaissent des évolutions individuelles ou demeurent figés dans leur position sociale. C'est ainsi qu'on est amené à étudier et qu'il est nécessaire de mesurer les phénomènes de pauvreté persistante - voire de richesse permanente - , ou encore qu'il est utile de définir des indicateurs de récurrence du chômage. Sur ce point des progrès importants sont encore à faire, qu'il s'agisse de réflexions méthodologiques nécessaires à la définition des sources pertinentes mais aussi des indicateurs. Enfin, il est également nécessaire de s'intéresser à la dynamique longue, intergénérationnelle de la reproduction des inégalités économiques et sociales, qu'il s'agisse aussi bien de la reproduction de la pauvreté que de la richesse ou du patrimoine.

1.10 Indicateurs de résultats et indicateurs de moyens

Une distinction entre indicateurs de résultats et indicateurs de moyens est apparue tout au long des travaux du groupe. Le groupe considère que l'information statistique sur les inégalités devrait porter en priorité sur les indicateurs de résultat. Cela ne signifie pas que des indicateurs de moyens sont inutiles. De tels indicateurs sont, notamment, tout à fait nécessaires pour comprendre les mécanismes par lesquels les inégalités sont produites ou se reproduisent.

Pour prendre un exemple concret, en ce qui concerne les inégalités en matière d'éducation, le groupe considère qu'il est nécessaire que le système statistique public puisse fournir des indicateurs permettant de mesurer les inégalités en termes de résultat scolaire (acquisition des connaissances, capacités cognitives, par exemple) puisqu'il s'agit de la finalité première du système éducatif. Il ne fait guère de doute cependant que ces inégalités de résultat trouvent, au moins en partie, leur source dans différentes inégalités de moyens, que ces moyens ou ces ressources soient de nature publique (financement du système éducatif et de ses différentes filières) ou de nature privée (niveau et conditions de vie des parents, ressources non monétaires de la famille en termes de capital social et culturel, de réseau relationnel,...).

Proposition 12 : Le groupe propose :

- que l'information statistique sur les inégalités porte en priorité sur les indicateurs de résultat, sans négliger la publication d'indicateurs de moyens pertinents ;
- que la nature des indicateurs retenus (de résultat ou de moyens) soit clairement indiquée dans les explications méthodologiques accompagnant la publication de ces indicateurs ;
- qu'à défaut d'indicateurs de résultat satisfaisants, des indicateurs de moyens soient publiés en précisant les limites d'interprétation de ces indicateurs.

1.11 Sources administratives et enquêtes statistiques

Le choix des sources (recensements, enquêtes statistiques, sources administratives) pour chaque domaine de la statistique publique est examiné dans le cadre des différentes formations du Cnis. Leur utilisation pour la mesure des inégalités conduit cependant à prendre en considération des éléments supplémentaires. La nécessité de pouvoir mesurer ces inégalités à différents niveaux géographiques a été fortement rappelée dans le groupe, à la fois pour mettre en évidence les disparités entre régions ou départements et pour permettre aux acteurs locaux de disposer d'informations nécessaires à leur action au sein de ce niveau géographique. Le groupe a longuement débattu des conséquences à en tirer sur le choix des sources.

Permettre de disposer au niveau régional, voire dans certains cas départemental ou communal, d'une information de même nature que celle de niveau national issue d'une enquête conduit à la mise en place d'« extensions régionales¹⁸ » à celle-ci, étant précisé que la taille de l'échantillon ne dépend pas, pour atteindre une précision donnée, de la taille de la « région ».

Il se pose donc des problèmes de coût, d'organisation et de financement. En pratique, certaines enquêtes donnent déjà lieu à des extensions régionales, financées partiellement par les institutions locales intéressées. Il faut également tenir compte de ce que l'accroissement du nombre d'enquêtes auprès des ménages peut conduire à des phénomènes de rejet. Pour ce faire, on évite, en général, d'interroger les mêmes ménages dans différentes enquêtes, ce qui peut être rendu plus difficile avec une augmentation très sensible de la taille de chaque enquête qui disposerait d'« extensions régionales ».

Par ailleurs, de même qu'une enquête nationale ne fournit pas d'informations localisables plus finement sur l'ensemble du territoire, une enquête régionale ne pourra en général fournir que des informations permettant de mesurer les inégalités entre régions et non intra-régionales.

Les sources administratives offrent aujourd'hui pour bon nombre d'entre elles une qualité homogène et, étant des sources exhaustives sur leur champ, elles permettent également de réaliser des statistiques à des niveaux géographiques fins. Néanmoins elles ont l'inconvénient majeur d'être étroitement liées par nature à leur fonction administrative, ce qui pose deux types de problèmes : elles se réfèrent en général à un concept administratif, qui n'est pas nécessairement l'objet d'intérêt statistique, d'une part et d'autre part elles peuvent porter sur un champ partiel. L'établissement de statistiques à partir de ces données administratives nécessite donc des traitements spécifiques ou oblige à avoir recours à plusieurs sources simultanément.

L'arbitrage entre ces différentes contraintes ne pouvait être fait au sein du groupe, qui n'a pu qu'évoquer ces sujets sans être en mesure d'analyser de manière détaillée ce qu'apporterait, dans chaque domaine une régionalisation des enquêtes ou ce que l'utilisation de sources administratives qui seraient davantage mobilisées au niveau régional et local pourrait apporter, au moins comme information approchée.

Il semble particulièrement important que les formations compétentes du CNIS puissent approfondir plusieurs points. En premier lieu, ce que peut apporter, pour les besoins d'analyse des inégalités inter et intra régionales, une régionalisation de l'enquête emploi. Dans ce domaine, il est important de rappeler la richesse apportée par les données du recensement de la population. Ensuite, et conformément à la démarche générale, il est nécessaire d'expertiser précisément ce que peuvent apporter les sources administratives, comme les DADS ou le fichier ANPE¹⁹.

Proposition 13 : Le groupe considère qu'une expertise doit être menée afin de déterminer l'opportunité de la mise en place d'extensions régionales à l'enquête emploi en continu. Celle-ci devra analyser précisément la demande, ainsi que les sources administratives existantes dans le domaine qui permettraient d'y répondre.*

Par ailleurs, la prise en compte de la multidimensionnalité des inégalités devrait conduire également à favoriser l'enrichissement des données d'enquête par des sources administratives, dans le respect des règles régissant l'utilisation des données individuelles.

Prendre en compte cette multidimensionnalité au niveau individuel et même à des niveaux de catégories nécessite un gonflement des questionnaires d'enquête qui peut devenir démesuré et irréaliste. Les enquêtes ménages ont cependant déjà un module commun. Il peut également être recherché un rapprochement entre sources d'enquêtes et sources administratives, au niveau individuel, pour améliorer la connaissance du caractère multidimensionnel des inégalités. À titre d'exemple

¹⁸ Le terme est employé ici de manière générale, il peut y avoir une demande d'extensions départementales à certaines enquêtes ; rappelons que certains départements ont une population supérieure à celle de certaines régions.

¹⁹ Voir annexe 4 portant sur le principe d'extensions régionales à l'enquête emploi

schématique on peut évoquer les panels d'élèves suivis par l'Éducation nationale. Les parcours scolaires, les résultats obtenus dépendent beaucoup des conditions sociales des familles et de leur évolution tout au long de la durée des panels. Il est difficile de les appréhender de manière précise et répétée dans le cadre de la collecte du panel. Un rapprochement avec d'autres sources (EDP, revenus fiscaux, etc.) permettrait une amélioration sans doute très importante.

La construction d'un système d'information sur les inégalités doit donc utiliser au mieux les avantages comparatifs des sources administratives et des enquêtes et notamment exploiter leur complémentarité, selon les objectifs visés.

1.12 Mise en cohérence des données d'enquête avec les données de la comptabilité nationale

Les données d'enquête constituent une source privilégiée d'information. Dans un certain nombre de domaines, les sous ou surestimations de ce type de données par rapport à la réalité sont bien connues. Face à cette question, les données de la comptabilité nationale²⁰ fournissent un cadre global et cohérent au niveau macroéconomique. En tant que tel, il pourrait être considéré comme le système autour duquel l'ensemble du système d'information, qu'il soit micro ou macroéconomique, devrait s'articuler. La réalisation de comptes économiques par catégorie de ménages ou par déciles de revenus relève de cette démarche. Elle vise à mettre en cohérence les données d'enquête sur les ressources et la consommation avec les données de la comptabilité nationale. Elle fournit ainsi un cadre permettant la confrontation, et donc l'amélioration, de sources statistiques hétérogènes. Pour cela, elle s'appuie sur les niveaux donnés par la comptabilité nationale, et sur la répartition entre catégories fournie par les enquêtes. La confrontation des données d'enquête avec les données de la comptabilité nationale ne peut que faire progresser chacune des deux sources. Vouloir intégrer l'ensemble des données dans un système cohérent peut conduire à figer certaines hypothèses, en soit discutables. Par exemple, l'enquête Patrimoine sous-évalue un certain nombre de produits. Le souci d'aboutir à un système cohérent conduit en général à appliquer un coefficient correctif selon le produit détenu. Il suppose ainsi que la sous-évaluation est uniforme, et concerne les ménages qui ont déclaré en disposer. Cette hypothèse conduit à une correction simpliste des données, qui ne résout pas la question de la vraie répartition de l'ensemble des patrimoines selon les catégories.

Des premiers travaux sur des comptes par catégorie de ménage avaient été menés et diffusés dans ce domaine dans les années 60. Réitérés au début des années 90, ils n'ont pu alors aboutir pour des problèmes techniques. Outre l'avantage d'une mise en cohérence des données, la mise en œuvre de comptes par catégorie permet une mesure globale des inégalités par catégorie, et également une meilleure connaissance du comportement des ménages d'un point de vue économique.

Proposition 14 : Le groupe est unanime quant à l'intérêt de la mise en cohérence de manière systématique des données d'enquête sur les revenus, le patrimoine et la consommation avec les données de la comptabilité nationale. Par contre, les positions sont plus partagées quant à aller jusqu'à la mise en œuvre de comptes détaillés par catégorie de ménages. La mise en œuvre de comptes par catégorie de ménages est en effet une opération plus globale. Le groupe demande à ce qu'une expertise puisse être rapidement menée afin de statuer sur les conditions de faisabilité de cette opération.

1.13 Des populations mal couvertes par la statistique

Certaines populations sont mal connues parce qu'elles échappent au champ des enquêtes ménages standards. C'est le cas des personnes vivant en communauté, ou dans des formes particulières de logement, du type caravane, hôtels, ou habitation de fortune, ainsi que des personnes sans abri. Les personnes les plus en difficulté en font ainsi partie.

²⁰ Voir annexe 7 portant sur les revenus et les dépenses des ménages en comptabilité nationale

Pour ces populations, le recensement permet de disposer de dénombrements. Ainsi, le recensement de 1999 donnait un nombre de 130 000 personnes vivant en habitation mobile, 51 000 en chambre d'hôtel, et 41 000 en construction provisoire ou habitation de fortune. Par ailleurs, l'enquête spécifique sur les utilisateurs des services d'hébergement et de restauration, réalisée en janvier 2001, dénombrait 86 000 sans-domicile (adultes et enfants) utilisateurs, y compris ceux hébergés dans un hôtel ou un appartement par un service d'hébergement²¹.

Les personnes vivant en communauté sont en général exclues des enquêtes en population générale, compte tenu du nombre de communautés et de leur variété. Elles posent ainsi des problèmes d'échantillonnage et d'interprétation des résultats. Toutefois, elles donnent lieu à un recensement spécifique. La Drees dispose également d'un dispositif d'observation quadriennale des structures pour personnes âgées, handicapées ou en difficultés sociales (enquêtes de structure et enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées).

Proposition 15 : Concernant les personnes vivant en communautés, le groupe souhaite que le système statistique progresse dans la prise en compte de ces populations par le biais d'enquêtes spécifiques. En particulier, les problématiques relatives à l'emploi et au revenu devront prendre en compte la particularité du lieu de résidence dans les différentes configurations (prisons, communautés religieuses, casernes, maisons de retraite, foyers de travailleurs, centres pour sans domicile, etc).*

Les personnes sans domicile font également partie des exclus des enquêtes en population générale. La raison essentielle réside dans la difficulté de repérage de ces populations. La catégorie des sans domicile regroupe des personnes dans plusieurs situations : à un moment donné, elles peuvent être sans abri (dormant dehors ou dans un lieu impropre à l'habitation), ou être hébergées par un service d'aide, dans une chambre d'hôtel, un appartement ou un centre d'hébergement collectif. Les enquêtes de structure (enquêtes ES) de la Drees fournissent des éléments sur les hébergements financés par l'Etat, avec une couverture satisfaisante sur les hébergements collectifs de longue durée, incomplète sur les autres. Le recensement fournit des éléments sur les sans-abri et les hébergements collectifs en urgence ; mais les résultats concernant les centres collectifs de longue durée ne sont pas séparés de ceux concernant d'autres communautés comme les maisons de retraite.

Afin d'appréhender les situations les plus difficiles, certains indicateurs issus de sources administratives peuvent être utilisés. Celles-ci permettent en particulier de disposer du nombre de bénéficiaires de minima sociaux, ASS, RMI, AAH, API ou minimum vieillesse. Les indicateurs de persistance dans le RMI ou en situation de pauvreté permettent de disposer d'information sur la durée des situations, et donc leur caractère durable ou pas. Mais ils ne permettent pas une analyse détaillée des populations concernées. Ces fichiers permettent néanmoins la constitution d'échantillons pour des enquêtes complémentaires, comme par exemple les enquêtes sur les bénéficiaires de minima sociaux.

Il est important de pouvoir régulièrement assurer un dénombrement et une analyse des conditions de vie et de revenu des personnes vivant en logement précaire ou n'ayant pas de domicile. Néanmoins il faut sans doute admettre l'impossibilité d'intégrer ces populations dans des descriptifs généraux de disparité/ inégalités de revenu.

Actuellement il existe quatre sources de données sur les personnes en difficulté sociale bénéficiant d'un service d'hébergement, avec un large recouvrement, mais aussi des différences de définitions et de champ : le répertoire Finess, les données de la DGAS et de la DPM, le répertoire des communautés de l'Insee, les enquêtes ES et « sans domicile ». Le dispositif de connaissance de ces populations pourrait sans doute être grandement amélioré par une gestion plus rigoureuse d'un répertoire de type Finess, et surtout sa mise à jour régulière. Il pourrait à la fois donner des estimations régulières des capacités d'hébergement, et servir de base de sondage pour la partie « hébergement » des enquêtes du type « sans domicile 2001 ». Il pourrait également servir aux enquêtes ES de la Drees.

²¹ Voir Économie et statistique, Sans domicile, n°391-392, 2006

Des indicateurs d'alerte sur les évolutions de ces populations peuvent être définis à partir des données des associations, en particulier des rapports d'activité. Ces données ont le mérite d'être disponibles rapidement, même si elles ne couvrent qu'une partie de la population visée. En contrepartie, leur interprétation peut être délicate, car directement liée à l'activité de l'association.

Proposition 16 : Afin de mieux connaître la population des sans-domicile, et en particulier de mieux appréhender leurs ressources, le groupe considère comme nécessaire le renouvellement, de manière régulière (de l'ordre tous les 10 ans), d'opérations auprès de cette population, du type de celle menée en 2001. La création et surtout la mise à jour régulière d'un répertoire des services, ou tout au moins de ceux d'hébergement, de type Fitness, constituerait une première étape pour un tel dispositif : ce répertoire servirait de base de sondage à une telle enquête, il permettrait également un suivi plus régulier des structures concernées, notamment par le biais des enquêtes ES de la Drees. Ce travail devrait être mené avec les administrations compétentes et en collaboration avec les associations concernées.*

Proposition 17 : Concernant les ménages vivant dans des logements précaires, de type caravane, hôtels, ou autres, une meilleure observation s'avère nécessaire, en particulier dans le domaine des revenus. Le recensement de la population permet de disposer d'informations élémentaires. Là encore, une opération particulière pourrait être étudiée. Mais le caractère précaire de ce type de logement, d'une semaine à l'autre la situation pouvant changer, rend ce type d'opération difficile à mener. Une collaboration plus grande avec les associations est en tous les cas nécessaire pour mener une telle étude de faisabilité.*

Proposition 18 : Par ailleurs, une articulation plus grande est à rechercher entre les différents outils permettant d'appréhender ces différentes populations, en particulier celles en hébergement d'urgence, et celles en services d'hébergement « hors urgence ». Le groupe demande à ce qu'une expertise soit menée en vue de pouvoir isoler à partir des données du recensement les centres collectifs de longue durée des autres communautés.*

2. Les inégalités de revenus

La question des revenus et des inégalités monétaires est centrale. Le revenu joue un rôle privilégié dans les décisions publiques, que ce soit au niveau de la fiscalité, ou des transferts sous conditions de ressources. La dimension monétaire a également une influence très forte sur les autres dimensions des inégalités.

La mesure des inégalités monétaires peut s'appuyer sur différents concepts de revenu. Actuellement on utilise une mesure monétaire du niveau de vie, s'appuyant sur le revenu disponible du ménage. Ce dernier est obtenu en additionnant les revenus d'activité (salaires, traitements, allocations chômage, pensions, retraites, rentes, revenus d'indépendants), les revenus du patrimoine et les prestations sociales (prestations familiales, minima sociaux et allocation logement), puis en soustrayant les impôts directs (impôt sur le revenu, prélèvements sociaux et taxe d'habitation). Le revenu disponible est ensuite ramené au nombre d'unités de consommation pour tenir compte de la taille du ménage, ce qui permet d'obtenir la mesure du niveau de vie utilisée actuellement. Dès maintenant, on peut noter que les différentes composantes de revenus agrégées dans le revenu disponible ont des degrés de couverture très différents selon leur nature, comme cela sera détaillé par la suite.

Ce concept donne lieu à un certain nombre de critiques. D'abord, concernant la période d'observation des revenus. Selon certaines théories, en particulier économiques, le concept de niveau de vie devrait s'attacher à la mesure des revenus tout au long de la vie, revenus passés et revenus anticipés dans l'avenir. La théorie se heurte alors à un problème de mesure d'un tel concept. Pour

d'autres approches, en particulier celles centrées sur la difficulté à gérer un budget, c'est à l'inverse une période d'observation très courte qui est privilégiée. En pratique, la période annuelle est le plus souvent retenue pour la mesure des revenus perçus. Sous cette hypothèse, la principale critique concerne sans doute la prise en compte des revenus du patrimoine, partiellement mesurés avec la source fiscale, tout comme le patrimoine plus généralement. Associée à la question du patrimoine, la prise en compte de loyers imputés est souvent justifiée comme un équivalent revenu pour la possession de sa résidence principale. La mise en œuvre de ce concept consiste à ajouter dans le revenu des propriétaires un équivalent loyer, correspondant au loyer qu'ils déboursaient s'ils occupaient le même logement à titre locatif. La monétarisation de la production domestique, et des services publics individualisables, éducation ou santé, relève d'un souhait d'étendre la mesure du revenu pour mieux approcher le concept du « bien être ».

La question des inégalités monétaires, enfin, ne peut être abordée sans faire mention d'une problématique plus large associée à l'évolution temporelle des revenus. Cette dernière dépend en effet crucialement de l'indice utilisé pour la déflater, et donc de la question de l'indice des prix, largement abordée par ailleurs au sein des assemblées du Cnis.

2.1 La mesure du niveau de vie et les inégalités de revenus

Les phénomènes de pauvreté monétaire et d'exclusion sont suivis par de nombreux acteurs, politiques, médias, associations. Pour cette raison, la question des inégalités se focalise souvent sur le bas de la distribution des revenus, avec en particulier l'approche de la pauvreté monétaire. Cela ne permet qu'une vision très partielle des inégalités. C'est en fait l'ensemble de la distribution qui doit être pris en considération, la partie haute, mais également la partie moyenne.

2.1.1 Nature des indicateurs

Les indicateurs privilégiés pour la mesure des inégalités doivent donc porter sur l'ensemble de la population. Ainsi pour connaître la distribution, les déciles et les revenus moyens par décile sont essentiels. Ils pourront, comme les autres indicateurs, être désagrégés selon la catégorie sociale, l'âge, etc. Il sera également intéressant de regarder la composition des différents déciles selon les modalités des variables de désagrégation. Des indicateurs plus globaux, comme le Gini, le rapport inter-décile, ou les D9/D5 et D5/D1, donneront une vision plus synthétique des choses. Tout comme des mesures de concentration de revenu, comme la part des revenus détenus par les 20%, les 50% ou les 80% les plus modestes.

Ces indicateurs permettront de compléter la panoplie existant par ailleurs. Ainsi, les indicateurs de Laeken sont principalement axés sur la pauvreté monétaire. Les taux et seuils de pauvreté sont sans doute les plus médiatisés. Mais leur analyse est fortement enrichie lorsqu'on s'intéresse à plusieurs seuils, comme par exemple, 40, 50, 60 et 70%. Le seuil privilégié par Eurostat est le seuil à 60%. La France a choisi depuis peu de diffuser dans la mesure du possible les seuils à 50 et 60%, en privilégiant lorsque nécessaire le seuil à 60%. Le choix du seuil permet de définir une population de personnes pauvres. On peut ensuite s'intéresser à leur revenu moyen, ou médian, ce qui renvoie à la notion d'intensité de la pauvreté. La notion de pauvreté ancrée dans le temps permet d'avoir une approche semi-relative de la pauvreté ; elle va s'intéresser à la population vivant sous le seuil de pauvreté calculé une année antérieure.

Dans l'approche des inégalités qui est celle du groupe, il est indispensable de pouvoir mettre à disposition des indicateurs de richesse monétaire, qui seraient les symétriques des indicateurs de pauvreté monétaire existants. Un taux de richesse pourrait alors être défini au seuil, par exemple, de 5/3 de la médiane, ce qui devrait donner un taux dont l'ordre de grandeur serait proche de la valeur du taux de pauvreté à 60%. Il est alors ensuite possible de calculer des indicateurs de richesse correspondant aux concepts symétriques définis dans le cadre de la pauvreté.

2.1.2 Les sources statistiques

Plusieurs sources existent en France sur la mesure des revenus et des inégalités monétaires, enquêtes spécifiques, sources administratives ou mélange de ces deux types de source. L'enquête revenus fiscaux, qui relève de cette dernière catégorie, est privilégiée en raison des sous-estimations obtenues par voie d'enquête dans le domaine des revenus²². La taille de son échantillon lui permet par ailleurs une précision supplémentaire par rapport aux enquêtes de taille standard. L'échantillon de l'enquête revenus fiscaux dépasse les 30 000 ménages, alors que pour la plupart des enquêtes, il avoisine les 10 000 ménages. L'enquête s'appuie sur les données de l'enquête emploi, les déclarations fiscales, et des imputations de prestations sociales. Pour les comparaisons internationales, une autre source a dû être privilégiée, le dispositif européen Silc (Statistics on Income and Living Conditions), compte tenu de l'harmonisation menée dans cette source au niveau des concepts et de la méthodologie. Enfin, pour les mesures au niveau local, département, commune ou un niveau plus fin, aucune de ces sources ne permet une mesure des inégalités. Il existe alors deux sources possibles, celle des Caf ou l'exhaustif des déclarations fiscales.

Le dispositif Silc fait l'objet d'un règlement européen qui s'applique à l'ensemble des Etats membres. Il est ainsi la source de référence pour les comparaisons européennes. Lancé en 2004 en France, il est constitué d'une collecte d'information annuelle sur échantillon panelisé. Il prend la suite du panel européen, achevé en 2001, même si les séries ne peuvent être prolongées d'un panel à l'autre compte tenu de protocoles de collecte très différents. Jusqu'ici le dispositif Silc s'appuie entièrement sur une collecte d'information par enquête auprès des ménages. Il souffre ainsi des défauts des sources de ce type dans le domaine des revenus, en particulier de sous-estimation systématique. Mais en contrepartie, il permet de disposer d'informations sur certaines composantes du revenus, mal ou pas du tout appréhendés au travers des déclarations fiscales.

Pour des raisons de comparabilité internationale, il est fondamental de pouvoir mettre à disposition des données associées à Silc de qualité. Par ailleurs, pour des raisons de qualité des données nationales, il est souhaitable que la source Silc soit la plus proche possible de la source de référence pour la France, l'enquête revenus fiscaux, du moins à concepts et champs comparables. Compte tenu des tailles d'échantillon, de l'ordre de 10 000 ménages répondant pour Silc, plus de 30 000 pour l'enquête revenus fiscaux, les statistiques issues de Silc ne pourront pas entrer dans un niveau de désagrégation aussi fin qu'avec l'enquête revenus fiscaux.

Afin de mieux quantifier les divergences dans le domaine des revenus entre données d'enquête et sources administratives, une étude méthodologique visant à comparer au niveau individuel les données de revenu obtenues par voie d'enquête avec les déclarations fiscales des ménages concernés était programmée en 2006. Sous réserve d'un avis favorable de la Cnil, celle-ci devrait permettre de mieux évaluer les avantages respectifs de la collecte des données par voie d'enquête, ou par voie administrative selon les composantes de revenu. Elle permettrait de quantifier plus précisément les sous-estimations, et les composantes de revenu mal appréhendées par source administrative. Le groupe encourage la mise en œuvre d'une telle étude. Il considère qu'il est indispensable qu'elle puisse être menée régulièrement.

*Proposition 19** : Afin d'assurer une plus grande cohérence entre sources, le dispositif Silc devrait être refondu en 2008, et s'appuyer sur les données de revenus disponibles dans les déclarations fiscales. Néanmoins les sources ne sauraient être parfaitement homogènes. Le groupe considère qu'il est indispensable que des analyses régulières soient menées afin de quantifier les divergences entre ERF et Silc.*

²² Voir Accardo/Fall (1996) « La mesure des revenus dans les enquêtes ménages et fiabilité des indicateurs d'inégalité dérivés », Document de travail Insee

Mais Silc et ERF ne sont pas les seules enquêtes dans lesquelles on trouve des informations sur les revenus. La plupart des enquêtes ménages ont besoin de ces informations, car elles sont indispensables pour analyser les relations entre les disparités de situation relevées dans ces enquêtes et les disparités le long de l'échelle des revenus (Par exemple, les enquêtes Budget de Famille ou Patrimoine). Afin d'assurer une plus grande cohérence de l'ensemble du système d'information sur les revenus, il est indispensable de rapprocher les sources.

Proposition 20 : Le groupe considère que le recours à la source fiscale pour la mesure des revenus dans les enquêtes ménages doit être étendu. Une plus grande homogénéité entre les concepts de revenu et leur mesure dans les différentes enquêtes ménages pourra ainsi être obtenue. Cela prendra la forme de rapprochements individuels de données.

2.1.3 Les inégalités monétaires au niveau local

Une demande très forte émane des institutions locales pour une meilleure connaissance des inégalités, en particulier monétaires, et de la pauvreté monétaire à des niveaux géographiques fins. Une partie des aides sociales sont gérées de manière décentralisée au niveau région, département ou commune. Dans ces conditions, il est indispensable de pouvoir mettre à disposition des institutions concernées des indicateurs, au moins comme instrument de pilotage de leurs politiques.

L'enquête revenus fiscaux ne permet pas de disposer de résultats au niveau infra-national. Elle est en effet basée sur l'échantillon de l'enquête emploi, considérée comme non représentative à un niveau régional, a fortiori à un niveau plus fin. Le dispositif Silc étant basé sur une enquête de taille standard pour les enquêtes ménages de l'Insee, il ne permet pas non plus de disposer d'éléments sur les inégalités de revenu au niveau infra-national.

Il existe néanmoins deux sources sur les revenus déclarés au niveau local, la source Caf et celle des revenus fiscaux localisés, constituée de l'exhaustif des déclarations fiscales. Cette dernière ne permet malheureusement de disposer que du revenu déclaré, avec les avantages et inconvénients de la source fiscale. Elle a en tous les cas permis de mieux connaître les revenus au niveau local. Quant à la source Caf, elle permet également de disposer des revenus déclarés pour les ménages bénéficiant de prestations sous condition de ressources, mais également systématiquement des prestations versées. Toutefois le champ de cette source est limité aux allocataires des Caf et ne couvre que de manière très incomplète la distribution des revenus. Si cette source revêt un intérêt pour la mesure de la pauvreté au niveau local, elle ne peut constituer une source centrale dans la mesure des inégalités au niveau infra-national. Elle ne couvre que très partiellement le haut de la distribution. Néanmoins, elle a l'avantage de permettre une connaissance localisée d'une partie très importante des populations pauvres (couverture de 85% de la population pauvre au sens de l'ERF). Elle présente en particulier l'intérêt de couvrir les populations vivant en communauté. Son champ, même s'il est restreint aux allocataires, s'étend en effet jusqu'aux personnes vivant en communauté ou sans domicile dès lors que ces personnes touchent une prestation, ce qui n'est pas le cas de la source fiscale. Mais aucune de ces deux sources, Caf ou revenus fiscaux localisés, ne permet une mesure du niveau de vie au niveau régional, départemental, ou à des niveaux plus fins. Plusieurs pistes sont aujourd'hui possibles dans ce domaine.

La première possibilité consisterait à utiliser la source « revenus fiscaux localisés ». Celle-ci consiste, à partir de l'exhaustif des déclarations fiscales et du fichier de la taxe d'habitation, à reconstituer les revenus déclarés des ménages de manière exhaustive. Les prestations sociales seraient alors imputées à partir des chaînes d'imputation de l'enquête revenus fiscaux, évidemment adaptées, puisqu'on ne disposerait alors que des variables de la déclaration fiscale. Rapide à mettre en œuvre, cette solution nécessite la réalisation de tests afin de s'assurer de la qualité des données obtenues ; sous cette réserve, elle permettrait de disposer de données sur les inégalités monétaires au niveau local.

Une autre possibilité pourrait être basée sur un rapprochement des déclarations fiscales, avec les fichiers de prestations sociales provenant des Caf, MSA, et Cnav. A priori plus précise sous réserve d'une qualité de rapprochement des fichiers suffisante, cette solution présente l'inconvénient d'être longue et lourde à mettre en œuvre si l'on souhaite disposer de données locales sur toute la France. En principe, elle présenterait l'avantage de pouvoir disposer de données réelles (et non imputées) sur les inégalités au niveau local le plus fin, mais elle requiert un travail d'expertise de faisabilité et de pertinence au préalable. La question des concepts ménage, foyer fiscal et famille au sens Caf sera en particulier centrale pour cette analyse.

Une troisième possibilité réside dans le rapprochement des données correspondant aux individus de l'Echantillon Démographique Permanent recensés une année donnée avec les sources administratives fiscales et Caf/MSA/Cnav. La taille de l'EDP (400 000 individus actuellement, voir partie 5) peut en effet permettre de disposer de résultats au niveau région, voire département. Par rapport aux autres, cette piste a le mérite de s'appuyer sur les données de prestations réelles, plus précises, et de disposer de la constitution du ménage au sein du logement (nombre de personnes et liens de parenté). Cette information est indispensable pour calculer un niveau de vie.

Pour mémoire, il existerait une dernière possibilité, en cas de régionalisation de l'enquête emploi en continu (voir infra). L'enquête revenus fiscaux bénéficierait alors du supplément d'échantillon de l'enquête emploi en continu et pourrait publier des résultats régionaux, voire départementaux.

*Proposition 21** : Le groupe considère qu'il est urgent que soient diffusées des informations au niveau département et région concernant les niveaux de vie et la pauvreté. Il estime que la priorité doit être la mesure des inégalités monétaires à un niveau géographique fin. A ce titre, des travaux d'expertise et de faisabilité sur les appariements exhaustifs des déclarations fiscales avec les fichiers de prestations Caf/MSA/Cnav doivent être encouragés. En attendant que ces travaux aboutissent, les chaînes d'imputation de l'enquête revenus fiscaux pourront être adaptées aux revenus fiscaux localisées. Sous réserve d'une qualité suffisante, ils pourraient permettre de mettre à disposition des informations sur les inégalités monétaires à un niveau géographique intermédiaire. Ces travaux d'expertise devraient permettre également de préciser l'intérêt, et donc la place, d'un autre projet, celui du rapprochement avec l'EDP.*

2.2 Étudiants et indépendants : des revenus mal connus

Les revenus de certaines populations sont mal connus. C'est en particulier le cas des sans domicile, des personnes vivant en logement précaire, ou des personnes vivant en collectivités (voir partie 1). D'autres catégories de la population posent des problèmes spécifiques lorsqu'on essaie de mesurer leur niveau de vie. C'est le cas des étudiants et des indépendants.

Dans le cas des étudiants, la difficulté de mesure des transferts réels entre ménages fait qu'il est extrêmement difficile de mesurer leur niveau de vie réel à partir du moment où ils ont leur propre logement, tout en faisant budget commun avec leurs parents pour un certain nombre de dépenses. La mesure des transferts pour ce type de ménage pose, certes, des difficultés au niveau des enquêtes. Mais elle en pose encore plus quand on souhaite les appréhender au travers des déclarations fiscales. Dans ce dernier cas, les transferts sont plus le reflet des règles fiscales en vigueur, que de réels transferts monétaires. Pour cette raison, les étudiants personne de référence de leur ménage ont jusqu'ici été exclus du champ de l'enquête revenus fiscaux. Pour cette population, la collecte de la donnée par voie d'enquête est largement préférable à la source administrative.

Face à cette difficulté, deux autres traitements sont possibles. Le premier consiste à introduire un nouveau concept de ménage ; celui-ci va consister à rattacher l'étudiant au logement de ses parents. Le deuxième essaie de mesurer précisément les transferts réels par voie d'enquête.

Proposition 22 : Le groupe considère que les étudiants personnes de référence de leur ménage doivent rester exclus du champ de l'enquête revenus fiscaux. Par contre, afin d'évaluer leur niveau de vie, la source par voie d'enquête, Silc en l'occurrence, doit être privilégiée. Une expertise approfondie des transferts mesurés dans Silc et impliquant ce type de ménages devra être menée.*

Par ailleurs, selon les résultats de cette expertise, il pourra être envisagé la mise en place d'une enquête spécifique ciblée sur la population des jeunes, visant à évaluer plus précisément les transferts entre ménages, et donc le niveau de vie des étudiants.

Dans l'enquête revenus fiscaux, une autre population mal appréhendée est celle des indépendants. Leur revenu disponible prend en effet en compte le revenu fiscal, et non leur revenu réel. Ainsi les déficits des indépendants sont considérés comme des revenus négatifs dans l'enquête. Dans les statistiques, considérant que disposer d'un revenu déclaré négatif ne peut correspondre au revenu réel sur la période, les observations correspondantes sont exclues. De la même façon que pour les étudiants, les informations sur les revenus, disponibles dans les déclarations fiscales, correspondent pour les indépendants à l'application de règles fiscales, plus qu'à des revenus réels. La collecte des données par voie d'enquêtes doit alors permettre une approche correspondant plus au sens commun du revenu. Le dispositif Silc collecte par voie d'enquête une variable correspondant au revenu tiré de l'activité d'indépendant au profit des besoins propres du ménage. A compter de 2008, avec la refonte du dispositif Silc, on disposera également du revenu déclaré à l'administration fiscale.

Une autre source, de type administratif donc a priori exhaustive, pourra, à terme de 2008 ou 2009, être sollicitée : celle des déclarations faites par les indépendants ou employeurs aux organismes collecteurs de cotisations de sécurité sociale, CCMSA pour les non-salariés relevant du régime agricole, ACOSS pour les autres. Mais, comme pour l'enquête revenus fiscaux, il s'agit de revenus déclarés pouvant s'éloigner parfois nettement des revenus réels, notamment lorsqu'ils correspondent à des valeurs négatives ou nulles.

Proposition 23 : Une expertise doit être menée sur les revenus d'indépendants disponibles dans la source Silc, en particulier les revenus déclarés à l'administration fiscale et les revenus tirés de l'activité de l'indépendant au profit des besoins propres du ménage. Ces expertises devront être suivies et approfondies par la formation compétente du Cnis.*

Le groupe souhaite également que le projet d'exploitation des sources ACOSS-CCMSA mené actuellement par l'Insee aboutisse dans les meilleurs délais et conditions.

2.3 La lacune centrale du dispositif : le patrimoine et les revenus associés

Le patrimoine a deux composantes principales, le patrimoine immobilier, et le patrimoine financier. Le patrimoine peut provenir de l'épargne, et donc des revenus monétaires passés et futurs. Il peut également provenir d'héritages et de donations, source typique d'inégalités. Au même titre que les revenus du patrimoine, le fait de posséder sa résidence principale enrichit le ménage du loyer qu'il n'a pas à payer. La question des loyers imputés relève donc de la problématique du patrimoine.

2.3.1 Le patrimoine

Le patrimoine constitue une source importante d'inégalités en raison de sa concentration. Les enquêtes en population générale ont de ce fait beaucoup de mal à les appréhender. Il serait en effet nécessaire d'enquêter presque exhaustivement les ménages les plus riches si l'on voulait disposer d'indicateurs précis sur le haut de la distribution ; ce qui nécessite déjà de les connaître avant l'enquête. Par ailleurs, les ménages ont souvent du mal à évaluer le montant de leur patrimoine. Parmi les sources administratives existantes, l'ISF (Impôt de Solidarité sur la Fortune) permettrait de disposer d'informations sur les hauts patrimoines. Mais ces dernières informations sont partielles, car

elles ne concernent qu'une petite partie de la population, et ne contiennent pas d'information sur les patrimoines exonérés. Cette source pourrait en tous les cas permettre de repérer les hauts patrimoines, du moins ceux qui le déclarent, en vue d'une enquête sur le thème. La source principale pour mesurer les patrimoines est l'enquête patrimoine, réalisée jusque-là tous les 6 ans. Dans cette source, la sous-estimation des montants de patrimoine détenu, avant recalage, est de l'ordre de 66 % pour les actifs financiers, et de l'ordre de 25 % pour les actifs immobiliers et professionnels par rapport aux données de la Comptabilité Nationale²³.

Même si la qualité des informations issues de l'enquête Patrimoine reste très imparfaite, elles permettent de disposer d'évaluations de la concentration et des inégalités de patrimoines détenus, qu'ils soient financiers ou immobiliers. Les taux de propriétaires de leur résidence principale, et les taux de possession d'une résidence secondaire sont de premiers indicateurs d'inégalité relatifs au patrimoine immobilier. Pour le patrimoine financier, les taux de possession des catégories de produits financiers (livrets d'épargne, bancaire, épargne logement, assurance vie, valeurs mobilières), ainsi que les montants détenus, donnent le même type d'information. Pour des indicateurs plus globaux sur la distribution des patrimoines et ses inégalités, on peut utiliser les déciles, montants moyens de patrimoine par décile, rapports inter-déciles ou Gini. Pour les aspects de concentration, on pourra là encore utiliser des indicateurs de proportion de masses de patrimoines détenus par les 20, 50 ou 80% de ménages les moins riches. Mais ceci nécessite une bonne connaissance des patrimoines en haut de la distribution, afin de disposer d'une estimation fiable de la masse totale des patrimoines.

Dans un autre registre, le problème des retraites et de leur financement est devenu une préoccupation très forte ces dernières années. En particulier, les produits destinés à épargner en vue de la retraite se sont multipliés, l'épargne qui y est consacrée s'est également accrue. La prochaine enquête Patrimoine devra en tenir compte dans son questionnaire, de manière à ce que les résultats obtenus puissent être utilisés pour des analyses fines du sujet.

Proposition 24 : L'enquête patrimoine est une source essentielle dans la connaissance des patrimoines. Elle doit être stabilisée à une fréquence de l'ordre de 5 ans. Afin d'améliorer la connaissance des hauts patrimoines, le recours aux données fiscales relatives à l'Impôt de Solidarité sur la Fortune est nécessaire. Par ailleurs, compte tenu du problème des retraites, le groupe demande à ce que les aspects d'épargne retraite soient abordés de manière détaillée.

Le recalage des données de l'enquête Patrimoine avec celles de l'ISF est en pratique difficile à réaliser compte tenu du fait que les actifs valorisés ne sont pas les mêmes selon les deux sources. Par ailleurs la méthode de valorisation n'est pas la même. Néanmoins, la source ISF peut avoir plusieurs utilisations. D'abord elle peut permettre un tirage d'échantillon de hauts patrimoines, permettant de surpondérer les riches dans le cadre d'une enquête type patrimoine. La source peut également être utilisée afin de mieux caler le haut de la distribution de cette dernière enquête, dans deux dimensions : d'abord sur la part de la population dont le patrimoine dépasse un certain seuil, mais également sur les montants de patrimoine détenus par les derniers centiles de la population. Mais ce calage ne pourra qu'être approximatif, compte tenu des deux inconvénients majeurs que présente la source ISF. Le premier est que son champ est restreint aux personnes qui déclarent effectivement. Par ailleurs, elle ne valorise qu'une partie des patrimoines détenus par les ménages, certains étant exonérés.

Les donations et héritages constituent un facteur important des inégalités. Ce volet peut être étudié au travers de l'enquête patrimoine. Mais les tailles d'échantillon limitent la portée des études. Dans ce domaine également, la source administrative dont dispose la Direction Générale des Impôts est d'une grande richesse. Néanmoins elle ne permet pas de disposer d'informations concernant les patrimoines au décès inférieurs à un certain montant, ne donnant pas lieu à déclaration. Mais elle permet en tous les cas une analyse précise des patrimoines supérieurs à ce seuil.

²³ Voir Cordier M. et alii, « Comparaison et recalage de l'enquête Patrimoine 2004 sur la Comptabilité nationale », Document de travail Insee, à paraître.

*Proposition 25** : Afin de connaître précisément le patrimoine au décès, le groupe considère qu'il est indispensable que la source administrative soit mobilisée de manière régulière, comme elle l'a été dans le passé. Il demande également que les données administratives portant sur les donations soient exploitées et donnent lieu à des études.*

2.3.2 Les revenus du patrimoine

Les revenus du patrimoine constituent un type de revenu particulièrement inégalitaire. Les appréhender par voie d'enquête soulève les mêmes difficultés que pour la mesure du patrimoine. De leur côté, les sources administratives, notamment les déclarations fiscales, contiennent un certain nombre d'informations sur ce type de revenus, mais elles les sous-estiment globalement très largement. D'abord parce que certaines composantes des revenus du patrimoine sont exonérés d'impôts. Mais également parce que certains dispositifs fiscaux ne permettent pas de mesurer le revenu réel de certains patrimoines au travers de ces déclarations. La sous-estimation par rapport aux données de la comptabilité nationale est de l'ordre de 80 % pour les revenus des valeurs mobilières, et de moins de 50 % pour les revenus des patrimoines immobiliers²⁴.

Au regard de l'impôt sur le revenu, les revenus du patrimoine financier sont de trois types. Certains d'entre eux sont soumis à l'impôt sur le revenu. On peut les considérer comme connus au travers des déclarations fiscales de manière aussi fiable que les revenus d'activité. Les revenus soumis à prélèvements libératoires figurent en principe sur la déclaration fiscale. Cette fraction des revenus s'avère largement sous-estimée, avec une couverture de 25 % selon la DGI. Enfin une fraction des revenus du patrimoine est exonérée de fiscalité directe. Il s'agit en particulier des comptes sur livrets.

Il est donc important de pouvoir disposer d'une estimation la plus précise possible de ce type de revenus dans la mesure du niveau de vie, sous peine de minorer les inégalités monétaires réelles. En complément aux informations fiscales disponibles, il est ainsi nécessaire d'estimer les composantes absentes des déclarations. Pour ce faire, l'enquête Patrimoine est la source privilégiée, permettant à partir de rendements moyens et des stocks de patrimoine d'estimer les revenus associés. Néanmoins le dispositif Silc devrait permettre de disposer aussi d'informations sur les masses détenues de certaines composantes du patrimoine. C'est le cas notamment des livrets d'épargne, de l'épargne logement, des valeurs mobilières, ou des produits d'assurance-vie.

*Proposition 26** : Le groupe considère qu'il est indispensable que les revenus du patrimoine soient mieux couverts dans la mesure du niveau de vie à partir des enquêtes revenus fiscaux. Les travaux d'imputation de revenus du patrimoine²⁵ devront donc être pérennisés et annualisés. Ils pourront s'appuyer en particulier sur l'enquête Patrimoine et Silc. Un investissement devra être engagé en vue d'une utilisation au mieux du dispositif Silc, permettant de disposer d'informations annuelles pour certaines composantes du patrimoine. L'expertise de ce projet d'annualisation pourrait être réalisée en 2007, de manière à envisager une mise en production en 2008 sur les revenus 2006.*

La recherche d'informations externes dans ce domaine devra par ailleurs être renforcée. Que ce soit au travers de sources micro-économiques, comme le fichier de la taxe foncière de la DGI, ou de sources macroéconomiques, comme les états récapitulatifs des banques détenus par la DGI, ou les informations dont dispose la Banque de France.

²⁴ Voir Legendre N. (2004) « Les revenus du patrimoine dans les enquêtes revenus fiscaux », Document de travail Insee n°F0405.

²⁵ Voir annexe 6 portant sur les imputations des revenus du patrimoine dans l'enquête revenus fiscaux 2003

Proposition 27 : Une collaboration étroite avec la DGI est indispensable. La DGI dispose en effet de sources importantes dans le domaine des patrimoines, encore peu exploitées à ce jour. La perspective d'un système d'information cohérent sur les patrimoines nécessite une mise en cohérence des différentes données existantes.

Les données de l'ISF ont été évoquées plus haut. La saisie des déclarations fiscales sur les revenus immobiliers (2044) de manière exhaustive permettrait la connaissance au niveau microéconomique des revenus réels des patrimoines immobiliers. La mise en cohérence des informations déclarées par les ménages et les états récapitulatifs fournis par les banques doit permettre de mieux évaluer la qualité des informations sur les revenus du patrimoine présentes dans les déclarations fiscales.

2.3.3 Les loyers imputés

Avec le même revenu monétaire un ménage propriétaire de sa résidence principale peut s'assurer un niveau de vie supérieur à un ménage locataire qui doit, sur ses ressources, payer son loyer. Le premier dispose d'un élément de patrimoine qui a une valeur d'usage et cette valeur d'usage est une ressource à créditer au détenteur. L'omettre revient à sous-estimer le niveau de vie relatif des propriétaires. Mais, pour ce poste comme pour toutes les imputations autres dont on va parler, il est difficile de calculer l'équivalent monétaire de cette ressource.

*Proposition 28** : Le groupe demande à ce que la diffusion des principaux indicateurs monétaires puisse systématiquement s'accompagner de variantes. La mise en place de ce type de variantes dès 2007 semble un objectif réaliste. Une mesure du niveau de vie prenant en compte les loyers imputés pour les ménages propriétaires de leur résidence principale constituera une variante du concept standard.*

La valorisation des conditions de logement pose des difficultés méthodologiques importantes et nécessite de faire des choix²⁶. En particulier, les locataires du parc social bénéficient, outre d'aides directes au même titre que ceux du parc privé, de loyers généralement inférieurs à ceux du marché. Cet écart résulte des aides à la pierre versées aux promoteurs sociaux, ainsi qu'au caractère non lucratif de ces derniers. Faut-il imputer aux locataires du parc social une subvention implicite dont ils bénéficient, mais qui n'est qu'un élément du système redistributif global. Par symétrie avec le traitement proposé par le groupe pour d'autres types de subventions implicites de services publics, il est proposé qu'elles ne soient pas prises en compte.

Dans un tout autre registre, pour les propriétaires accédants, c'est à dire les propriétaires ayant des charges de remboursement d'emprunt, la question est de savoir s'il faut déduire du niveau de vie les charges d'intérêt d'emprunt. Les positions ont été plus partagées au sein du groupe. Ce qui est certain, d'un point de vue pragmatique, c'est que certaines sources ne disposent pas de l'information permettant de connaître les charges d'intérêt d'emprunt du ménage. C'est en particulier le cas de l'enquête revenus fiscaux.

Concernant la source Silc, la mise en œuvre des loyers imputés Silc a été demandée par Eurostat à compter de 2007. Leur valorisation prendra en compte les subventions implicites pour le logement social, en octroyant un supplément de revenu aux locataires du secteur social. Elle prendra également en compte les intérêts d'emprunt versés par les propriétaires accédants, information disponible dans l'enquête, en diminuant leur revenu d'autant.

²⁶ Voir Driant/Jacquot, « Loyers imputés et inégalités de niveau de vie », Document de travail Insee, n° F0407

Proposition 29 : Pour l'imputation des loyers aux ménages propriétaires de leur résidence principale, le groupe préconise de ne pas prendre en compte les subventions implicites dont bénéficient les locataires du parc social. Quant aux intérêts d'emprunt pour les propriétaires accédants, les positions sont plus partagées ; le groupe propose de ne pas les intégrer à la méthode de valorisation retenue pour l'enquête revenus fiscaux.

2.4 Les composantes des inégalités monétaires

2.4.1 Les revenus individuels d'activité, principale source d'inégalités

Le concept de niveau de vie permet une approche individuelle, même si, dans la façon dont il est mesuré aujourd'hui, tous les individus d'un même ménage ont par définition le même. Il fait pourtant intervenir l'ensemble des ressources du ménage. Les salaires en constituent en général une part importante. Ils constituent à ce titre une dimension essentielle des inégalités sociales, même s'il peut être utile de rappeler que les disparités de salaire ne se traduisent pas directement en inégalités de niveau de vie comme le montrent les études récentes : sur les 10 dernières années, alors que les inégalités salariales s'accroissent, en partie en raison d'une plus grande précarité de l'emploi, les inégalités de niveau de vie restent, elles, globalement stables.

Dans un système centralisé cohérent d'indicateurs sur les inégalités, il sera important d'intégrer des indicateurs d'inégalités salariales : déciles de salaires et salaire moyen par décile, rapports inter-déciles, Gini, concentration, dans la fonction publique ou les entreprises, selon le type d'emploi, l'ancienneté dans l'emploi. Concernant les retraites, on pourra reprendre les mêmes types d'indicateurs, en distinguant selon le caractère complet de la carrière ou pas.

Les analyses menées jusque-là à partir des DADS, source de référence sur les salaires, mettaient en avant le poste de travail. Elles consistaient à croiser la durée de l'emploi avec les salaires associés, de manière à obtenir des taux de salaire horaire. Les derniers travaux publiés sur le thème commencent à développer les analyses par salarié, et non plus par poste de travail.

*Proposition 30** : Pour l'étude des inégalités de salaire, le groupe de travail préconise de développer des analyses au niveau des salaires perçus (« revenu salarial »), sans pour autant abandonner les analyses au niveau poste de travail, en croisant taux de salaire, durée du travail et durée d'emploi.*

Un champ à élargir

La source des DADS est extrêmement riche. Elle permet de disposer de séries historiques sur les salaires grâce au panel. Malheureusement son champ est actuellement restreint aux salariés du privé, du semi-public et aux deux fonctions publiques, collectivités territoriales et hôpitaux.

*Proposition 31** : Le groupe soutient le projet d'enrichissement du panel des DADS par un élargissement de son champ. Cela concerne dans un premier temps la fonction publique d'Etat, avec l'utilisation du fichier de paie des agents de l'Etat. L'extension du champ du panel des DADS à la fonction publique d'Etat devrait permettre, à horizon de 2007 ou 2008, de couvrir l'ensemble du champ des salariés, et ainsi fournir une mesure régulière d'indicateurs sur l'ensemble des salaires perçus.*

Dans un second temps, la faisabilité d'une extension de ce panel aux non-salariés devra être étudiée, à partir d'un rapprochement entre la source AcoSS-CCMSA évoquée plus haut et le panel DADS.

Mieux connaître les trajectoires d'emploi

En tant que source principale sur l'emploi salarié, et à terme sur l'emploi, les DADS ne permettent pas de disposer d'information entre deux périodes d'emploi. Les périodes de chômage ne figurent pas dans le fichier, ni non plus les indemnités correspondantes perçues. Ceci constitue une lacune importante dans la connaissance des trajectoires d'emploi, et les inégalités associées.

*Proposition 32** : Le groupe appuie le projet de rapprochement entre les données du panel des DADS, des données de l'Unedic et celui des demandeurs d'emploi de l'ANPE, qui devrait aboutir d'ici fin 2007. Outre un historique sur 10 ans des périodes de chômage, le fichier de l'ANPE permettra de disposer dans le panel DADS des montants journaliers d'indemnisation perçus par les demandeurs d'emploi. Le groupe demande à ce que la mise en production régulière de ce recoupement de données reçoive une priorité forte. Afin d'enrichir les données DADS, il est également souhaitable que le projet d'une mise en production régulière d'un rapprochement des fichiers DADS avec l'EDP puisse également être étudié. Ceci permettra de disposer de descripteurs supplémentaires, à partir des données du recensement et de l'état civil.*

L'ensemble des salaires et indemnités de chômage perçus par un salarié sur une période donnée pourra alors être reconstitué à partir des DADS. Au delà la source ne permet pas de reconstituer l'ensemble des revenus d'activité, en particulier ceux nécessitant la prise en compte d'une dimension familiale comme la prime pour l'emploi (voir 2.4.2).

Une approche locale à développer

Dans le domaine des inégalités salariales, la demande locale est là aussi très forte. La source principale sur les salaires, la source DADS, étant une source administrative, elle est exhaustive. En tant que telle, elle permet de disposer d'indicateurs à n'importe quel échelon géographique. Même si cette source a encore été peu exploitée dans cette direction, elle mériterait de l'être plus.

*Proposition 33** : La source DADS a été relativement peu utilisée pour des analyses locales de disparités de salaire. Le groupe préconise une utilisation plus grande de cette source à la fois au travers de l'approche salarié mais également au niveau local.*

D'autres sources

La source fiscale permet également de disposer d'informations sur les revenus d'activité. Actuellement privilégiée en raison du champ des DADS, qui ne recouvre que partiellement les salariés, elle ne dispose pas d'informations aussi détaillées sur les durées d'emploi. Il faudra veiller à la cohérence des deux sources, voire en comprendre les divergences le cas échéant. Pour les retraites, la source fiscale permet également de disposer d'informations. Malheureusement elle ne permet pas une analyse fine de l'évolution individuelle des retraites.

L'Echantillon Inter-régime de Retraites développé par la Drees permet de pallier cette lacune. Il permet en particulier d'analyser dans le montant moyen des retraites les effets dus aux entrées-sorties, et donc à l'évolution des droits, et ceux dus aux réévaluations des pensions. Ces éléments sont nécessaires pour mesurer les inégalités actuelles en termes de retraites. L'Echantillon Inter-régime de Cotisants doit également permettre de mesurer des inégalités de retraite, mais cette fois plus d'un point de vue droits acquis et durée d'assurances. Il doit également permettre de projeter les retraites futures, de manière à progresser dans la connaissance des carrières.

2.4.2 Les prestations, les impôts et la redistribution

Les prestations sociales sont une composante importante de la redistribution, les impôts également. A ce titre, des indicateurs sur les inégalités avant et après redistribution sont indispensables. Ils constituent un moyen d'évaluer l'ampleur de la politique sociale. Les indicateurs d'inégalités monétaires peuvent ainsi être calculés sur un concept de niveau de vie avant redistribution.

Pour pouvoir disposer d'indicateurs fiables des niveaux de vie avant redistribution, la source utilisée doit être la plus précise possible au niveau micro-économique. Les prestations sociales dans l'enquête revenus fiscaux sont imputées. Même si ces imputations sont réalisées à partir des barèmes, elles génèrent une perte en précision microéconomique de la source, et ne permettent pas par ailleurs l'étude du non recours. Pouvoir remplacer les prestations imputées par des données administratives devrait permettre un gain important en qualité pour la source ERF - à la fois en évitant les approximations et en permettant de connaître avec précision les bénéficiaires du RMI et de l'API - et également de raccourcir les délais de réalisation en évitant la phase de calcul d'imputation.

*Proposition 34** : Les travaux d'expertise pour un recours à des appariements avec des sources administratives afin de remplacer les imputations de prestations sociales par des données existantes auprès des organismes gestionnaires devraient rapidement aboutir. S'ils s'avèrent concluants, une mise en œuvre de ce type d'appariements pour l'enquête revenus fiscaux portant sur les revenus 2006 semble un objectif raisonnable.*

Une convention générale de coopération entre la Cnaf et l'Insee a été conclue à ce sujet. Les fichiers des Caf, organismes gestionnaires du régime général, ont d'ores et déjà été mobilisés, et l'échantillon national des allocataires des Caf a été spécialement ajusté pour intégrer la population de l'échantillon de l'enquête emploi, dans le cadre d'une première campagne de production test. Des premiers tests sont également menés à partir des données de la MSA, pour le régime agricole. La Cnav a également été sollicitée, dans un troisième temps, afin d'expertiser les données du minimum vieillesse.

Le système social a été largement décentralisé ces dernières années. De plus en plus de prestations sont versées au niveau des départements par les conseils généraux. Elles sont de deux types : les aides nationales dont l'attribution et la gestion ont été décentralisées, il s'agit des aides légales, du type RMI ; par ailleurs se développe un système d'aides qui découlent de dispositions proprement locales.

Concernant le premier type d'aides, les aides légales, elles sont connues et bénéficient d'un système de remontées d'information relativement développé. Ce dernier est nécessaire. Il peut toujours être amélioré.

La situation du point de vue de l'information est nettement moins claire en ce qui concerne les aides relevant de dispositions locales. Il est aujourd'hui difficile d'évaluer précisément leur ampleur, tant les situations sont différentes d'un département à l'autre. Celles-ci peuvent prendre la forme d'aides monétaires, de réductions tarifaires ou d'impôts, d'aides en nature, mais aussi de subventions de fonctionnement limitant le prix d'accès à certains services. Aucun système d'information ne permet à l'heure actuelle de disposer de manière centralisée de cette information. S'agissant des prestations versées par les acteurs locaux, il faut cependant dissocier celles qui constituent un élément de revenu de celles qui compensent des charges, notamment en matière de prise en charge du handicap ou de la dépendance des personnes âgées. Si toutes ces prestations doivent faire l'objet d'études et de travaux quant au caractère équitable de leur distribution, il faut s'interroger sur le fait de considérer les secondes comme un élément du revenu (ou du niveau de vie) des personnes.

Proposition 35 : Il est important d'avoir une information sur les inégalités des aides relevant de dispositions locales. Ceci est particulièrement important du point de vue de l'équité entre territoires. Le groupe demande donc à l'appareil statistique d'entreprendre des études méthodologiques dans ce domaine.*

Les prestations sociales ont un rôle redistributif. Les impôts également. Sur ce dernier point, il faut d'abord souligner que la mesure usuelle du revenu ne prend en compte que les impôts directs, prélèvements sociaux, impôt sur le revenu, et taxe d'habitation. Or d'autres impôts existent et participent à la redistribution. Le principal, compte tenu des masses financières en jeu, est la TVA. Même s'il s'agit d'une taxe sur la consommation, elle agit sur le revenu disponible.

Par ailleurs, les prestations et prélèvements, participant directement à la redistribution, ont un impact sur les inégalités monétaires. Une comparaison de la redistribution entre plusieurs pays ne peut l'ignorer. Le prélèvement à la source dans certains pays peut compliquer l'analyse.

Proposition 36 : L'analyse des inégalités avant et après redistribution doit tenir compte des prestations et des impôts. Il sera en tous les cas important de fournir un guide de lecture dans l'utilisation de tels indicateurs. Le groupe recommande la mise en œuvre régulière d'études globales de la redistribution. Celles-ci devront prendre en compte en particulier la TVA, en tant que composante importante du système de taxation.

2.5 Une mise à disposition rapide des indicateurs

La demande portant sur la mise à disposition de données récentes d'indicateurs d'inégalités monétaires est forte. Elle correspond souvent au souhait de pouvoir évaluer l'impact de tel ou tel dispositif, ou la mise en place de telle ou telle politique. La demande porte donc autant sur les indicateurs qui peuvent être issus de la source enquête revenus fiscaux que sur la création d'indicateurs d'alerte sur les inégalités monétaires. Dans le domaine particulier de la pauvreté monétaire, des indicateurs avancés de pauvreté monétaire, permettant d'anticiper les évolutions de la pauvreté monétaire au seuil de 60 ou de 50%, sont attendus, mais également des indicateurs d'alerte, permettant de prévoir plus généralement les évolutions du bas de la distribution des niveaux de vie.

La chaîne de production de l'enquête revenus fiscaux s'appuie sur le fichier des déclarations fiscales. Les délais dans la mise à disposition de celui-ci génèrent des décalages temporels incompressibles. Par ailleurs, la mise à jour des chaînes d'imputation est une opération relativement longue. Ceci conduit à une mise à disposition tardive des données associées à l'enquête revenus fiscaux.

*Proposition 37** : Le groupe estime que les délais de mise à disposition de l'enquête revenus fiscaux doivent être raccourcis. Un objectif de mise à disposition en fin de second trimestre de l'année n+2 des données portant sur les revenus de l'année n, et ceci dès les revenus de l'année 2006, semble un objectif raisonnable.*

Des investissements seront poursuivis sous l'égide de l'Onpes dans le but de mettre en place des indicateurs avancés de pauvreté monétaire. Ils pourront s'appuyer sur la recherche de modèles économétriques, à partir de variables comme les évolutions de salaires ou de revenu disponible brut des ménages au sens de la comptabilité nationale, ou sur les fichiers des Caf.

Les premiers travaux menés à partir des fichiers Caf montrent la difficulté de pouvoir disposer d'indicateurs avancés de pauvreté²⁷. Les indicateurs issus des fichiers Caf doivent néanmoins permettre de disposer de statistiques d'alerte de l'évolution des populations en difficulté. Ces fichiers devraient en effet permettre, avec le processus d'actualisation des ressources, de disposer des ressources déclarées pour l'année n des allocataires dès la fin de l'année n+1. Ainsi ils permettront de disposer d'informations sur l'évolution de la population à bas revenus six mois avant les résultats de l'enquête revenus fiscaux. La mise à disposition de tels indicateurs d'alerte est indispensable à l'existence d'un système réactif dans le domaine.

Proposition 38 : Le groupe prend acte des réflexions méthodologiques en cours pour améliorer la connaissance des populations les plus pauvres au moyen des fichiers Caf. Ces améliorations visent pour l'essentiel à harmoniser les seuils de bas revenus utilisés par les Caf avec les seuils de pauvreté.

²⁷ Voir annexe 5 portant sur le bilan des premiers travaux Cnaf/Drees/Insee sur la mise en place d'un indicateur avancé du taux de pauvreté

Le groupe recommande que les fichiers d'autres organismes sociaux puissent être utilisés pour améliorer cette connaissance, en particulier les fichiers Cnav et MSA.

2.6 L'évolution des niveaux de vie et des inégalités

Les évolutions temporelles des revenus utilisent fréquemment l'indice général des prix afin de tenir compte des phénomènes d'inflation d'une année sur l'autre. Or cet indice ne tient pas compte des différences dans les comportements de consommation qui peuvent exister entre catégories sociales, ou selon les déciles de revenu auxquels appartiennent les individus. Utiliser des indices de prix par catégorie sociale ou par décile de revenu permet d'y remédier. Les résultats publiés jusque là ne montrent pas d'évolutions significativement différentes selon que l'on prenne l'indice général des prix et des indices par catégorie sociale ou par décile, sur ces dernières années (voir France, Portrait Social, édition 2005-2006 et édition 2006, Vue d'ensemble - Consommation et revenu). Mais cela pourrait évoluer. Il est donc important que soient régulièrement publiés des indices des prix différenciés.

Proposition 39 : Au centre des débats actuels sur le pouvoir d'achat, beaucoup de questions tournent autour de l'indice des prix. Or les évolutions des revenus et des phénomènes de pauvreté y sont directement liées. Jusqu'ici les études d'indices de prix différenciés par décile de revenu ou par catégorie sociale n'ont pas montré de divergence importante avec l'indice moyen. Néanmoins le groupe juge indispensable la publication annuelle d'indices de prix différenciés afin de suivre l'évolution de ces phénomènes dans le temps.

2.7 L'élargissement du concept de revenu

La mesure du « niveau de vie » ne se résume pas à la prise en compte du revenu monétaire. Certains éléments non monétaires, comme les loisirs, les pratiques culturelles ou la production domestique, y contribuent. Pour cette raison, deux individus ayant les mêmes revenus n'ont pas nécessairement les mêmes niveaux de vie. Une technique afin de prendre en compte ces éléments dans le revenu consiste à les valoriser, en donnant un prix, fictif, à chacune de ces dimensions²⁸. Un des problèmes associés à cette méthode est qu'il n'existe pas de marché de référence, ce qui justifierait l'attribution d'un prix identique pour tous. Et plus la dimension considérée s'éloigne de variables marchandes, moins la fixation d'un prix sera justifiée. Ceci explique que la position du groupe sur le fait de valoriser en équivalent monétaire telle ou telle dimension puisse être différente selon la dimension considérée.

Les loyers imputés relèvent de ce souci d'élargissement du concept de revenu (voir 2.3). Ils correspondent à une dimension logement relativement marchande, au sens où il existe un marché de référence.

On examine ici deux composantes supplémentaires, la production domestique et les services publics individualisables. Ces deux dimensions sont sans conteste moins « marchandes » que les loyers imputés.

2.7.1 La production domestique

La valorisation de la production domestique pose des difficultés. En particulier, la question du taux de salaire fictif à prendre en compte pour la valorisation de la production est difficile à justifier. Par ailleurs, les seules sources statistiques disponibles dans ce domaine sont les enquêtes emploi du temps. Elles permettent de connaître précisément le temps passé par chacun des membres du ménage aux diverses activités ménagères. Des indicateurs d'inégalité peuvent alors être proposés à partir des temps passés : temps moyens, médians, rapports inter-déciles, etc.

²⁸ Voir annexe 2 portant sur les indices synthétiques de niveau de vie

Des tentatives de valorisation de la production domestique menées dans le passé ont montré son importance en termes de masse, mais également son imprécision selon les méthodes de valorisation employées : elle variait entre un tiers et deux tiers du PIB.

*Proposition 40** : Le groupe souligne l'intérêt de pouvoir disposer régulièrement d'analyses sur les inégalités en termes de production domestique. A ce titre, la mise en œuvre régulière de l'enquête Emploi du temps est primordiale. Mais il semble préférable d'étudier ces inégalités directement au travers des durées consacrées aux différentes tâches domestiques, plutôt qu'en les valorisant en équivalent monétaire de manière à les étudier au travers des niveaux de vie.*

2.7.2 Services publics individualisables

Les services publics individualisables pour lesquels la question de la monétarisation peut se poser de manière simple concernent l'éducation et la santé. Du point de vue de l'éducation, tant qu'on est dans le cadre de la scolarité obligatoire, cela n'a pas grand sens. Ceci est d'autant plus vrai que les coûts unitaires de formation sont plus élevés dans les formations professionnelles, alors qu'elles sont souvent considérées comme des filières d'échec scolaire. Pour les formations après la scolarité obligatoire, les coûts de formation sont relativement bien connus pour les universités, en particulier par filière (IUT, BTS, filières générales). Malheureusement on les connaît mal selon les cycles ; or la durée des études est très marquée socialement. On ne connaît pas non plus très bien les coûts de formation des grandes écoles, qui, d'une école à l'autre, peuvent être très différents.

Dans le domaine de la santé, prendre en compte cette dimension dans le niveau vie aboutirait également à des interprétations peu communes. Ainsi, les individus recourant le plus fréquemment au système de soins se verraient ajouter à leur niveau de vie les dépenses associées à ces soins. Les personnes les plus en difficulté rencontrant souvent des problèmes de santé, cela aboutirait à considérablement les enrichir.

Proposition 41 : Pour les services publics individualisables, le groupe préconise une mesure des inégalités directement au travers des indicateurs d'accès à ces services, ou d'indicateurs de dépenses, sans agréger cette composante au revenu monétaire élargi. Des analyses de ces mesures dans les domaines de l'éducation et de la santé doivent être régulièrement menées. De manière symétrique, des analyses régulières de la population qui bénéficie de ces services devront être menées.*

3. Inégalités en conditions de vie

Les inégalités monétaires abordées précédemment constituent une première approche qui demande à être complétée, d'une part en élargissant la notion d'inégalité considérée, d'autre part en s'appuyant sur une mesure alternative du bien-être matériel.

3.1 Les différentes formes et mesures de l'inégalité

Les inégalités ne concernent pas les seules ressources financières, ou les équivalents monétaires de dimensions non monétaires. Les dernières décennies ont vu se développer une abondante littérature sur la notion même d'inégalité dont le prix Nobel d'économie, Amartya Sen, est un des principaux représentants et qui souligne la nécessité de prendre aussi en compte d'autres dimensions, notamment l'éducation ou la santé. Ainsi, pour Sen, « [...] le bien-être d'une personne peut être considéré en termes de qualité [...] de son existence. Vivre peut être considéré comme un

ensemble de « fonctionnements²⁹ » reliés entre eux et consistant d’êtres et d’avoirs » (Sen, 1992). La palette des "fonctionnements" est large puisqu'elle englobe aussi bien se nourrir correctement, être en bonne santé, se sentir heureux, avoir du respect pour soi-même, participer à la vie collective, etc. Cette approche conduit à ne plus se borner à l'analyse de la seule inégalité monétaire mais à l'étendre à celle des "opportunités et des possibilités de choix les plus essentielles au développement humain" (Pnud, 1997, 4).

Ce point de vue favorise des enquêtes qui collectent une information plus large que les seuls revenus, qu'il s'agisse d'une information quantitative comme les consommations ou plus qualitative : l'état de santé, le niveau d'éducation ou la maîtrise des nouvelles technologies, par exemple.

Une autre limite des indicateurs usuels d'inégalités monétaires tient à ce qu'ils sont calculés essentiellement à partir de mesures du revenu courant. Même si les loyers fictifs sont de plus en plus souvent inclus, on prend mal en compte une part non négligeable des ressources des ménages : patrimoine, autoconsommation, prestations en nature,... Il en résulte une image déformée des inégalités de ressources comme de bien-être matériel.

Devant les limites des approches par le revenu, d'aucuns préconisent d'aborder les inégalités directement à partir de la consommation, approche à laquelle on peut trouver divers avantages conceptuels. La consommation est ainsi source plus directe d'utilité que le revenu ; elle est surtout moins sensible aux aléas conjoncturels que celui-ci grâce au comportement actif sur le marché de l'endettement et de l'épargne d'un consommateur qui cherche à maintenir un profil le plus constant possible de la consommation. Ces atouts seraient doublés d'avantages sur le plan de la mesure, la consommation étant a priori moins tabou que le revenu, donc mieux déclarée. Les inconvénients de cette approche sont d'ignorer le volume de l'épargne mais aussi la difficulté, notamment sur le plan éthique, à tenir compte de l'hétérogénéité des goûts individuels : comment traiter les consommations nocives ou prohibées, comme le tabac, la drogue et l'alcool ?

De fait si les inégalités de consommation sont parfois étudiées en complément aux inégalités de revenu, elles ne leur sont pas substituables. Mais, cette approche a incité, notamment dans l'étude de la pauvreté, à développer une forme particulière, l'approche par les conditions de vie, désormais couramment mise en œuvre en France et qui constitue une des bases du système statistique d'observation de la pauvreté.

La considération directe des conditions de vie permet en effet de pallier en partie les insuffisances de l'approche monétaire. En pratique elle consiste à collecter, pour chaque ménage enquêté, une information sur ses conditions d'accès aux équipements collectifs, d'équipement personnel en biens durables, de confort de logement, de consommation. Elle fournit, sous la forme d'indicateurs élémentaires dit "indicateurs de privations" (on dispose du bien ou non), une description du niveau de bien-être matériel que connaît le ménage. On peut agréger ces indicateurs en un score qui, certes plus fruste que la mesure monétaire du niveau de vie, a en revanche sur elle l'avantage de la robustesse. Cet indicateur complète utilement la mesure monétaire.

La source principale utilisée jusqu'en 2003 dans ce type d'approche était le dispositif des enquêtes permanentes sur les conditions de vie, qui n'existe plus à ce jour. A compter de 2004, une partie des indicateurs de conditions de vie (essentiellement ceux qui mesurent les privations) a été intégrée dans le dispositif Silc-SRCV. A partir de 2008, c'est un ensemble plus vaste d'indicateurs de conditions de vie qui sera collecté dans Silc, de manière à pouvoir analyser les inégalités au-delà du seul domaine monétaire et à pouvoir calculer des mesures alternatives robustes fondées sur des indicateurs de conditions matérielles de vie.

Par ailleurs, au-delà d'enquêtes généralistes sur la consommation (la quasi-totalité des pays disposent d'une enquête régulière du type « Budget des ménages ») et les conditions de vie, nombre d'autres sources permettent d'analyser telle ou telle dimension particulière. Elles permettront de fournir des indicateurs de disparités/inégalités. Le point sur lequel il convient d'attirer l'attention est la meilleure mise en cohérence possible de ces diverses sources, ou du moins l'explicitation des principales divergences. Il apparaît souhaitable, de ce point de vue, que soit systématiquement analysé

²⁹ C'est une traduction littérale du terme « fonctionnings ».

le champ des différentes sources, que figurent dans ces sources, autant que possible, des informations sur les revenus soit par interrogation directe soit par appariement, et qu'enfin les concepts de revenu soient harmonisés.

3.2 Inégalités de conditions de vie et de consommation

Les indicateurs de privation trouvent une application particulièrement intéressante pour la mesure de la pauvreté. Les fluctuations du revenu courant affectent notablement la mesure de la pauvreté monétaire. Elles engendrent ainsi de nombreuses entrées et sorties de la pauvreté dont l'interprétation reste assez délicate. L'approche par les conditions de vie est plus robuste face à ce phénomène. L'étude globale de la consommation et de sa structure permet quant à elle une approche des inégalités dans leur ensemble.

Ces méthodes, en décrivant la façon dont vivent les ménages, fournissent un contenu concret à la notion plus abstraite de pauvreté ou de richesse monétaire, et permettent des comparaisons internationales significatives entre pays de niveau de développement très différents³⁰.

Mais cette méthode soulève un certain nombre de questions. Comment définir en effet la référence sous-jacente à ce type d'analyse ? La consommation des ménages, dans son ensemble ou dans sa structure, reflète en partie des préférences individuelles, voire parfois l'expression des besoins humains les plus élémentaires, tandis que l'analyse des privations appelle une définition normative de la pauvreté : quels sont les biens et services jugés indispensables à la vie de tous les jours dans une société donnée ? Dans les travaux empiriques sur ce dernier point le choix est souvent effectué par les experts à partir de leur propre intuition, contrôlée par des considérations de diffusion du bien : être privé d'un bien très répandu paraît plus grave pour l'analyse de la pauvreté que manquer d'un bien rare. Une autre approche consiste à demander au public quels sont les biens qu'il juge nécessaires. C'est l'approche "par le consensus". Elle requiert une enquête à cet effet. Une telle enquête, régulièrement réalisée depuis une vingtaine d'années en Grande-Bretagne pour la mesure de la pauvreté, a été conduite pour la première fois en France en janvier 2006 (enquête "Standards de vie").

*Proposition 42** : Dans l'approche par les conditions de vie, le groupe considère que des enquêtes du type « standard de vie » doivent être menées de manière régulière, une fréquence de l'ordre de 10 ans paraissant raisonnable. Ce type d'enquête doit permettre d'apprécier le degré de consensus autour des items dont la privation est considérée comme caractéristique de la pauvreté, en complément d'autres approches et expertises.*

Le dispositif Silc pourra intégrer à compter de 2008 dans son questionnaire, pour l'étude de la pauvreté en conditions de vie, une liste de privations rénovée, qui sera établie de façon raisonnée à partir de l'enquête Standard de vie ou de dire d'experts.

Jusqu'à présent le choix du nombre de privations, dont le cumul dans un ménage donné conduisait à le considérer comme pauvre, était fixé arbitrairement de telle sorte que l'indicateur de « pauvreté en conditions de vie » donne une proportion d'individus pauvres semblable à celle du taux de pauvreté monétaire au seuil de 50 %. Cette approche empirique devrait être nettement améliorée, notamment par l'analyse de la distribution de chaque privation et de leur cumul progressif au sein des ménages. Il n'y a en effet aucune raison théorique pour que l'on utilise la norme actuelle.

Proposition 43 : Le groupe de travail propose que des études plus approfondies soient menées autour de la distribution des différentes privations et de leur cumul. Les analyses faites par domaine de privation devraient être complétées en regard de la distribution des revenus.*

³⁰ De telles comparaisons ne sont pour autant pas sans difficultés. Voir à cet égard la synthèse récente parue dans Economie et Statistique « Les approches de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales »

À partir de ces enquêtes générales sont usuellement définis en France deux indicateurs de pauvreté : pauvreté en conditions de vie et pauvreté subjective. D'autres approches sont possibles, par exemple celle distinguant une pauvreté en condition de vie et un indice d'exclusion sociale comportant d'une part des données sur les relations sociales des individus et d'autre part des données sur l'interaction entre l'individu et la société : de ce point de vue être ou ne pas être en emploi (avec une description qui ne serait pas binaire) fait sans doute partie de l'exclusion sociale en même temps qu'il s'agit d'un critère de désagrégation important de la pauvreté monétaire (cf. approche des « travailleurs pauvres »).

La question du degré de cumul ou de disjonction des formes d'inégalités relativement aux individus ou aux ménages est une question récurrente. En particulier, la question du recouvrement des différents types de pauvreté, pauvreté monétaire, pauvreté en conditions de vie et pauvreté subjective a été beaucoup étudiée à partir des données du panel européen. A compter de 2008, ce type d'étude pourra être actualisé chaque année à partir des données du dispositif Silc. La question du recouvrement des différentes dimensions a conduit certains pays (par exemple l'Irlande), à définir des indicateurs de pauvreté consistante (ou selon certains auteurs de « pauvreté validée ») et à retenir cet indicateur comme critère d'évolution de la pauvreté et pierre de touche des politiques de lutte contre la pauvreté. Cette approche présente sur le plan théorique une réduction de la prise en compte de la multidimensionnalité : d'un côté dans le domaine des indicateurs non monétaires on utilise le « ou », en dénombrant les individus privés de telle ou telle privation, de l'autre on utilise le « et » pour la dimension monétaire. Donner au revenu le rôle d'une dimension parmi d'autres et appliquer la règle de cumul conduirait à d'autres mesures de la pauvreté dont la pertinence théorique est aussi grande. Cela reviendrait par exemple à considérer qu'est pauvre tout individu (ménage) qui serait pauvre en conditions de vie ou pauvre monétairement³¹.

De manière plus générale, les corrélations entre les différentes formes d'inégalités non monétaires et les revenus peuvent donner lieu à des indicateurs spécifiques. C'est le cas par exemple des revenus et de l'activité (travailleurs pauvres), ou des revenus et des conditions de logement. Pour l'heure, l'examen de ces corrélations effectué par simple désagrégation d'un indicateur (pauvreté monétaire par exemple) selon le critère emploi est également loin d'épuiser l'analyse de corrélation. Il serait souhaitable que des travaux d'études soient développés pour permettre de définir des indicateurs mesurant mieux ces corrélations (analyses économétriques déterminant l'influence des différentes caractéristiques des individus ou des ménages) comme ceci a été évoqué dans les considérations générales (partie I).

3.3 Approches thématiques

Ce paragraphe reflète l'état de ce qu'il a été possible de faire compte tenu du temps imparti. Trois domaines sont apparus prioritaires au groupe en termes d'inégalité, ils ont fait l'objet d'une consultation auprès d'experts : la question de la formation, initiale mais également continue, la santé, et en particulier l'accès aux soins, et la question du logement. D'autres domaines n'ont pu être abordés faute de temps, alors même que les inégalités sociales qui s'y manifestent sont importantes. On peut citer l'accès aux services financiers, la question des transports, des pratiques culturelles ou de la justice. Et même pour les thèmes jugés prioritaires - logement, santé, éducation - , le temps n'aura pas permis au groupe d'approfondir les questions comme il le souhaitait. Il est donc proposé que les premiers éléments de ce rapport donnent lieu à une expertise et un approfondissement au sein des formations compétentes du Cnis.

Compte-tenu du mandat du groupe, il convient de couvrir chacun de ces domaines au travers d'indicateurs d'inégalités, de « pauvreté » ou de « richesse », mais aussi d'indicateurs de dispersion des situations dans l'ensemble de la population. Les premiers renvoient notamment à la question d'accès aux droits fondamentaux, les secondes renvoient à une analyse plus générale (et parfois plus difficile à mettre en œuvre).

³¹ Cet indicateur conduirait à majorer le taux de pauvreté par rapport à une approche où le revenu ne serait qu'une dimension d'un poids égal aux autres items.

Pour ces différents domaines, il faut souligner, comme pour les précédents, une demande locale très forte. Le recensement de la population permet de mettre à disposition des indicateurs localisés dans les domaines du logement, de l'emploi, du niveau d'étude ou de la démographie. Mais cela n'est pas suffisant, en particulier dans le domaine de la santé. Par exemple des indicateurs sur les inégalités de santé sont nécessaires dans le cadre des programmes régionaux de santé publique. Les problématiques sont du même ordre dans l'éducation ou le logement.

*Proposition 44** : La prise en compte des aspects de territoire à un niveau fin dans les différentes approches thématiques rend la mise en place d'un système cohérent d'indicateurs difficile car très volumineux. Dans un tel contexte, le groupe préconise plutôt la mise en œuvre d'études régulières, tous les 5-6 ans, de manière à vraiment prendre en compte les questions de quartiers dans la mesure des inégalités. Par ailleurs, l'utilisation de cartes doit faciliter la diffusion de ce type de données à un public large.*

Domaine du logement

En matière de logement, deux types d'indicateurs sont possibles. Les uns sont relatifs à la qualité des logements (taille, surpeuplement, équipement, confort) pour lesquels deux sources existent : l'enquête logement (à une fréquence de cinq ans environ) et les enquêtes sur les conditions de vie (EPCV puis Silc). Tous ces éléments peuvent être recoupés avec le revenu des ménages (il faut prendre garde à retenir une définition du revenu homogène à celle définie au point précédent : inclusion des allocations logements dans le revenu monétaire, traitement de la situation des propriétaires - loyers imputés). Les indicateurs de taux d'effort brut et net, les ressources des ménages dans le parc social sont à mobiliser dès que l'on dispose du revenu du ménage en plus des indicateurs de logement. On peut également rapprocher ces derniers avec des indicateurs de difficultés financières, comme des retards de paiement, etc.

Par ailleurs, il est utile de développer des indicateurs d'accès au logement. L'estimation (voir supra) du nombre de personnes sans domicile ou vivant dans des logements précaires, le nombre de logements vacants sont des premières approches. En particulier, un indicateur de délai d'attente anormal pour l'accès à un logement social constitue un indicateur complémentaire très riche.

Proposition 45 : Dans le domaine du logement, il est important de mettre en place des indicateurs d'exclusion et de difficulté d'accès au logement. La connaissance des populations exclues du logement doit pouvoir être menée à partir des données locales. Le groupe recommande une expertise des fichiers de demande de logement social. Leur analyse doit permettre de renseigner l'indicateur de non accès au logement, ainsi que sur les situations d'hébergement de ces personnes.*

*Proposition 46** : Le groupe considère comme prioritaire la mise en place d'un dispositif efficace d'enregistrement des demandes de logements sociaux, via un numéro unique d'enregistrement. Il devrait permettre de disposer de deux indicateurs essentiels en matière d'accès au logement : le nombre de demandeurs au niveau national, mais surtout, territoire par territoire, le délai moyen d'attente des demandeurs.*

Pour mieux connaître les difficultés de logement, le groupe préconise la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un système centralisé permettant de connaître les statistiques localisées sur les contentieux locatifs, assignations, jugements, et interventions des forces de l'ordre. Ces informations existent actuellement mais ne sont disponibles qu'à des échelons locaux. Elles sont essentielles pour disposer d'indicateurs sur l'accès au logement.

En matière de disparités/inégalités dans le domaine du logement, il est nécessaire de définir des indicateurs un peu globaux de confort de logement. On peut par exemple s'intéresser à la part des ménages ne souffrant d'aucune privation dans l'approche des inégalités par les conditions de vie. Par ailleurs le taux d'effort est sans doute un élément important mais qui pose -cf. ci-dessus- la question d'un taux d'effort pour les accédants à la propriété et pour les propriétaires, le taux d'effort constituant un indicateur d'inégalité au sein des ménages locataires.

Domaine de la santé

Dans le domaine de la santé, plusieurs indicateurs devraient être définis sur l'état de santé général ou relatif à des pathologies particulières. L'espérance de vie à la naissance selon les critères définissant les positions socio-économiques des parents et l'espérance de vie à divers âges actifs, notamment à l'âge de la retraite, selon les catégories socioprofessionnelles sont également des indicateurs synthétiques de l'état de santé (au sens large puisqu'ils peuvent être affectés par des facteurs tels que les accidents ou le suicide). Des indicateurs sur la santé périnatale sont également nécessaires, en particulier selon l'origine sociale. La mortalité prématurée, qu'elle soit globale ou par cause de décès, est un marqueur important des inégalités de santé territoriales, car très dépendant des inégalités sociales. L'importance d'indicateurs sur les facteurs de risque à l'état de santé a également été soulignée (alcool, drogue, obésité).

Au niveau des pathologies, peu d'indicateurs sur les pathologies liées aux conditions de vie peuvent être mobilisés. Or elles interviennent dans les inégalités sociales de santé.

Par ailleurs, des indicateurs relatifs au coût et à l'accessibilité des soins sont également à mobiliser. En matière de coût une part est prise en charge par l'assurance maladie, une part l'est par les assurances complémentaires et enfin une part reste directement à charge du malade ou de sa famille. Il faut aussi prendre en considération l'importance qu'a l'accès à la couverture complémentaire dans la prévention.

Il est ainsi nécessaire de pouvoir distinguer la répartition de la prise en charge des coûts des soins et de la prévention entre la part prise par l'assurance maladie de base, la complémentaire, en distinguant selon qu'il s'agit de complémentaire d'entreprise ou de complémentaire souscrite par les individus et le reste à charge. La distinction de la protection complémentaire entre ces deux composantes est importante notamment au regard du statut et de la durée d'emploi.

La mortalité par causes de décès, l'auto-évaluation de l'état de santé, le taux de renoncement aux soins pour raisons financières, la part des personnes souffrant d'une maladie chronique, et le reste à charge, en particulier pour ceux relevant de la CMU, sont des indicateurs à privilégier.

*Proposition 47** : Dans le domaine de la santé, le groupe demande à ce que soit expertisée la mise en place de trois types d'indicateurs, l'un sur les malades selon les pathologies, le second sur les aspects financiers de la prise en charge au niveau des remboursements, le dernier sur le recours aux soins (inégalités et renoncement).*

Par ailleurs, en plus du dispositif existant déjà, le groupe appuie la mise en place de manière régulière d'enquêtes détaillées dans le domaine de la santé, comme dans le domaine du handicap. Ces enquêtes doivent permettre de mesurer l'état de santé dans son acception la plus large, en tant que résultante d'un état physique, mental et social.

Domaine de l'éducation

Dans le domaine de l'éducation, les taux d'encadrement permettent de disposer d'indicateurs d'inégalité, même si leur interprétation reste délicate. Les autres indicateurs privilégiés sont l'accès aux différents niveaux de formation et filières (niveau IV selon général/technologique/professionnel, Bac selon les types, taux d'accès au supérieur), les indicateurs de compétence (compétences de base pour la Lof, évaluations-bilans, Pisa et JAPD), les niveaux de sortie et l'insertion sociale et professionnelle.

Les sources privilégiées pour ces indicateurs sont, outre les sources administratives (sur les élèves et les personnels), les panels Éducation nationale pour étudier l'accès aux différentes filières. Pour l'insertion et les niveaux de sortie, l'enquête emploi et les enquêtes du Céreq permettent de disposer d'une information très riche. Ces sources se complètent utilement.

Proposition 48 : Dans le domaine de l'éducation, les panels de l'Éducation Nationale constituent une des sources privilégiées. Le groupe considère qu'il est nécessaire de pouvoir disposer rapidement d'une variable CS de qualité dans cette source. Un rapprochement des données des panels de l'Éducation avec d'autres sources de type enquête famille permettrait de l'améliorer. Le groupe recommande également le rapprochement avec les déclarations fiscales. Cela permettrait de disposer d'informations dans le domaine des revenus, et ainsi de mieux étudier les corrélations entre inégalités monétaires et éducation.*

Le groupe par ailleurs prend note des efforts d'harmonisation des identifiants des étudiants selon les différentes filières. Ceci devrait permettre à terme de pouvoir suivre les étudiants sur l'ensemble de leur cursus, et ainsi de disposer de l'ensemble des trajectoires individuelles.

4. Inégalités face au travail et à l'emploi

4.1 Remarques préliminaires

Les inégalités face à l'emploi sont une des sources principales des inégalités de revenu, de position sociale et des inégalités face aux risques.

Deux dimensions principales doivent sans doute être distinguées pour nourrir le système d'indicateurs.

L'une concerne l'instabilité de l'emploi qui génère une insécurité, ressentie ou effective, des individus. Les termes de sécurité ou de sécurisation des parcours professionnels renvoient au-delà de la fin de la relation d'emploi à la nature de la séquence suivante et à sa durée. Elle concerne donc l'analyse des transitions, des trajectoires, etc.

La seconde concerne la qualité de l'emploi : pénibilité et conditions de travail, fréquence des maladies professionnelles, etc.

Mais à ces deux dimensions principales peuvent être adjointes très certainement la question des discriminations à l'embauche (selon l'origine, le sexe, le handicap, etc.) et probablement la question de la mesure de la déqualification (de la distance entre les capacités des personnes et les besoins du poste de travail). Si pour les discriminations à l'embauche il est difficile d'imaginer un dispositif d'observation statistique, il est pour le second thème possible de produire des mesures assez objectives qui pourraient figurer dans le dispositif de description des inégalités.

Une dernière question concerne la dimension des statuts d'emploi à la fois en ce qui concerne les salariés et les non-salariés.

Pour beaucoup le regroupement des emplois avec, d'un côté les emplois à durée indéterminée, et de l'autre les contrats à durée déterminée et les contrats de travail temporaire (intérim) et, éventuellement, l'ensemble des contrats aidés, fournirait un indicateur de la précarité de l'emploi. En fait, cette partition n'approche que d'assez loin la question de la précarité des emplois. Au demeurant elle ne traite pas de la question de la précarité de l'emploi des non-salariés.

En matière d'emploi salarié la diversité des contrats est très grande et la partition entre CDI, CDD et intérim est sans doute à affiner. Ainsi le CNE présenté par beaucoup comme plus précaire que le CDD est un CDI ; par ailleurs, la très grande majorité des salariés des services à la personne dont l'employeur est un particulier sont juridiquement en CDI, dans la mesure où lors de leur embauche une durée de contrat n'a pas été définie. Ils sont classés comme tels dans les enquêtes. De même, les CDD sont extrêmement divers et renvoient à des durées effectives d'emploi très variables. La pratique des CDD saisonniers reconductibles conduit dans certaines branches à des situations assez semblables aux contrats d'intermittence (qui sont des CDI) ou à des CDI à temps partiel annualisé.

Pour traiter des statuts juridiques, il faudrait également pouvoir classer les situations de quasi salariat considérées juridiquement comme des emplois non salariés, ou inversement des situations de quasi-indépendant classées comme salarié (portage salarial), etc.

Par ailleurs, les statuts de non-salariés sont de fait très divers entre, par exemple, des officiers ministériels titulaires d'une charge, des professions libérales médicales ou juridiques, des artisans, etc.

Parlant des statuts dans l'emploi, il faut aussi examiner les statuts en situation de non-emploi. Il existe on le sait bien un grand flou en la matière : la possibilité pour un chômeur d'exercer des « activités réduites » conduit-elle à les classer comme chômeurs ou comme salariés (voire comme indépendants), faudrait-il distinguer les demandeurs d'emploi selon qu'ils exercent ou non une activité réduite ?

*Proposition 49** : Le groupe de travail considère que la dimension du statut juridique d'emploi doit être utilisé en tant que critère de désagrégation des indicateurs à publier sur les inégalités face à l'emploi et non comme indicateur proprement dit. Il demande également que des études plus approfondies soient menées pour affiner la distinction entre les différents contrats de travail salarié pour permettre des regroupements plus pertinents que les distinctions actuelles. Ceci le conduit à demander que les sources statistiques (enquêtes et sources administratives) soient affinées, notamment pour distinguer les CNE au sein des CDI et les contrats saisonniers comme les contrats d'usage au sein des CDD.*

4.2 Instabilité et insécurité de l'emploi.

Indicateurs d'instabilité

L'instabilité de l'emploi peut être mesurée à partir de la durée des différents emplois ; celle-ci ne peut, dans l'absolu être mesurée que lorsque la relation d'emploi a cessé. La plupart des indicateurs usuels mesurant, soit au sein des entreprises soit par interrogation des individus (enquête emploi) des anciennetés dans l'emploi sont des mesures biaisées de l'instabilité de l'emploi. Pour les contrats en cours à l'instant de l'interrogation, on minore la durée de ce qu'ils seront en définitive ; surtout pour les contrats qui se sont achevés aucune information n'est disponible. Avec de telles mesures d'ancienneté, on minore, au total, l'instabilité de l'emploi que ce soit dans les analyses d'ancienneté moyenne des salariés dans les statistiques d'entreprises ou dans les sources ménages. Une approche sur l'instabilité de l'emploi dans les entreprises souffre moins de ces biais : elle consiste à mesurer, dans une entreprise, la part des heures travaillées effectuées par des salariés étant demeurés moins d'un an dans l'entreprise.

Proposition 50 : Le groupe de travail propose que la mesure de l'instabilité, fondée sur la part des heures travaillées effectuées par des salariés étant demeurés moins d'un an dans l'entreprise, soit renouvelée de manière régulière et désagrégée selon les critères disponibles dans la source DADS.

Un autre indicateur de l'instabilité de l'emploi est le taux de rotation de la main d'œuvre (décomposable entre taux d'entrée et taux de sortie). Celui-ci doit être publié régulièrement dans le cadre du système d'information. Il pourra être désagrégé selon les secteurs, et les tailles d'établissement (à partir de dix salariés), mais également selon le sexe ou l'âge.

Indicateurs d'insécurité

Pour approcher la question des transitions et des trajectoires, une première approche consiste à mobiliser les enquêtes emploi pour mesurer respectivement les proportions d'individus qui, étant en emploi à une date t , sont en non-emploi (ou de manière plus restrictive au chômage³²) en $t+1$ et respectivement sont en non-emploi en t et en emploi en $t+1$.

Avec les enquêtes emploi annuelles, le pas était d'un an mais on pouvait suivre les trajectoires sur trois voire quatre ans. Dans le dispositif des enquêtes emploi en continu le pas peut être trimestriel mais l'horizon maximal est de six trimestres. Le choix du pas à retenir n'est pas indifférent : un pas court tend à sous-estimer l'instabilité de l'emploi mais, en revanche, permet de mieux capter l'instabilité des emplois saisonniers.

Proposition 51 : Le groupe de travail propose que soient retenus des types d'indicateurs de transition de pas annuel de manière principale et de pas trimestriel de manière secondaire.

L'attention devra cependant être attirée sur le fait que les transitions professionnelles conduisent souvent à un changement de domicile et donc à sortir de l'enquête emploi introduisant un biais dans la mesure des transitions. Ce biais peut être évité avec les panels (ECHP puis Silc) mais sur des échantillons de taille plus réduite.

Au titre des indicateurs d'insécurité de l'emploi ou de prise en compte des trajectoires, il serait important de mobiliser plus systématiquement des données sur la récurrence du chômage : le fait pour un demandeur d'emploi ayant retrouvé un emploi en T de se retrouver au chômage en $T + x$ ou encore sur une période donnée la répartition entre durée en emploi et durée au chômage, ou enfin, sur une période donnée, le nombre d'épisodes de chômage. Toutes ces données sont accessibles avec le fichier historique des demandeurs d'emploi.

Proposition 52 : Le groupe de travail demande que des indicateurs de récurrence du chômage (à préciser et à hiérarchiser) soient inclus dans le système d'indicateurs d'inégalités face à l'emploi.

4.3 Indicateurs de qualité de l'emploi

Faute de temps pour approfondir ce thème, le groupe souhaite que le thème soit repris et approfondi au niveau de la formation compétente du Cnis. Ce thème de la qualité de l'emploi est en effet extrêmement vaste. Il recouvre deux aspects : un volet emploi et un volet travail. Il a été très présent dans le débat européen jusqu'en 2001, jusqu'au sommet de Laeken. Il l'est un peu moins aujourd'hui. Dix thèmes avaient alors été retenus, permettant de structurer l'approche de la qualité de l'emploi : qualité intrinsèque de l'emploi, qualifications, éducation et formation tout au long de la vie et progression de la carrière, égalité entre les hommes et les femmes, santé et sécurité au travail, flexibilité et sécurité, insertion et accès au marché du travail, organisation du travail et équilibre entre vie professionnelle et vie privée, dialogue social et participation des travailleurs, diversité et non-discrimination, performance économique générale et productivité.

³² Les transitions emploi vers chômage seulement minorent l'insécurité de l'emploi ou de la trajectoire, par exemple pour les personnes licenciées qui se retrouvent au chômage mais sont dispensés de recherche d'emploi du fait de leur âge. Les transitions emploi vers non-emploi majorent l'insécurité, par exemple si le fait de quitter l'emploi tient à un départ en retraite.

Par rapport à ces thèmes, cette partie s'intéresse tout particulièrement à la santé et la sécurité au travail, à l'organisation du travail et à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, et à l'aspect dialogue social et participation des travailleurs.

Le thème de la santé et la sécurité au travail s'inscrit dans l'objectif d'amélioration de la qualité du travail. La politique communautaire dans ce domaine comporte trois dimensions, une approche globale du bien-être au travail qui prend en compte l'émergence des nouveaux risques pour améliorer la qualité du travail, la consolidation d'une culture de prévention et la construction de partenariats entre tous les acteurs de santé et de sécurité. Pour évaluer cette dimension, on peut recourir de manière globale à des données de mortalité et d'espérance de vie par catégorie sociale, ou au nombre d'accidents du travail ou au nombre de cas des différentes maladies professionnelles déclarées et reconnues. Mais on peut également recourir à des indicateurs axés sur le risque : indicateurs d'efforts et de risques au travail (bruit, postures pénibles, port de charges lourdes, travail prolongé sur écran), indicateurs de conditions de travail (organisation des horaires, manque de moyens, pression temporelle et charge mentale) ou indicateurs de risques professionnels (risques d'infection, usage de produits toxiques, inhalation de poussières). Deux sources importantes dans la mesure des facteurs de risque sont les enquêtes Conditions de travail et l'enquête Sumer (Surveillance médicale des risques professionnels).

Sur le thème de l'organisation du travail et de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, un certain nombre d'indicateurs ont été définis au niveau européen. Par exemple, les gardes d'enfant, les taux d'emploi selon la composition familiale, la part des personnes souhaitant travailler plus mais ne pouvant le faire pour des problèmes de garde d'enfant, ou les heures supplémentaires effectuées. Des indicateurs sur l'organisation du travail sont également disponibles, en particulier ceux pouvant avoir des conséquences sur la vie privée. Cela peut être le cas des horaires atypiques, ou de la pression temporelle et de la charge mentale.

Enfin le dernier thème est sans doute celui sur lequel on a le moins d'éléments, l'aspect dialogue social et participation des travailleurs. On devrait néanmoins bientôt pouvoir disposer de taux de syndicalisation de manière annuelle.

5. La dynamique des inégalités

Les inégalités peuvent être observées à un moment donné par rapport aux situations existantes. Disposer de séries chronologiques longues peut alors permettre d'étudier les évolutions de ces inégalités dans le temps. Pour cela, il est nécessaire de disposer de séries homogènes. Mais ce type de données ne permet pas de prendre en compte les dynamiques individuelles et les trajectoires.

Les panels sont par définition les sources de données les plus adaptées à ce type d'analyse. C'est pour cette raison qu'une demande forte existe pour ce type de données. La difficulté réside alors dans le fait qu'il faut du temps entre la mise en place du dispositif et la possibilité de l'exploiter.

Des données d'enquête peuvent également permettre d'étudier des dynamiques d'inégalités, à partir de questions se rapportant au passé. La difficulté dans ce type d'enquêtes est qu'il n'est pas possible de remonter très loin dans le passé en raison des phénomènes d'oubli. Deux enquêtes importantes sur les questions d'emploi et de formation peuvent être mentionnées, les enquêtes Génération du Cereq et les enquêtes Formation et Qualification professionnelle.

La préoccupation pour les panels n'est pas nouvelle. Beaucoup de progrès ont été réalisés ces dernières années, en particulier sous l'impulsion du Cnis. Beaucoup de dispositifs ont été mis en place et permettront d'étudier les dynamiques des inégalités. La jeunesse d'un certain nombre d'entre eux nécessitera d'attendre un peu avant de disposer de résultats.

Le panel le plus ancien est sans doute l'Échantillon Démographique Permanent, permettant à partir des données du recensement de suivre un échantillon d'individus tiré sur la date de naissance. La mise en place du recensement en continu devrait conduire à multiplier par quatre la taille de l'échantillon. Un certain nombre de projets de panel articulés autour de l'EDP sont envisagés, en particulier à partir des fichiers de cause de décès, des fichiers DADS, des sources fiscales et sociales, ou du fichier électoral.

Dans les dispositifs mis en place récemment, les plus attendus portent sans doute sur les panels en population générale, le panel européen ayant été abandonné en 2001. Il est remplacé par le dispositif Silc depuis 2004. Un tel panel permettra un suivi transversal des différentes formes d'inégalité. Il s'agit d'un panel court, avec au plus neuf interrogations annuelles successives. Il permettra d'étudier les inégalités et leur évolution dans le temps. Il sera possible d'étudier les évolutions de trajectoires individuelles, comme l'évolution des ressources monétaires, à composition du ménage inchangé, et les inégalités associées. Il permettra le calcul d'indicateurs de persistance dans la pauvreté, monétaire ou en conditions de vie, ou dans la richesse, mais également sur leur intersection. Il peut également permettre de fournir des indicateurs de mobilité, que celle-ci soit salariale, géographique, ou d'emploi. Il permettra de définir des probabilités d'entrées-sorties de pauvreté.

Proposition 53 : Dans le domaine monétaire, le groupe prend acte de la mise en place du dispositif Silc. Il encourage la mise en œuvre d'indicateurs permettant de mieux connaître les évolutions de revenus au niveau individuel. Très peu d'informations sont en effet actuellement disponibles sur le nombre de personnes connaissant une baisse ou une hausse de revenu d'une année à l'autre.

En tant que composante principale des inégalités monétaires, l'existence d'un panel sur les salaires est essentielle. Il s'agit du panel des DADS. Il permet de reconstituer les parcours salariaux des individus sur le champ des salariés du privé, du semi-public et des fonctions publiques hospitalières et collectivités territoriales. Ce panel, plus important en taille que le précédent, doit permettre le calcul d'indicateurs plus précis et à un niveau géographique plus fin sur les mobilités salariales. Il peut permettre de calculer également des probabilités d'entrée-sorties dans le salariat, ou les transitions entre différents types de contrat ou des durées d'emploi privé/public.

L'emploi est au cœur de la question des inégalités salariales. Le groupe attend beaucoup du rapprochement du panel DADS et du fichier historique de l'ANPE et de sa mise en production régulière (voir infra). Des indicateurs de persistance et de récurrence dans le chômage, des probabilités d'entrées-sorties, et des indicateurs de salaire selon la récurrence du chômage passé pourront ainsi être calculés. Ils permettront l'étude des inégalités de trajectoire ou de mobilité salariale, sectorielle.

Un autre aspect fondamental des inégalités, cette fois non monétaires, concerne l'éducation. Dans ce domaine, six panels sont actuellement (ou ont été) suivis par l'éducation nationale : deux ont été lancés auprès d'écoliers, en 78 et 97, quatre autres auprès de collégiens, en 73, 80, 89 et 95. Ils permettent de suivre les élèves au cours de leur formation, la réussite aux examens et de connaître l'environnement familial des jeunes suivis, dont la catégorie sociale des parents. Ils permettent d'étudier les inégalités de réussite aux examens en fonction des origines sociales, des filières et des établissements, ou de calculer des indicateurs de durée d'étude par niveau en fonction de l'origine sociale.

Proposition 54 : Dans le domaine de l'éducation, le groupe rappelle l'importance de pouvoir disposer d'une information de qualité sur l'origine sociale dans les panels. Il encourage donc le rapprochement avec des enquêtes du type enquête Famille, ce qui permettra d'améliorer la qualité de la variable catégorie sociale dans le panel.*

D'autres dispositifs en panel ont été mis en place récemment. D'abord sur la question des retraites, la Drees assure le suivi de l'Échantillon Inter-régime de Retraites. Ce panel permet de reconstituer le montant des retraites des individus à partir des différentes caisses existantes, et d'étudier leur évolution pour un même individu. La Drees a également mis en place l'Échantillon Inter-régime de Cotisants. Celui-ci permet de disposer d'une photographie des droits à la retraite acquis en France dans l'ensemble des régimes par un échantillon d'actifs de différentes générations. Ce panel est suivi tous les trois ans, ce qui permet d'analyser les droits acquis sur la période, et les inégalités associées, en particulier selon la catégorie sociale et par génération. Enfin la Drees suit l'échantillon inter-régime d'allocataires de minima sociaux qui permet de suivre les trajectoires des

bénéficiaires de minima, à la fois en termes de prestations sociales, mais également vis à vis de la demande d'emploi (Assedic), de la situation socio-économique ou familiale. La persistance dans un minimum social, ainsi que les probabilités d'entrées-sorties peuvent ainsi être calculées.

Concernant les retraites, le groupe considère que les Échantillons Inter-régimes de cotisants et de retraites sont des outils fondamentaux dans le contexte actuel de connaissance des retraites et des droits en vue de la retraite. Ils permettent d'analyser l'évolution des retraites actuelles au niveau individuel, mais également d'étudier la constitution des droits au cours de la carrière.

*Proposition 55** : Le groupe appuie les dispositifs mis en place afin d'analyser l'évolution des pensions de retraite, et les droits accumulés. Ils permettront d'éclairer la délicate question des retraites dans les années qui viennent.*

Les projets de panel

Les deux projets les plus attendus pour la mesure des inégalités salariales, et d'emploi, sont ceux qui portent sur le panel DADS (voir supra). Il s'agit de l'extension de son champ à la Fonction publique d'état et aux indépendants, également du recoupement avec les données du fichier historique de l'ANPE.

Dans le domaine de la santé, l'échantillon démographique permanent devrait de nouveau être rapproché du fichier des causes de décès de l'Inserm. Cela permettra l'étude des inégalités selon les causes de décès et en fonction de l'origine sociale.

*Proposition 56** : Dans le domaine de la santé, le groupe recommande la mise à disposition de données annuelles sur les causes de décès et la catégorie sociale. Cela nécessite que des opérations de rapprochement entre l'échantillon démographique permanent et le fichier des causes de décès soient programmées régulièrement.*

A plus long terme, d'autres projets sont envisagés. Un certain nombre d'entre eux visent à rapprocher l'échantillon démographique permanent avec des sources administratives. On peut citer les DADS élargis à la fonction publique d'État, le fichier historique des demandeurs d'emploi, les déclarations de revenus, ou les panels d'élèves. Un projet de cohorte d'enfants (Elfe) devrait également voir le jour en 2009. Il permettra de connaître les parcours d'un échantillon d'enfants jusqu'à l'âge adulte.

Les inégalités intergénérationnelles à partir d'enquêtes

Sans constituer des panels, certaines enquêtes permettent d'étudier les inégalités intergénérationnelles. On peut citer en particulier l'enquête FQP, enquête très riche en matière de trajectoire et de changement social. La réalisation à intervalles de temps réguliers de ce type d'enquête constitue une source très riche pour l'analyse des trajectoires d'emploi, et pour la mesure de la transmission intergénérationnelle des inégalités à partir de l'origine sociale des parents. On peut ainsi mesurer les passages de classe sociale d'une génération à l'autre. Le module secondaire associé au dispositif Silc en 2005 permettra également une analyse de la mobilité sociale.

*Proposition 57** : Les opérations en panel permettent de disposer d'une information très riche sur les trajectoires. La qualité de ce type d'opération sera d'autant meilleure que l'attrition est réduite. Des moyens adaptés doivent donc être mis en œuvre dans ce sens pour ce type d'opération. Mais ils ne doivent pas pour autant faire oublier l'importance de disposer de séries longues et homogènes.*

Dans le domaine des trajectoires, les sources administratives offrent souvent richesse et coût relativement limité. Elles doivent donc être systématiquement explorées. Par ailleurs, sources administratives et enquêtes peuvent parfois se compléter. C'est notamment le cas lorsqu'on souhaite disposer d'informations complémentaires entre différentes périodes d'un fichier administratif.

Enfin les données de panel permettent un suivi sur quelques années, pas sur une génération. Pour mieux connaître la transmission des inégalités intergénérationnelles, il est nécessaire que des questions spécifiques soient régulièrement introduites dans les enquêtes.

6. La construction du système d'information

Si l'organisation administrative du système de production et de diffusion statistique n'est pas directement dans la compétence du Cnis, il apparaît cependant nécessaire au groupe de travail de proposer des orientations permettant de rendre opérationnelles les propositions qu'il formule quant à la satisfaction des besoins d'information sur les inégalités sociales.

En premier lieu, il faut prendre en compte la multi-dimensionnalité des phénomènes à analyser et la confronter à la pluralité des services producteurs d'information, pluralité qui est d'ailleurs telle qu'aucun service, pratiquement, ne couvre à lui seul l'intégralité d'un des domaines étudiés.

En second lieu, l'analyse développée précédemment montre qu'une fonction importante du système d'informations sur les inégalités doit être d'assurer la plus grande cohérence possible des concepts, définitions, champs, etc, afin de ne pas rendre inutilement ardue la compréhension de résultats déjà difficiles à interpréter en eux-mêmes.

En troisième lieu, les travaux du groupe ont montré que les besoins ne pouvaient être satisfaits que dans l'association très étroite de guides méthodologiques et de publications de données.

Ces trois raisons plaident pour la création d'un système d'information intégré en un double sens : intégration de la responsabilité du développement du système et de l'alimentation régulière de son contenu dans une unité de production statistique centrale ; intégration des dispositifs d'information dans un ensemble cohérent de produits de diffusion/mise à disposition.

Certes des progrès certains pourraient être réalisés, dès à présent, si chaque service statistique s'efforçait de produire, dans son propre champ de compétence, davantage d'indicateurs d'inégalités à partir des sources qu'il produit. Mais la dispersion des responsabilités d'un côté, la dispersion des supports de l'autre ferait courir de graves risques d'incomplétude et d'incohérence.

Proposition 58 : Le groupe de travail estime nécessaire que le système d'information sur les inégalités soit développé par une unité de production statistique centrale afin d'en assurer au mieux la cohérence.*

Les produits

Une **publication annuelle** sur support papier présentera les indicateurs retenus, y compris les principales désagréments pertinentes, mis en séries chronologiques. Les commentaires associés étant à finalité essentiellement de guide méthodologique simplifié.

Le groupe de travail ayant été conduit à retenir une cinquantaine d'indicateurs pour couvrir au minima le champ des inégalités sociales, ces indicateurs étant eux-mêmes désagréments, le volume d'une telle publication atteindra au moins 150 pages.

L'information diffusée doit aussi l'être sous une forme telle que les différents utilisateurs puissent la réutiliser aisément. La publication papier doit donc être accompagnée d'une **version électronique** consultable sur le réseau Internet en utilisant au maximum les possibilités de l'hypertexte à l'exemple de « Social Trends » :

Chaque tableau, graphique, carte apparaissant dans la publication sera associé à un tableau de type Excel fournissant les indicateurs chiffrés et comportant également des fonctionnalités cartographiques.

Chaque développement méthodologique, mise en garde, etc, renverra également à des documents plus complets.

Un tel dispositif de publication pourrait avoir quatre autres fonctionnalités :

La première répondrait au mieux à la question des dates variables dans l'année de production de chaque indicateur repris dans la publication annuelle : le renvoi en hypertexte comporterait deux volets : le premier comportant les résultats figurant dans la publication et le second les données actualisées.

La seconde serait de fournir une information plus complète que ne peut le faire une édition d'ouvrage par exemple :

Si pour des raisons de volume on a dû sélectionner quelques dates, fournir la série chronologique complète

Développer les résultats selon des désagréments plus fines ou complémentaires.

La troisième serait de fournir l'accès en ligne aux études traitant des différents aspects des inégalités.

La quatrième serait de fournir une entrée raisonnée dans le système d'information complet (indicateurs complémentaires, variantes, etc.).

Les données localisables

Si le système d'information doit comporter les indicateurs calculables aux différents niveaux géographiques (région et lorsque c'est possible département) l'analyse des besoins de localisation plus fine, notamment en utilisant des sources administratives, conduit à ce que les indicateurs ne peuvent être tous prédéterminés. Ils devront le plus souvent faire l'objet de travaux à la demande. L'unité centrale de gestion devra en conséquence être **un** des points d'entrée de ces demandes et devra pouvoir réaliser ou faire réaliser ces travaux. Les antennes locales des services statistiques devront également être des points d'entrée pour les travaux à la demande, comme c'est déjà le cas.

L'accès aux données individuelles

L'accès aux données individuelles d'enquêtes ou issues de fichiers administratifs est nécessaire à divers groupes d'utilisateurs : services statistiques ou d'études et centres de recherche.

*Proposition 59** : Le groupe de travail souhaite que l'accès aux données individuelles d'enquête ou issues de fichiers administratifs soit facilité dans le respect des libertés individuelles définies par la Cnil. Ceci s'applique en particulier aux chercheurs pour qui certaines études nécessitent de travailler directement sur les données ; c'est notamment le cas des études portant sur l'analyse des effets propres de l'espace.*

Proposition 60 : Le groupe de travail demande la mise en place d'une publication centrale annuelle sur les inégalités, telle que définie ci-dessus. Il souhaite qu'une première version soit établie dès 2007 en s'appuyant sur l'ensemble des éléments pouvant être mobilisés à cette date. Cette première publication serait améliorée en fonction d'un examen par les formations compétentes du Cnis.*

6.1 Liste des indicateurs de base du système d'information

Le groupe a souhaité proposer une liste d'indicateurs de base, de l'ordre d'une cinquantaine, pour l'étude des inégalités. La proposition est présentée ci-dessous : un premier tableau est composé d'indicateurs d'inégalité à proprement parler : il est complété par les 11 indicateurs déjà retenus par l'Onpes sur la pauvreté et l'exclusion. Enfin, les indicateurs de Laeken sont rappelés, même si pour la plupart, ils ne font pas partie des indicateurs de base retenus.

Le tableau donne dans une première colonne les variables retenues pour l'étude des inégalités. La seconde colonne précise la désagrégation privilégiée pour cette variable. Il peut s'agir de la distribution (déciles), ou d'une des variables de désagrégation donnée dans le rapport. A partir de ce vecteur ou de ce tableau est alors proposé un indicateur de base correspondant à une valeur pour une année donnée. Cette dernière ne se veut pas un résumé de l'information disponible, mais procède d'un choix compte tenu du caractère multidimensionnel des inégalités abordées. Les situations inégalitaires prévalant aujourd'hui ont en général guidé ces choix. La proposition de liste d'indicateurs de base apparaît donc dans la colonne correspondante. Enfin est indiquée la source à partir de laquelle est calculé l'indicateur, ainsi que la périodicité de celle-ci.

Faute de temps, le groupe n'a malheureusement pas pu proposer une liste complète de ces indicateurs avec les données chiffrées correspondant aux années récentes.

<i>Variable retenue pour les inégalités</i>	<i>Désagrégation privilégiée</i>	<i>Indicateur de base</i>	<i>Source et disponibilité</i>
Revenus			
Part des niveaux de vie détenus par les x % les plus riches	Selon valeurs de x	Prendre x=20, 50 et 80%	ERF (Silc pour comparaisons internationales), annuel
Niveaux de vie	Distribution, type de ménage croisé avec situation emploi, régions, catégorie sociale	Rapport inter-décile D9/D1	ERF (Silc pour comparaisons internationales), annuel
		Ratio niveau de vie moyen dernier décile / niveau de vie moyen premier décile	
		Ratio niveau de vie médian famille monoparentale sur niveau de vie médian couple sans enfant	
		Ratio niveau de vie médian région la plus riche sur niveau de vie médian région la plus pauvre	
		Ratio niveau de vie médian cadres / ouvriers non qualifiés	
Revenus par unité de consommation avant redistribution (concept France, Portrait social)	Distribution	Rapport inter-décile D9/D1	ERF (Silc pour comparaisons internationales), annuel
Retraites	Distribution	Ratio niveau de vie médian des ménages de retraités ³³ / ménages d'actifs	Enquête Revenus fiscaux, annuelle
Taux de persistance des bas revenus (situation de bas revenus 3 années sur 4)	CS x composition du ménage x position par rapport à l'emploi	Ratio catégories extrêmes	Enquête Revenus fiscaux

³³ Ménage de retraités = ménage dont la personne de référence est retraitée (incluant pré-retraitée)

<u>Patrimoine</u>			
Part du patrimoine détenu par les x% les plus riches	Selon valeurs de x	Prendre x=10 et 50%	Enquête Patrimoine, tous les 5-6 ans
Patrimoine moyen	Distribution	Rapport patrimoine moyen du décile supérieur / patrimoine moyen du décile inférieur	Enquête Patrimoine, tous les 5-6 ans
<u>Salaires</u>			
Salaires annuels perçus des salariés sur le champ des 25-55 ans	Sexe, CS	Rapport inter-décile D9/D1	DADS, annuel
		Rapport des salaires annuels médians perçus des hommes / salaires annuels perçus des femmes	
		Ratio salaires annuels perçus médian des cadres sur salaires médian des ouvriers non qualifiés	
Salaires annuels perçus + allocations chômage	Distribution	Rapport inter-décile D9/D1	ERF, annuel
<u>Emploi</u>			
Transition emploi-chômage entre T et T+1 an	CS	Probabilité de passer au chômage en étant en emploi	DADS+fichier historique ANPE, 2007
		Ratio Proba d'être au chômage en T+1 en étant au chômage en T pour les cadres / Proba pour les ouvriers non qualifiés	
		Probabilité de passer en emploi en étant au chômage	
Chômage	CS	Ratio taux de chômage cadres / taux de chômage ouvriers non qualifiés	Enquête Emploi en continu, annuel
		Part des chômeurs de longue durée	
Récurrence du chômage	CS	Nombre de mois de chômage sur les 5 dernières années	Fichier historique ANPE
Sous emploi	CS	Taux de sous emploi ³⁴	Enquête emploi en continu, annuel
Conditions de travail : exposition aux principaux risques professionnels		-	Enquête SUMER

³⁴ Le sous-emploi comprend les personnes actives occupées au sens du BIT qui remplissent l'une des conditions suivantes :

- elles travaillent à temps partiel, souhaitent travailler davantage et sont disponibles (qu'elles recherchent effectivement un travail supplémentaire ou non) ;
- elles travaillent à temps complet mais ont travaillé moins que d'habitude pendant une semaine de référence en raison de chômage partiel, ralentissement des affaires, réduction saisonnière d'activité ou mauvais temps.

<u>Éducation</u>			
Compétences de base	CS	Ratio note moyenne CS la plus élevée / note moyenne CS la plus basse	Evaluation-bilans en 6ème
Niveaux de sortie selon nomenclature CIT	Sexe, niveau de vie	Ratio parmi les 25-35 ans du nombre de CIT entre 4 et 6 (plus hauts diplômés) / nombre de CIT à 0 et 1	Enquête emploi en continu, enquête revenus fiscaux, annuelle
		Ratio nombre de CIT =0 parmi les 25-35 ans dans premier décile / dernier décile	
Formation continue	Age, CS	Rapport du nombre de jours moyen de formation continue correspondant à la classe d'âge la plus élevée / la classe d'âge la plus faible	Enquête emploi / enquête formation et qualification professionnelle
		Ratio du nombre de jours moyens de formation continue pour la CS la plus élevée / la CS la moins élevée	
<u>Logement</u>			
Taux d'effort net des aides ³⁵	Décile de niveau de vie, parc concerné	Ratio taux d'effort premier décile / dernier décile parc privé	Enquête logement, tous les 4 ans
		Ratio taux d'effort premier décile / dernier décile parc social	
Sur/sous peuplement ³⁶	Décile de niveau de vie	Ratio taux de surpeuplement premier décile / dernier décile	Enquête logement, tous les 4 ans
Confort du logement	Distribution	Score de pauvreté en condition de vie : part des ménages à 0	Silc, annuel

³⁵ Le taux d'effort est égal au rapport entre la dépense en logement d'un ménage et son revenu. Le taux d'effort est dit "net" si l'aide au logement perçue par le ménage est déduite de la dépense de logement.

³⁶ Est considéré comme surpeuplé, un logement qui compte moins de pièces qu'une norme établie de façon suivante : une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque personne de référence d'une famille, une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans et plus, et, pour les célibataires de moins de 19 ans : une pièce pour deux enfants s'ils sont du même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon une pièce par enfant. Au sens de cette norme, un couple doit disposer de deux pièces, tout comme les ménages d'une personne. En conséquence tous les logements d'une pièce sont considérés comme surpeuplés, quel que soit leur nombre d'occupants. La norme précédente est en cours de révision.

Sans domicile ³⁷ : taux de sans abri : rapport entre nombre de nuits passées dehors ou dans un lieu impropre à l'habitation sur une période donnée rapportée à l'ensemble des nuits pour l'ensemble de la population sur la même période		Nombre de sans abri (rue et centres d'urgence)	Recensement en continu, tous les 5 ans dans 2 ans
<u>Santé</u>			
Espérance de vie à 60 ans	CS	Ratio espérance de vie selon CS la plus longue / espérance de vie selon CS la plus courte	EDP + causes de mortalité Inserm, périodicité inconnue
Mortalité prématurée ³⁸	CS	Ratio mortalité prématurée CS la plus forte / mortalité prématurée CS la plus faible	EDP + causes de mortalité Inserm, périodicité inconnue
<u>Autres</u>			
Consommation	CS	-	Budget des Familles, tous les 5-6 ans
Culture	CS	Ratio part de la population ayant lu un livre dans les 12 derniers mois chez les cadres / chez les ouvriers	EPCV, Silc
Justice	Nationalité	Disparité nombre de condamnés pour une peine supérieure à 5 ans	Ministère de la Justice, annuel
Participation à la vie politique	Sexe	Ration nombre d'hommes au Sénat / nombre de femmes	Ministère de l'intérieur
Handicap	Milieu social d'origine	Ratio de la fréquence des déficiences chez les ouvriers / fréquence des déficiences chez les cadres ³⁹	HID, 1998-2001, puis tous les 7-8 ans

³⁷ Les sans domicile regroupent les personnes ayant passé la nuit précédente dans un lieu impropre à l'habitation ou hébergé par un service d'hébergement (centre collectif, chambres d'hôtels ou appartements payés par une association ou un organisme public).

³⁸ Il s'agit de la mortalité avant 65 ans.

³⁹ Les déficiences sont les pertes (amputations, scléroses...) ou dysfonctionnements des diverses parties du corps ou du cerveau. Elles résultent en général d'une maladie (au sens large précédent). Une notion voisine plus couramment utilisée est celle d'invalidité.

<u>Indicateurs de pauvreté/exclusion de l'Onpes</u>			
Pauvreté monétaire		Taux de pauvreté à 60%, dont part des individus vivant sous le seuil de 50%	ERF
		Intensité de la pauvreté à 60%	ERF
		Taux de pauvreté de la population en emploi	Silc
Pauvreté en condition de vie		Taux de difficulté de conditions de vie	Silc
Minima sociaux		Évolution du nombre d'allocataires de minima sociaux d'âge actif	Fichier Caf
		Persistance dans le Rmi	Fichier Caf
Santé		Taux de renoncement aux soins pour raisons financières	Silc
Éducation		Taux de sortants du système scolaire à faible niveau d'études	Enquête Emploi
Emploi		Taux de demandeurs d'emploi non indemnisés	Unedic
Logement		Part des demandes de logement social non satisfaites après un an	Enquête Logement
Niveau de vie		Rapport inter-décile de niveau de vie	ERF

Les indicateurs de Laeken :

Indicateurs primaires :

1. Taux de bas revenus après transferts (pourcentage d'individus dont les revenus après transferts sont inférieurs à 60 % du revenu médian)
2. Distribution du revenu (approchée par le ratio des quintiles de revenu)
3. Persistance des bas revenus
4. Écart médian des bas revenus
5. Cohésion régionale
6. Taux de chômage de longue durée
7. Personnes vivant dans des ménages sans emploi
8. Jeunes quittant prématurément l'école et ne poursuivant pas leurs études ou une formation quelconque
9. Espérance de vie à la naissance
10. Autoévaluation de l'état de santé

Indicateurs secondaires :

1. Dispersion de part et d'autre du seuil à 60% du revenu médian
2. Taux de bas revenus fixé à un moment t
3. Taux de bas revenus avant transferts
4. « Concentration » du revenu (coefficient de Gini)
5. Persistance des bas revenus (en dessous de 50% du revenu médian)
6. Part du chômage de longue durée
7. Taux de chômage de très longue durée
8. Personnes ayant un faible niveau d'études

6.2 Liste des indicateurs privilégiés du système d'information (Hors indicateurs *Onpes*)

Cette proposition de liste d'indicateurs privilégiés a été établie à partir de la liste d'indicateurs de base. Elle ne se veut pas un résumé de l'information, mais relève clairement d'un choix dû au caractère multidimensionnel des inégalités.

- Ratio patrimoine moyen du décile supérieur au décile inférieur
- Revenus (niveau de vie monétaire) : ratio niveau moyen décile supérieur au décile inférieur
- Taux de persistance de bas revenus : ratio sur catégories extrêmes en croisant, si possible, CS x composition ménage x position par rapport à l'emploi
- Ratio D9/D1 des salaires annuels perçus (ensemble des salariés de 25 à 55 ans)
- Ratio H/F des salaires annuels perçus (ensemble des salariés de 25 à 55 ans)
- Ratio des taux de chômage cadres / ouvriers non qualifiés
- Probabilité d'être au chômage en T+1 (année) en étant au chômage en T : ratio cadres / ouvriers non qualifiés
- Logement : taux de surpeuplement, ratio entre déciles extrêmes de niveau de vie monétaire (à défaut, de revenu)
- Éducation : compétences de base ou % sorties sans qualification, ratio entre déciles extrêmes de niveau de vie monétaire (à défaut, de revenu)
- Santé : espérance de vie à 60 ans, ratio cadres / ouvriers (si possible ONQ)

7 . Liste récapitulative des propositions du groupe

*Proposition 1*⁴⁰ : Le groupe de travail estime nécessaire de développer des travaux exploratoires sur l'économie de la famille et la prise de décision au sein des ménages. Ces travaux pourront prendre la forme d'une enquête. Ils viseront à rendre compte des disparités des situations individuelles au sein des ménages et de l'impact des liens familiaux hors ménages.*

Proposition 2 : Reconnaissant le caractère partiellement conventionnel des échelles d'équivalence, le groupe de travail préconise que le calcul des indicateurs soit effectué en utilisant l'échelle OCDE modifiée mais qu'il soit éclairé périodiquement par des études de sensibilité aux échelles utilisées.

Proposition 3 : Le groupe préconise que des investissements soient poursuivis, afin de progresser sur la mesure des échelles d'équivalence, de manière à faire évoluer les variantes d'échelle à retenir.

Proposition 4 : Le groupe de travail souhaite le développement d'études méthodologiques permettant d'approfondir et d'affiner la définition des catégories sociales des ménages.

Proposition 5 : En ce qui concerne les catégories socioprofessionnelles, le groupe de travail propose, à l'instar de ce qui est fait pour les ouvriers avec la distinction ouvrier qualifié / ouvrier non qualifié, qu'une nomenclature du même type soit stabilisée pour les employés, à partir des études existantes. Concernant les indépendants, il propose que des études soient développées pour progresser dans ce domaine.*

Proposition 6 : Le groupe préconise que le lieu et la nationalité à la naissance de l'individu et de ses parents soient demandés régulièrement dans les enquêtes auprès des ménages et auprès des individus. Pour permettre d'approcher l'effet des discriminations, le groupe recommande que les indicateurs désagrégés selon la dimension « immigration » le soient simultanément selon une autre des dimensions les plus significatives (catégories sociales, niveau de formation, etc.) ou que le traitement de celle-ci le soit au travers d'analyses « toutes choses égales par ailleurs ».

Proposition 7 : Le groupe appuie le projet de mise en œuvre régulière d'enquêtes spécifiques sur le thème du handicap afin d'analyser les inégalités associées.

Proposition 8 : Le groupe de travail préconise d'inclure dans le système d'information sur les inégalités la présentation régulière d'analyses multicritères ou « toutes choses égales par ailleurs ». Celles-ci donneront lieu à des études régulières, et non à des indicateurs annuels qui seraient intégrés dans les listes d'indicateurs privilégiés.

*Proposition 9** : Sur la définition du niveau national, tout d'abord, le groupe de travail considère que celui-ci devrait comprendre l'ensemble des territoires composant la république française, y compris par conséquent les DOM. A cet égard, le groupe demande que pour les principaux indicateurs d'inégalités le système statistique assure le plus rapidement possible une couverture élargie aux départements d'outre-mer.*

⁴⁰ Certaines propositions sont assorties d'une ou deux * : elles indiquent, lorsque la proposition le justifie, en particulier s'il ne s'agit pas d'une recommandation générale, du degré d'avancement de l'opération proposée. ** signifie que la proposition est dans les faits bien avancée, une seule * qu'au contraire elle l'est peu, voire pas du tout (c'est en particulier le cas lorsque l'opération est encore en phase d'expertise).

Proposition 10 : Le groupe de travail souligne la nécessité que le système statistique public puisse disposer d'une information détaillée provenant des acteurs locaux permettant de maintenir voire d'améliorer l'information nécessaire à l'analyse des inégalités.*

Proposition 11 : Les besoins d'analyse à des niveaux territoriaux fins et variables quant à leur définition nécessitent que l'appareil statistique public puisse disposer de moyens pour réaliser des travaux d'élaboration d'indicateurs « à la demande ».

Proposition 12 : Le groupe propose :

- que l'information statistique sur les inégalités porte en priorité sur les indicateurs de résultat, sans négliger la publication d'indicateurs de moyens pertinents ;*
- que la nature des indicateurs retenus (de résultat ou de moyens) soit clairement indiquée dans les explications méthodologiques accompagnant la publication de ces indicateurs ;*
- qu'à défaut d'indicateurs de résultat satisfaisants, des indicateurs de moyens soient publiés en précisant les limites d'interprétation de ces indicateurs.*

Proposition 13 : Le groupe considère qu'une expertise doit être menée afin de déterminer l'opportunité de la mise en place d'extensions régionales à l'enquête emploi en continu. Celle-ci devra analyser précisément la demande, ainsi que les sources administratives existantes dans le domaine qui permettraient d'y répondre.*

Proposition 14 : Le groupe est unanime quant à l'intérêt de la mise en cohérence de manière systématique des données d'enquête sur les revenus, le patrimoine et la consommation avec les données de la comptabilité nationale. Par contre, les positions sont plus partagées quant à aller jusqu'à la mise en œuvre de comptes détaillés par catégorie de ménages. La mise en œuvre de comptes par catégorie de ménages est en effet une opération plus globale. Le groupe demande à ce qu'une expertise puisse être rapidement menée afin de statuer sur les conditions de faisabilité de cette opération.

Proposition 15 : Concernant les personnes vivant en communautés, le groupe souhaite que le système statistique progresse dans la prise en compte de ces populations par le biais d'enquêtes spécifiques. En particulier, les problématiques relatives à l'emploi et au revenu devront prendre en compte la particularité du lieu de résidence dans les différentes configurations (prisons, communautés religieuses, casernes, maisons de retraite, foyers de travailleurs, centres pour sans domicile, etc).*

Proposition 16 : Afin de mieux connaître la population des sans-domicile, et en particulier de mieux appréhender leurs ressources, le groupe considère comme nécessaire le renouvellement, de manière régulière (de l'ordre tous les 10 ans), d'opérations auprès de cette population, du type de celle menée en 2001. La création et surtout la mise à jour régulière d'un répertoire des services, ou tout au moins de ceux d'hébergement, de type Finess, constituerait une première étape pour un tel dispositif : ce répertoire servirait de base de sondage à une telle enquête, il permettrait également un suivi plus régulier des structures concernées, notamment par le biais des enquêtes ES de la Drees. Ce travail devrait être mené avec les administrations compétentes et en collaboration avec les associations concernées.*

Proposition 17 : Concernant les ménages vivant dans des logements précaires, de type caravane, hôtels, ou autres, une meilleure observation s'avère nécessaire, en particulier dans le domaine des revenus. Le recensement de la population permet de disposer d'informations élémentaires. Là encore, une opération particulière pourrait être étudiée. Mais le caractère précaire de ce type de logement, d'une semaine à l'autre la situation pouvant changer, rend ce type d'opération difficile à mener. Une collaboration plus grande avec les associations est en tous les cas nécessaire pour mener une telle étude de faisabilité.*

Proposition 18 : Par ailleurs, une articulation plus grande est à rechercher entre les différents outils permettant d'appréhender ces différentes populations, en particulier celles en hébergement d'urgence, et celles en services d'hébergement « hors urgence ». Le groupe demande à ce qu'une expertise soit menée en vue de pouvoir isoler à partir des données du recensement les centres collectifs de longue durée des autres communautés.*

*Proposition 19** : Afin d'assurer une plus grande cohérence entre sources, le dispositif Silc devrait être refondu en 2008, et s'appuyer sur les données de revenus disponibles dans les déclarations fiscales. Néanmoins les sources ne sauraient être parfaitement homogènes. Le groupe considère qu'il est indispensable que des analyses régulières soient menées afin de quantifier les divergences entre ERF et Silc.*

Proposition 20 : Le groupe considère que le recours à la source fiscale pour la mesure des revenus dans les enquêtes ménages doit être étendu. Une plus grande homogénéité entre les concepts de revenu et leur mesure dans les différentes enquêtes ménages pourra ainsi être obtenue. Cela prendra la forme de rapprochements individuels de données.

*Proposition 21** : Le groupe considère qu'il est urgent que soient diffusées des informations au niveau département et région concernant les niveaux de vie et la pauvreté. Il estime que la priorité doit être la mesure des inégalités monétaires à un niveau géographique fin. A ce titre, des travaux d'expertise et de faisabilité sur les appariements exhaustifs des déclarations fiscales avec les fichiers de prestations Caf/MSA/Cnav doivent être encouragés. En attendant que ces travaux aboutissent, les chaînes d'imputation de l'enquête revenus fiscaux pourront être adaptées aux revenus fiscaux localisées. Sous réserve d'une qualité suffisante, ils pourraient permettre de mettre à disposition des informations sur les inégalités monétaires à un niveau géographique intermédiaire. Ces travaux d'expertise devraient permettre également de préciser l'intérêt, et donc la place, d'un autre projet, celui du rapprochement avec l'EDP.*

Proposition 22 : Le groupe considère que les étudiants personnes de référence de leur ménage doivent rester exclus du champ de l'enquête revenus fiscaux. Par contre, afin d'évaluer leur niveau de vie, la source par voie d'enquête, Silc en l'occurrence, doit être privilégiée. Une expertise approfondie des transferts mesurés dans Silc et impliquant ce type de ménages devra être menée. Par ailleurs, selon les résultats de cette expertise, il pourra être envisagé la mise en place d'une enquête spécifique ciblée sur la population des jeunes, visant à évaluer plus précisément les transferts entre ménages, et donc le niveau de vie des étudiants.*

Proposition 23 : Une expertise doit être menée sur les revenus d'indépendants disponibles dans la source Silc, en particulier les revenus déclarés à l'administration fiscale et les revenus tirés de l'activité de l'indépendant au profit des besoins propres du ménage. Ces expertises devront être suivies et approfondies par la formation compétente du Cnis.*

Le groupe souhaite également que le projet d'exploitation des sources AcoSS-CCMSA mené actuellement par l'Insee aboutisse dans les meilleurs délais et conditions.

Proposition 24 : L'enquête patrimoine est une source essentielle dans la connaissance des patrimoines. Elle doit être stabilisée à une fréquence de l'ordre de 5 ans. Afin d'améliorer la connaissance des hauts patrimoines, le recours aux données fiscales relatives à l'Impôt de Solidarité sur la Fortune est nécessaire. Par ailleurs, compte tenu du problème des retraites, le groupe demande à ce que les aspects d'épargne retraite soient abordés de manière détaillée.

*Proposition 25** : Afin de connaître précisément le patrimoine au décès, le groupe considère qu'il est indispensable que la source administrative soit mobilisée de manière régulière, comme elle l'a été dans le passé. Il demande également que les données administratives portant sur les donations soient exploitées et donnent lieu à des études.*

*Proposition 26** : Le groupe considère qu'il est indispensable que les revenus du patrimoine soient mieux couverts dans la mesure du niveau de vie à partir des enquêtes revenus fiscaux. Les travaux d'imputation de revenus du patrimoine⁴¹ devront donc être pérennisés et annualisés. Ils pourront s'appuyer en particulier sur l'enquête Patrimoine et Silc. Un investissement devra être engagé en vue d'une utilisation au mieux du dispositif Silc, permettant de disposer d'informations annuelles pour certaines composantes du patrimoine. L'expertise de ce projet d'annualisation pourrait être réalisée en 2007, de manière à envisager une mise en production en 2008 sur les revenus 2006.*

Proposition 27 : Une collaboration étroite avec la DGI est indispensable. La DGI dispose en effet de sources importantes dans le domaine des patrimoines, encore peu exploitées à ce jour. La perspective d'un système d'information cohérent sur les patrimoines nécessite une mise en cohérence des différentes données existantes.

*Proposition 28** : Le groupe demande à ce que la diffusion des principaux indicateurs monétaires puisse systématiquement s'accompagner de variantes. La mise en place de ce type de variantes dès 2007 semble un objectif réaliste. Une mesure du niveau de vie prenant en compte les loyers imputés pour les ménages propriétaires de leur résidence principale constituera une variante du concept standard.*

Proposition 29 : Pour l'imputation des loyers aux ménages propriétaires de leur résidence principale, le groupe préconise de ne pas prendre en compte les subventions implicites dont bénéficient les locataires du parc social. Quant aux intérêts d'emprunt pour les propriétaires accédants, les positions sont plus partagées ; le groupe propose de ne pas les intégrer à la méthode de valorisation retenue pour l'enquête revenus fiscaux.

*Proposition 30** : Pour l'étude des inégalités de salaire, le groupe de travail préconise de développer des analyses au niveau des salaires perçus (« revenu salarial »), sans pour autant abandonner les analyses au niveau poste de travail, en croisant taux de salaire, durée du travail et durée d'emploi.*

*Proposition 31** : Le groupe soutient le projet d'enrichissement du panel des DADS par un élargissement de son champ. Cela concerne dans un premier temps la fonction publique d'Etat, avec l'utilisation du fichier de paie des agents de l'Etat. L'extension du champ du panel des DADS à la fonction publique d'Etat devrait permettre, à horizon de 2007 ou 2008, de couvrir l'ensemble du champ des salariés, et ainsi fournir une mesure régulière d'indicateurs sur l'ensemble des salaires perçus.*

Dans un second temps, la faisabilité d'une extension de ce panel aux non-salariés devra être étudiée, à partir d'un rapprochement entre la source AcoSS-CCMSA évoquée plus haut et le panel DADS.

*Proposition 32** : Le groupe appuie le projet de rapprochement entre les données du panel des DADS, des données de l'Unedic et celui des demandeurs d'emploi de l'ANPE, qui devrait aboutir d'ici fin 2007. Outre un historique sur 10 ans des périodes de chômage, le fichier de l'ANPE permettra de disposer dans le panel DADS des montants journaliers d'indemnisation perçus par les demandeurs d'emploi. Le groupe demande à ce que la mise en production régulière de ce recoupement de données reçoive une priorité forte. Afin d'enrichir les données DADS, il est également souhaitable que le projet d'une mise en production régulière d'un rapprochement des fichiers DADS avec l'EDP puisse également être étudié. Ceci permettra de disposer de descripteurs supplémentaires, à partir des données du recensement et de l'état civil.*

*Proposition 33** : La source DADS a été relativement peu utilisée pour des analyses locales de disparités de salaire. Le groupe préconise une utilisation plus grande de cette source à la fois au travers de l'approche salarié mais également au niveau local.*

⁴¹ Voir annexe 6 portant sur les imputations des revenus du patrimoine dans l'enquête revenus fiscaux 2003

*Proposition 34** : Les travaux d'expertise pour un recours à des appariements avec des sources administratives afin de remplacer les imputations de prestations sociales par des données existantes auprès des organismes gestionnaires devraient rapidement aboutir. S'ils s'avèrent concluants, une mise en oeuvre de ce type d'appariements pour l'enquête revenus fiscaux portant sur les revenus 2006 semble un objectif raisonnable.*

Proposition 35 : Il est important d'avoir une information sur les inégalités des aides relevant de dispositions locales. Ceci est particulièrement important du point de vue de l'équité entre territoires. Le groupe demande donc à l'appareil statistique d'entreprendre des études méthodologiques dans ce domaine.*

Proposition 36 : L'analyse des inégalités avant et après redistribution doit tenir compte des prestations et des impôts. Il sera en tous les cas important de fournir un guide de lecture dans l'utilisation de tels indicateurs. Le groupe recommande la mise en oeuvre régulière d'études globales de la redistribution. Celles-ci devront prendre en compte en particulier la TVA, en tant que composante importante du système de taxation.

*Proposition 37** : Le groupe estime que les délais de mise à disposition de l'enquête revenus fiscaux doivent être raccourcis. Un objectif de mise à disposition en fin de second trimestre de l'année n+2 des données portant sur les revenus de l'année n, et ceci dès les revenus de l'année 2006, semble un objectif raisonnable.*

Des investissements seront poursuivis sous l'égide de l'Onpes dans le but de mettre en place des indicateurs avancés de pauvreté monétaire. Ils pourront s'appuyer sur la recherche de modèles économétriques, à partir de variables comme les évolutions de salaires ou de revenu disponible brut des ménages au sens de la comptabilité nationale, ou sur les fichiers des Caf.

Proposition 38 : Le groupe prend acte des réflexions méthodologiques en cours pour améliorer la connaissance des populations les plus pauvres au moyen des fichiers Caf. Ces améliorations visent pour l'essentiel à harmoniser les seuils de bas revenus utilisés par les Caf avec les seuils de pauvreté. Le groupe recommande que les fichiers d'autres organismes sociaux puissent être utilisés pour améliorer cette connaissance, en particulier les fichiers Cnav et MSA.

Proposition 39 : Au centre des débats actuels sur le pouvoir d'achat, beaucoup de questions tournent autour de l'indice des prix. Or les évolutions des revenus et des phénomènes de pauvreté y sont directement liés. Jusqu'ici les études d'indices de prix différenciés par décile de revenu ou par catégorie sociale n'ont pas montré de divergence importante avec l'indice moyen. Néanmoins le groupe juge indispensable la publication annuelle d'indices de prix différenciés afin de suivre l'évolution de ces phénomènes dans le temps.

*Proposition 40** : Le groupe souligne l'intérêt de pouvoir disposer régulièrement d'analyses sur les inégalités en termes de production domestique. A ce titre, la mise en oeuvre régulière de l'enquête Emploi du temps est primordiale. Mais il semble préférable d'étudier ces inégalités directement au travers des durées consacrées aux différentes tâches domestiques, plutôt qu'en les valorisant en équivalent monétaire de manière à les étudier au travers des niveaux de vie.*

Proposition 41 : Pour les services publics individualisables, le groupe préconise une mesure des inégalités directement au travers des indicateurs d'accès à ces services, ou d'indicateurs de dépenses, sans agréger cette composante au revenu monétaire élargi. Des analyses de ces mesures dans les domaines de l'éducation et de la santé doivent être régulièrement menées. De manière symétrique, des analyses régulières de la population qui bénéficie de ces services devront être menées.*

*Proposition 42** : Dans l'approche par les conditions de vie, le groupe considère que des enquêtes du type « standard de vie » doivent être menées de manière régulière, une fréquence de l'ordre de 10 ans paraissant raisonnable. Ce type d'enquête doit permettre d'apprécier le degré de consensus autour des items dont la privation est considérée comme caractéristique de la pauvreté, en complément d'autres approches et expertises.*

Proposition 43 : Le groupe de travail propose que des études plus approfondies soient menées autour de la distribution des différentes privations et de leur cumul. Les analyses faites par domaine de privation devraient être complétées en regard de la distribution des revenus.*

*Proposition 44** : La prise en compte des aspects de territoire à un niveau fin dans les différentes approches thématiques rend la mise en place d'un système cohérent d'indicateurs difficile car très volumineux. Dans un tel contexte, le groupe préconise plutôt la mise en œuvre d'études régulières, tous les 5-6 ans, de manière à vraiment prendre en compte les questions de quartiers dans la mesure des inégalités. Par ailleurs, l'utilisation de cartes doit faciliter la diffusion de ce type de données à un public large.*

Proposition 45 : Dans le domaine du logement, il est important de mettre en place des indicateurs d'exclusion et de difficulté d'accès au logement. La connaissance des populations exclues du logement doit pouvoir être menée à partir des données locales. Le groupe recommande une expertise des fichiers de demande de logement social. Leur analyse doit permettre de renseigner l'indicateur de non accès au logement, ainsi que sur les situations d'hébergement de ces personnes.*

*Proposition 46** : Le groupe considère comme prioritaire la mise en place d'un dispositif efficace d'enregistrement des demandes de logements sociaux, via un numéro unique d'enregistrement. Il devrait permettre de disposer de deux indicateurs essentiels en matière d'accès au logement : le nombre de demandeurs au niveau national, mais surtout, territoire par territoire, le délai moyen d'attente des demandeurs.*

Pour mieux connaître les difficultés de logement, le groupe préconise la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un système centralisé permettant de connaître les statistiques localisées sur les contentieux locatifs, assignations, jugements, et interventions des forces de l'ordre. Ces informations existent actuellement mais ne sont disponibles qu'à des échelons locaux. Elles sont essentielles pour disposer d'indicateurs sur l'accès au logement.

*Proposition 47** : Dans le domaine de la santé, le groupe demande à ce que soit expertisée la mise en place de trois types d'indicateurs, l'un sur les malades selon les pathologies, le second sur les aspects financiers de la prise en charge au niveau des remboursements, le dernier sur le recours aux soins (inégalités et renoncement).*

Par ailleurs, en plus du dispositif existant déjà, le groupe appuie la mise en place de manière régulière d'enquêtes détaillées dans le domaine de la santé, comme dans le domaine du handicap. Ces enquêtes doivent permettre de mesurer l'état de santé dans son acception la plus large, en tant que résultante d'un état physique, mental et social.

Proposition 48 : Dans le domaine de l'éducation, les panels de l'Education Nationale constituent une des sources privilégiées. Le groupe considère qu'il est nécessaire de pouvoir disposer rapidement d'une variable CS de qualité dans cette source. Un rapprochement des données des panels de l'Education avec d'autres sources de type enquête famille permettrait de l'améliorer. Le groupe recommande également le rapprochement avec les déclarations fiscales. Cela permettrait de disposer d'informations dans le domaine des revenus, et ainsi de mieux étudier les corrélations entre inégalités monétaires et éducation.*

Le groupe par ailleurs prend note des efforts d'harmonisation des identifiants des étudiants selon les différentes filières. Ceci devrait permettre à terme de pouvoir suivre les étudiants sur l'ensemble de leur cursus, et ainsi de disposer de l'ensemble des trajectoires individuelles.

*Proposition 49** : Le groupe de travail considère que la dimension du statut juridique d'emploi doit être utilisé en tant que critère de désagrégation des indicateurs à publier sur les inégalités face à l'emploi et non comme indicateur proprement dit. Il demande également que des études plus approfondies soient menées pour affiner la distinction entre les différents contrats de travail salarié pour permettre des regroupements plus pertinents que les distinctions actuelles. Ceci le conduit à demander que les sources statistiques (enquêtes et sources administratives) soient affinées, notamment pour distinguer les CNE au sein des CDI et les contrats saisonniers comme les contrats d'usage au sein des CDD.*

Proposition 50 : Le groupe de travail propose que la mesure de l'instabilité, fondée sur la part des heures travaillées effectuées par des salariés étant demeurés moins d'un an dans l'entreprise, soit renouvelé de manière régulière et désagrégée selon les critères disponibles dans la source DADS.

Proposition 51 : Le groupe de travail propose que soient retenus des types d'indicateurs de transition de pas annuel de manière principale et de pas trimestriel de manière secondaire.

Proposition 52 : le groupe de travail demande que des indicateurs de récurrence du chômage (à préciser et à hiérarchiser) soient inclus dans le système d'indicateurs d'inégalités face à l'emploi.

Proposition 53 : Dans le domaine monétaire, le groupe prend acte de la mise en place du dispositif Silc. Il encourage la mise en œuvre d'indicateurs permettant de mieux connaître les évolutions de revenu au niveau individuel. Très peu d'informations sont en effet actuellement disponibles sur le nombre de personnes connaissant une baisse ou une hausse de revenu d'une année à l'autre.

Proposition 54 : Dans le domaine de l'éducation, le groupe rappelle l'importance de pouvoir disposer d'une information de qualité sur l'origine sociale dans les panels. Il encourage donc le rapprochement avec des enquêtes du type enquête Famille, ce qui permettra d'améliorer la qualité de la variable catégorie sociale dans le panel.*

*Proposition 55** : Le groupe appuie les dispositifs mis en place afin d'analyser l'évolution des pensions de retraite, et les droits accumulés. Ils permettront d'éclairer la délicate question des retraites dans les années qui viennent.*

*Proposition 56** : Dans le domaine de la santé, le groupe recommande la mise à disposition de données annuelles sur les causes de décès et la catégorie sociale. Cela nécessite que des opérations de rapprochement entre l'échantillon démographique permanent et le fichier des causes de décès soient programmées régulièrement.*

*Proposition 57** : Les opérations en panel permettent de disposer d'une information très riche sur les trajectoires. La qualité de ce type d'opération sera d'autant meilleure que l'attrition est réduite. Des moyens adaptés doivent donc être mis en œuvre dans ce sens pour ce type d'opérations. Mais ils ne doivent pas pour autant faire oublier l'importance de disposer de séries longues et homogènes.*

Dans le domaine des trajectoires, les sources administratives offrent souvent richesse et coût relativement limité. Elles doivent donc être systématiquement explorées. Par ailleurs, sources administratives et enquêtes peuvent parfois se compléter. C'est notamment le cas lorsqu'on souhaite disposer d'informations complémentaires entre différentes périodes d'un fichier administratif.

Enfin les données de panel permettent un suivi sur quelques années, pas sur une génération. Pour mieux connaître la transmission des inégalités intergénérationnelles, il est nécessaire que des questions spécifiques soient régulièrement introduites dans les enquêtes.

Proposition 58 : le groupe de travail estime nécessaire que le système d'informations sur les inégalités soit développé par une unité de production statistique centrale afin d'en assurer au mieux la cohérence.*

*Proposition 59** : Le groupe de travail souhaite que l'accès aux données individuelles d'enquête ou issues de fichiers administratifs soit facilité dans le respect des libertés individuelles définies par la Cnil. Ceci s'applique en particulier aux chercheurs pour qui certaines études nécessitent de travailler directement sur les données ; c'est notamment le cas des études portant sur l'analyse des effets propres de l'espace.*

Proposition 60 : Le groupe de travail demande la mise en place d'une publication centrale annuelle sur les inégalités, telle que définie ci-dessus. Il souhaite qu'une première version soit établie dès 2007 en s'appuyant sur l'ensemble des éléments pouvant être mobilisés à cette date. Cette première publication serait améliorée en fonction d'un examen par les formations compétentes du Cnis.*

Glossaire

AAH : Allocation aux adultes handicapés
ACOSS : Agence centrale des organismes de sécurité sociale
ANPE : Agence Nationale Pour l'Emploi
API : Allocation de parent isolé
ASS : Allocation spécifique de solidarité
BIT : Bureau International du Travail
Caf : Caisse d'Allocations Familiales
CCMSA : Caisse centrale de la mutuelle sociale agricole
CDD : Contrat à durée déterminée
CDI : Contrat à durée indéterminée
CEE : Centre d'études de l'emploi
Cerc : Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale
Céreq : Centre d'études et de recherches sur les qualifications
CMU : Couverture maladie universelle
Cnaf : Caisse Nationale des Allocations Familiales
Cnav : Caisse nationale d'assurance vieillesse
Cnil : Commission nationale informatique et libertés
Cnis : Conseil national de l'information statistique
DADS : Déclaration annuelle des données sociales
DGAS : Direction générale de l'action sociale
DGI : Direction générale des impôts
DPM : Direction de la population et des migrations
Drees : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
ECHP : European Community Households Panel (panel européen des ménages)
EDP : Échantillon démographique permanent
EEC : Enquête emploi en continu
EHPA : Établissement d'hébergement pour personnes âgées
Elfe : Étude longitudinale française depuis l'enfance (enquête en panel)
EPCV : Enquêtes permanentes sur les conditions de vie
ERF : Enquête revenus fiscaux
ES : Enquêtes structures
FQP : Formation et qualification professionnelle (enquête)
HID : Handicap-Invalidité-Dépendance (enquête)
Insee : Institut national de la statistique et des études économiques
ISF : Impôt de solidarité sur la fortune
JAPD : Journées d'appel de préparation à la défense
Lolf : Loi organique relative aux lois de finances
MSA : Mutuelle Sociale Agricole
Onpes : Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale
Paje : Prestation d'accueil jeune enfant

Pisa : Programme international pour le suivi des acquis des élèves

Pnud : Programme des Nations Unies pour le Développement

RMI : Revenu minimum d'insertion

Silc : Statistics on Income and Living Conditions

SRCV : Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie (traduction française du dispositif européen Silc)

SSM : Services Statistiques des Ministères

SSP : Système statistique public

Sumer : Surveillance médicale des risques professionnels (enquête)

TeO : Trajectoire et origine (enquête)

Annexes

Annexe 1 : Le groupe de travail du Cnis sur les niveaux de vie et les inégalités sociales

1. Le mandat du Groupe

Président : Jacques FREYSSINET, Professeur émérite à l'université Paris I, Président du Conseil scientifique Centre d'études de l'emploi (CEE), ancien président de la formation "Emploi-revenus" du Cnis

Rapporteurs : Michel DOLLÉ, rapporteur général du Conseil de l'emploi des revenus et de la cohésion sociale (Cerc) et Pascal CHEVALIER, chef de la division revenus et patrimoine des ménages à l'Insee

Le groupe de travail a pour mission de proposer un système cohérent d'informations annuelles sur les inégalités sociales, les revenus et la pauvreté, en recherchant les améliorations à apporter au dispositif actuel. Pour ce faire, il tiendra compte de l'existant, des besoins français et européens ainsi que des pratiques en place dans les autres pays. Le système proposé devra être simple, au sens où le nombre d'indicateurs proposés sera limité dans chaque champ d'étude pour en faciliter la lisibilité tout en satisfaisant au mieux les différents utilisateurs.

Le groupe s'attachera à bien séparer les propositions qui peuvent être mises rapidement en place dans les productions statistiques de celles qui nécessitent une étude préalable voire des recherches de sources et de méthodes approfondies. Dans ce second cas, le groupe proposera les axes dans lesquels devraient s'orienter les études et les recherches méthodologiques. L'interformation « Statistiques sociales » ainsi que les formations concernées du Cnis assureront ensuite le suivi des opérations.

Après avoir dressé un bilan de l'existant en France et à l'étranger, le groupe examinera en premier lieu les statistiques de revenu et de niveau de vie. Il précisera quelle(s) grandeur(s) de référence les indicateurs doivent chercher à mesurer : consommation, revenu brut, disponible après impôts et transferts sociaux, y compris ou non loyers fictifs, revenus du patrimoine et transferts reçus. Il proposera à partir de là les différents indicateurs monétaires à publier régulièrement en précisant la source statistique de référence à utiliser (existante, à enrichir ou à créer), le champ concerné (en termes de population), l'objectif précis et la définition de l'indicateur. Le groupe étudiera la possibilité de disposer des indicateurs dans l'année qui suit celle à laquelle ils se rapportent. Le cas échéant, il examinera la possibilité d'élaborer des estimateurs ou des indicateurs avancés permettant le respect des échéances, pour une moindre précision. La mesure des évolutions des indicateurs sera également abordée.

Les indicateurs non monétaires proposés devront compléter et éclairer les données monétaires dans les domaines du logement, de la santé, de l'éducation, de l'emploi et des handicaps. La recherche d'indicateurs d'inégalités assurant la couverture exhaustive de chaque domaine, celle d'un indicateur synthétique par domaine ou d'un indicateur non monétaire global pourront faire l'objet de propositions d'axes de recherche.

Les indicateurs territoriaux relatifs au niveau de vie et aux inégalités sociales feront l'objet d'un examen spécifique, compte tenu des problèmes que posent la définition des zones de référence et les objectifs des utilisateurs.

Le groupe proposera des modalités de diffusion d'une information la plus riche et la plus fréquente possible, couvrant les multiples dimensions des niveaux de vie, des inégalités et de la pauvreté, de manière à fournir les moyens nécessaires à la diversité des analyses et des recherches. Il proposera, par ailleurs, des nomenclatures et des indicateurs de base permettant de caractériser les

diverses entités étudiées et les diverses modalités des inégalités. Les statisticiens et les chercheurs seront invités à utiliser ces références élémentaires pour rendre possible la comparabilité des résultats de leurs travaux.

Le groupe de travail est ouvert aux membres de l'interformation « Statistiques sociales », soit ceux des formations « Emploi-revenus », « Démographie-conditions de vie », « Santé-protection sociale » et « Éducation-Formation ». Le cas échéant, la gamme d'organisations et de compétences représentées sera complétée par certaines de celles représentées dans la formation « Équipement-Logement » ainsi que par des associations de lutte contre l'exclusion et la pauvreté et par des organismes (y compris internationaux) et des chercheurs ayant une compétence et de l'expérience dans les domaines étudiés. Pour l'étude des indicateurs territoriaux, le groupe pourrait s'ouvrir à des membres de la formation « Statistiques régionales et locales » ainsi qu'à des personnes ayant des compétences sur les études sociales urbaines ou régionales, tout en étant susceptibles de représenter les besoins d'information des demandeurs locaux.

Le groupe fournira son rapport à l'interformation « Statistiques sociales » pour octobre 2006. Ce rapport sera transmis à l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (Onpes) et aux services statistiques concernés.

2. La composition du Groupe

M.	AFSA ESSAFI	Cédric	Insee
M.	BEHAGHEL	Luc	LEA-INRA PARIS JOURDAN
M.	BOMPARD	Jean-Pierre	CFDT
M.	BOURNAY	Jacques	Insee
M.	CAILLE	Jean-Paul	DEPP MIN EDUCATION ENSGT SUP RECHERCHE
M.	CARAES	Didier	APCA
M.	CASTELLAN	Michel	Insee
Mme	CELERIER	Sylvie	UNIVERSITE EVRY-VAL-D'ESSONNE
Mme	CHAGNY	Odile	CENTRE D'ANALYSE STRATEGIQUE
Mme	CHAMBAZ	Christine	Insee
M.	CHEVALIER	Pascal	Insee
M.	CHODORGE	Maxime	UNION SOCIALE POUR L'HABITAT
M.	CHOFFEL	Philippe	DELEGATION INTERMINISTERIELLE VILLE
Mme	COLIN	Christel	Insee
M.	CONCIALDI	Pierre	RAI
M.	DAMAIS	Jean-Philippe	UNIVERSITE PARIS 13
Mme	de FLEURIEU	Agnès	OBS NAL PAUVRETE EXCLUSION SOCIALE
M.	de LA GORCE	Gilles	DGAS
M.	DESTRE	Guillaume	CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
M.	DOLLÉ	Michel	CERC
M.	DURAND	Denis	CGT BANQUE DE FRANCE
M	DURAND	Alain	AFNOR
M.	DURANG	Xavier	DISPOSITIF REG D'OBSERVATION SOCIALE
M.	FAYOLLE	Jacky	IRES
M.	FILIPPI	Benoit	OLAP
M.	FLEURBAEY	Marc	CNRS
M.	FORSTER	Michael	OCDE
Mme	FRETEL	Anne	RAI
M.	FREYSSINET	Jacques	CEE
M.	GADREY	Jean	UNIVERSITE LILLE 1
M.	GELOT	Didier	OBS NAL PAUVRETE EXCLUSION SOCIALE
Mme	GUILLEMOT	Danièle	CEE

Mme JOIN-LAMBERT	Marie-Thérèse	UNIOPSS
M. KOUBI	Abdelmalik	DARES MIN EMPLOI
M. LABANI	Pierre-David	LIAISONS SOCIALES MAGAZINE
Mme LAGARDE	Sylvie	Insee
Mme LARDOUX	Carole	FED NAL ASSOC REINSERTION SOCIALE
M. LE MAB	Guillaume	CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE SAINT DENIS
M. LECANU	Alain	CFE CGC
Mme LEFRESNE	Florence	IRES
Mme LESTERPT	Catherine	DGAS
Mme LETRANCHANT	Mary	FNARS
Mme MAESTRACCI	Nicole	FED NAL ASSOC REINSERTION SOCIALE
M. MARCHAND	Olivier	Insee
Mme MARPSAT	Maryse	Insee
Mme MARTIN	Laurence	CGT FO
Mme MAUREL	Françoise	Insee
M. MAURIN	Louis	JOURNAL ALTERNATIVES ECONOMIQUES
M. MENAHEM	Georges	IRDES
M. MERMET	Emmanuel	CFDT
M. MIRA D'ERCOLE	Marco	OCDE
M. MOREL	Bernard	Insee
M. NOHARET	Georges	FAMILLE DE FRANCE
M. OUTIN	Jean-Luc	MATISSE
Mme PARIS	Hélène	CNAF
M. PASSET	Olivier	CENTRE D'ANALYSE STRATEGIQUE
M. PELTIER	Patrick	DDASS DE L'ESSONNE
Mme PETIT	Pascale	DARES MIN EMPLOI
M. PICARD	Hugues	Insee
M. PIKETTY	Thomas	ECOLE NORMALE SUPERIEURE
M. POUGET	Julien	Insee
M. PROKOVAS	Nicolas	CGT ANPE
M. QUENTIN	Jean-Claude	CGT FO
M. RIBONDIN	Philippe	STRATINOVE
M. ROBIN	Benoit	CGT-FO
Mme ROTH	Nicole	DREES MIN SANTE SOLIDARITE
Mme RUAULT	Marie	ANPE
M. SANTELMANN	Paul	AFPA
M. SAVIDAN	Patrick	OBS DES INEGALITES
Mme SEDILLOT	Béatrice	DARES MIN EMPLOI
M. SUJOBERT	Bernard	Insee
M. THIEBAUT	Dominique	JOURNALISTE
Mme UNGER	Michèle	DAL
M. WOLFF	Loup	CEE

Pour le secrétariat du Cnis :

Mme CAUDRON	Pascale	Cnis
Mme OUVRE	Brigitte	Cnis
Mm SAGLIETTI	Carla	Cnis

3. L'historique du Groupe

- Assemblée plénière du *Cnis* (11 avril 2005)

Avis général. « Statistiques sociales » (extrait) :

« 7. Le Conseil apprécie les efforts entrepris par l'*Insee* pour éclairer le débat sur la mesure de l'inflation et du pouvoir d'achat et, en particulier, les résultats présentés sur la prise en compte de l'effet qualité et sur l'indice des prix par niveau de revenus des ménages. Pour contribuer à la poursuite de ces efforts, il demande au Bureau de définir les modalités selon lesquelles pourrait être constitué un groupe de travail du *Cnis* ayant pour mission d'examiner les améliorations possibles en matière de production d'informations statistiques relatives à la mesure des niveaux de vie et à l'analyse des inégalités selon les différentes catégories de ménages et selon les territoires, ainsi qu'à leurs évolutions dans le temps. »

- Lettre de mission (31 mars 2005) du Directeur général de l'*Insee* à Hugues Picard et Françoise Maurel pour la préparation d'un rapport après consultation des principales catégories d'utilisateurs.

Le *Rapport sur l'orientation des travaux du Cnis sur les niveaux de vie et les inégalités sociales* (15 juin 2005) est présenté et discuté au Bureau du *Cnis* (6 juillet 2005), puis à l'Interformation « Statistiques sociales » (7 novembre 2005).

- Assemblée plénière du *Cnis* (29 novembre 2005)

Avis général « Statistiques sociales » (extrait) :

« 11. Le Conseil examinera avec intérêt les recommandations du groupe de travail sur les niveaux de vie et les inégalités dont le mandat, du fait des multiples dimensions de la pauvreté et des inégalités, recouvre les préoccupations de chacune de ses formations. Il souhaite qu'un équilibre soit trouvé entre le souci de comparabilité et la diversité des approches nécessaires. Le Conseil préconise une mise au point sur les indicateurs afin de rendre plus pertinent celui touchant aux prélèvements obligatoires et visant à satisfaire l'ensemble des besoins collectifs en matière d'information ».

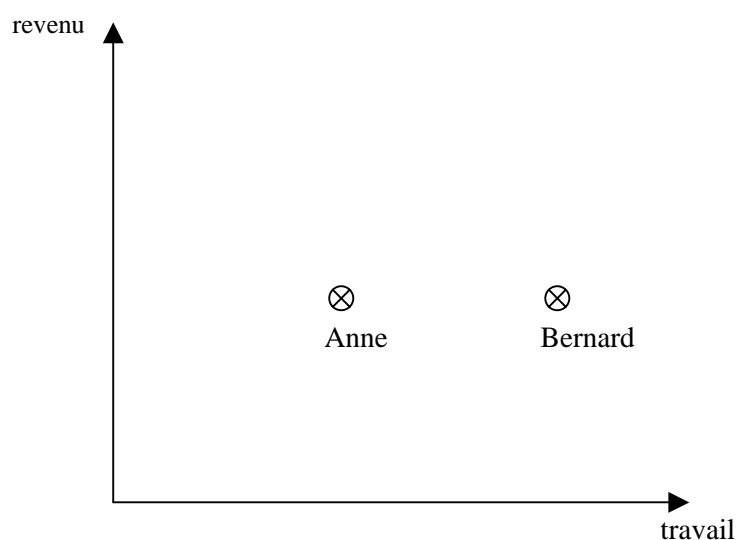
- Le groupe de travail a entamé ses travaux le 18 novembre 2005. Il a tenu neuf réunions jusqu'en juillet 2006, auxquelles se sont ajoutées trois réunions thématiques avec des experts de domaines particuliers.

Le groupe a consacré quatre réunions, entre septembre et novembre 2006 à la discussion du projet de rapport. Il a présenté l'avancement de ses travaux devant le Bureau du *Cnis* le 27 mars et le 10 novembre 2006, ainsi que devant l'Interformation « Statistiques sociales » le 6 octobre 2006.

Un exemple

Considérons deux personnes ayant le même revenu, mais des situations différentes au regard du travail : l'une travaille à temps plein, l'autre à mi-temps.

Comment comparer leurs niveaux de vie ? Un revenu égal ne signifie pas forcément un niveau de vie égal. Nous allons visualiser leurs situations dans l'espace revenu-travail.



Voici quatre méthodes possibles pour évaluer un niveau de vie « global » :

- 1) La monétarisation. On met un prix sur chaque dimension de la consommation au sens large et on calcule la valeur totale.
- 2) L'équivalence. On ramène toutes les différences à une différence dans une seule dimension (par exemple le revenu), en cherchant les situations « équivalentes » aux situations actuelles des personnes, d'après leurs préférences.
- 3) Les ensembles de choix. L'idée est de décrire l'ensemble des choix possibles, et d'attribuer une valeur à chaque ensemble.
- 4) La satisfaction subjective. Il s'agit de mesurer le niveau de satisfaction, par exemple par des questionnaires directs.

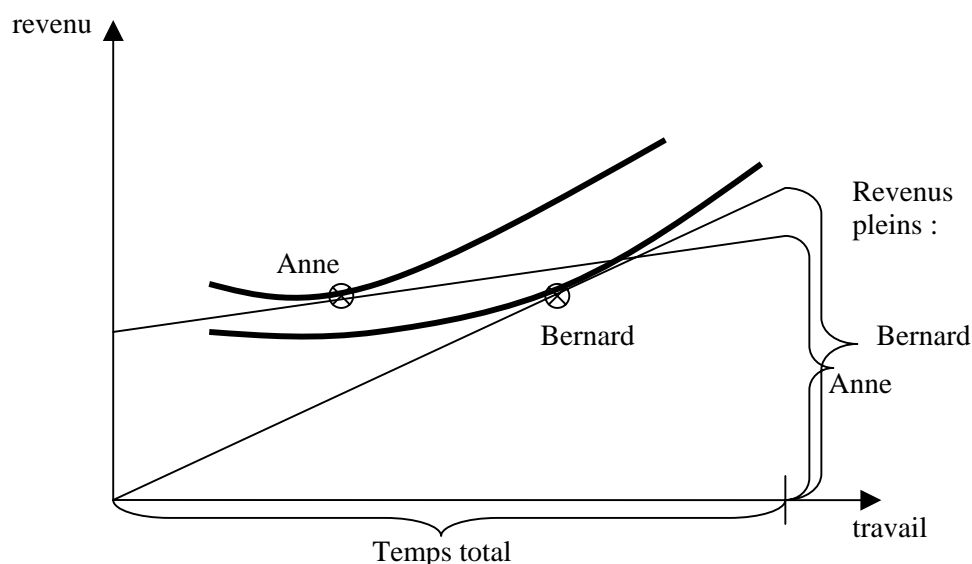
Examinons plus en détail, en faisant référence en particulier à l'exemple proposé ici, comment ces quatre méthodes peuvent s'appliquer.

La monétarisation

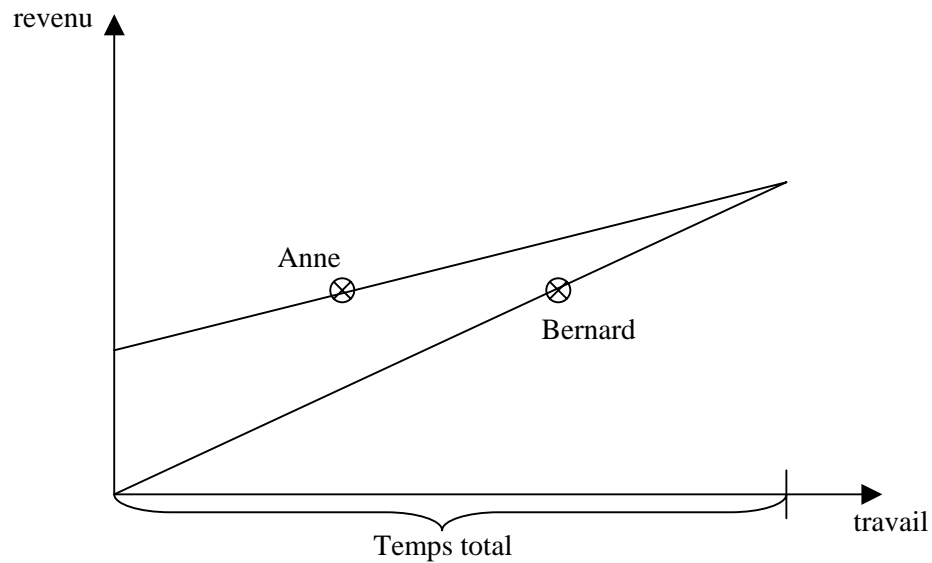
Appliquée à l'exemple, cette méthode consiste à donner un prix au loisir, égal par exemple au salaire net horaire de chacun, et l'on ajoute la « valeur du loisir » au revenu ordinaire pour obtenir un « revenu plein ».

Ceci a des inconvénients. En premier lieu, lorsque les personnes font face à des prix différents (par exemple les salaires horaires différents dans notre exemple), une valeur totale plus élevée n'est pas forcément souhaitée par les personnes elles-mêmes. On sait bien qu'un revenu ordinaire plus élevé n'est pas forcément souhaité (s'il s'accompagne d'une réduction du loisir), mais il en va de même d'un revenu plein. Par exemple, un revenu plein plus élevé peut être obtenu avec un revenu hors activité plus faible et un salaire horaire plus haut. Pour quelqu'un qui veut travailler peu, cette situation peut être considérée comme moins avantageuse.

Ainsi, dans notre exemple, on peut imaginer que nos deux individus aient les mêmes préférences et considèrent tous deux que la situation correspondant au revenu plein le plus faible est la meilleure.



En second lieu, l'inégalité des revenus pleins n'est pas forcément un problème. Pour le dire autrement, l'égalité des revenus pleins n'est pas un objectif souhaitable. En effet, l'égalité des revenus pleins signifie que ceux qui ont un salaire horaire plus élevé doivent « racheter » leur loisir plus cher. Ils auraient donc moins de possibilité de loisir que les autres, ce qui est paradoxal. On aurait une redistribution trop forte dans ce cas, conduisant à « l'esclavage des talentueux ». Dans notre exemple, on peut ainsi imaginer que les deux personnes aient le même revenu plein, mais que l'une soit clairement avantagée par rapport à l'autre en termes d'options disponibles.



Si l'égalité des revenus pleins n'est pas souhaitable, mesurer l'inégalité des revenus pleins n'a pas un grand intérêt.

Un dernier problème est que la monétarisation au prix du marché n'a pas de sens quand les personnes subissent des contraintes de rationnement. Dans notre exemple, si Anne ne trouve pas de travail à temps plein, il est injuste d'appliquer à son loisir la valeur de son salaire horaire.

Ces trois difficultés disparaissent quand les personnes font face aux mêmes prix et ne subissent pas de contraintes inégales dans leur accès aux différentes options. C'est pourquoi la monétarisation est assez bien justifiée pour agréger la consommation ordinaire par la valeur monétaire des paniers consommés. L'idée de s'intéresser au revenu plutôt qu'au panier de consommation dans le détail vient de là, et la monétarisation peut s'appliquer à des cas semblables, comme par exemple la comparaison entre propriétaires et locataires.

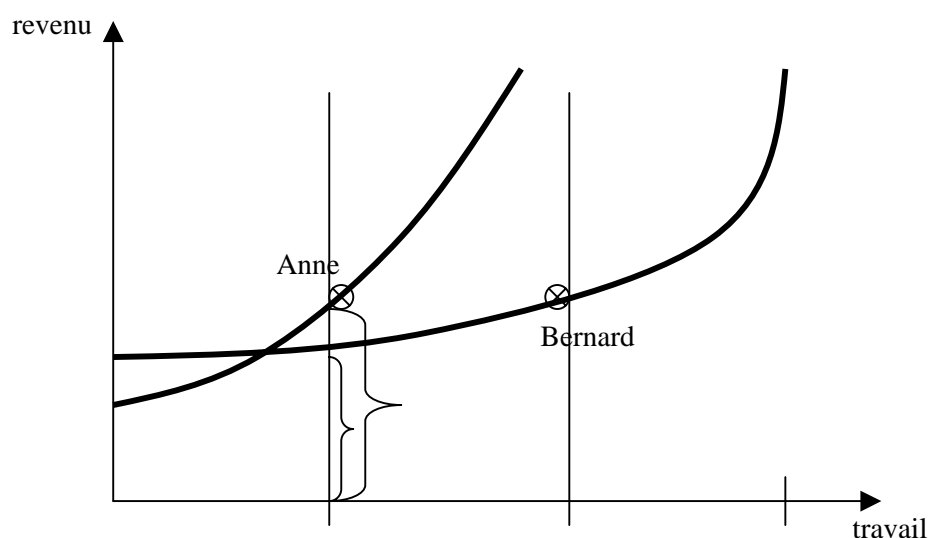
Signalons à ce propos la diversité d'application de la méthode dans certains cas. Quand on pense à la consommation ordinaire, il paraît évident de calculer la valeur totale. Dans le cas du loisir, c'est moins clair. Doit-on intégrer le temps nécessaire de sommeil dans le loisir, et si oui, cela a-t-il du sens de lui appliquer le salaire horaire de la personne concernée ? On peut même hésiter à aller au-delà du temps de travail maximal légal comme norme de temps total. Selon la norme de temps retenue, on peut observer des renversements de classements en termes de revenu plein entre les personnes. De même, dans la comparaison propriétaires-locataires, on peut ajouter la valeur locative du logement au revenu des propriétaires (pour les transformer en locataires virtuels), ou au contraire retrancher le loyer du revenu des locataires (pour les transformer en propriétaires virtuels). Le choix de la norme peut influencer les résultats concernant les inégalités et même, là encore, le classement des personnes. Par exemple, considérons un propriétaire au revenu de 30 000€ avec un logement de valeur locative de 2 000€ à comparer à un locataire avec un revenu de 31 000€ et un loyer de 900€. Avec la norme « tous locataires », leur revenu corrigé est respectivement de 32 000€ et de 31 000€, le propriétaire est plus riche. Avec la norme « tous propriétaires », leur revenu corrigé est respectivement de 30 000€ et de 30 100€, c'est le locataire qui passe en tête.

Conclusion : la monétarisation est une méthode qui paraît s'imposer dans le cas de la consommation ordinaire (en fait les théoriciens discutent de la méthode de l'équivalence pour ce cas aussi), mais dont le champ d'application doit être restreint aux cas de prix uniformes et d'absence de rationnement.

L'équivalence

Cette méthode est souvent confondue avec la monétarisation alors qu'elle en est très différente. Elle consiste à suivre non pas des « droites de budget » mais des « courbes d'indifférence ». En suivant les courbes d'indifférence des personnes, on ramène leurs situations multidimensionnelles à des inégalités selon une seule dimension.

Dans notre exemple, supposons que les courbes d'indifférence des deux personnes soient comme dans le graphique ci-dessous.



On peut ramener par exemple les deux personnes à une situation équivalente de mi-temps, et constater que le revenu « équivalent mi-temps » d'Anne est supérieur à celui de Bernard (accolades sur le graphique). Si on prenait comme référence le temps plein, pour calculer des revenus « équivalents temps-plein », on observerait une inégalité plus forte encore, d'après les préférences observées ici. Si en revanche on prenait l'inactivité comme référence, pour calculer des revenus « équivalents loisir », c'est Bernard qui apparaîtrait comme bénéficiant de la meilleure situation. On constate donc ici encore que le choix de la norme n'est pas anodin et peut avoir des conséquences importantes sur la mesure des inégalités. Il existe un embryon de théorie sur le bon choix de la norme. En gros, il faut prendre une norme qui correspond à une situation où l'on pense pouvoir juger du niveau de vie relatif des personnes sans tenir compte de leurs préférences.

Contrairement à la monétarisation, cette méthode est conforme aux préférences des gens par construction. Si la norme est bien choisie, on peut aussi justifier l'idée de désirer l'égalité des revenus équivalents. On obtient alors une mesure sensée des inégalités.

On pourrait a priori penser que cette méthode soulève de grosses difficultés de mesure, à cause de sa référence aux préférences individuelles. En fait, les économètres ont développé des méthodes sophistiquées pour les estimer, et il n'y a donc pas d'obstacle fondamental à l'application de ces techniques pour estimer une distribution de revenus équivalents. On peut aussi procéder par question directe en demandant aux gens, par exemple : « en imaginant que vous travailliez 20 heures par

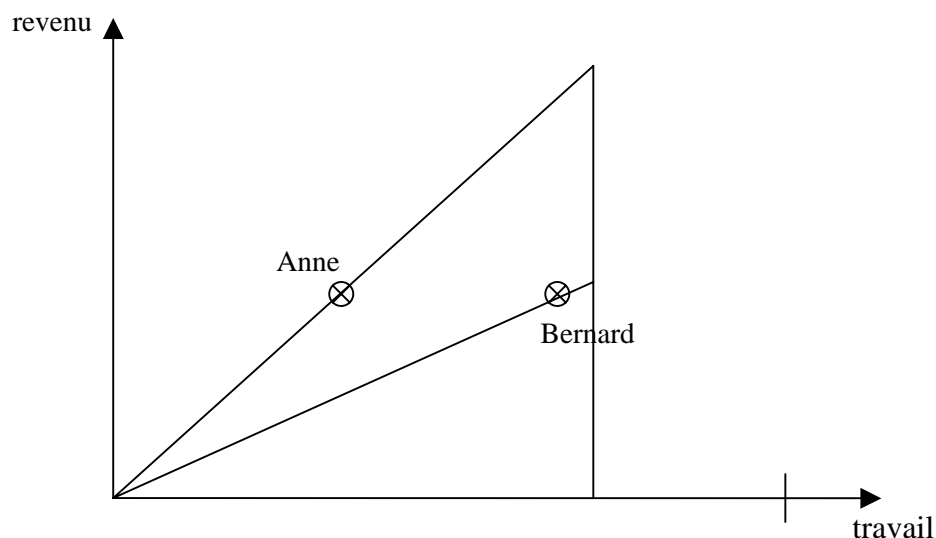
semaine, quel revenu vous donnerait une situation équivalente à vos yeux à votre situation actuelle ? » Les questionnaires d'évaluation contingente sont déjà très largement utilisés dans l'analyse coût-bénéfice des biens publics, et peuvent servir aussi à ce type d'application.

Un problème plus épineux consiste à savoir si l'on veut vraiment tenir compte des préférences personnelles. Dans l'exemple ci-dessus, Anne a une préférence très marquée pour le loisir, en comparaison de Bernard. D'où vient cette préférence ? Si elle provient d'une culture de la soumission féminine aux devoirs familiaux, on aura envie de ne pas tenir compte complètement des idées d'Anne sur sa propre situation. Si en revanche, il s'agit d'un projet de vie bien pensé qui donne une place importante à l'éducation des enfants ou au bénévolat, pourquoi ne pas respecter ses vues ? On peut imaginer que l'observateur utilise des préférences « normales » ou moyennes pour faire son calcul de revenu équivalent, mais c'est un exercice difficile et qui peut fortement biaiser les mesures d'inégalités.

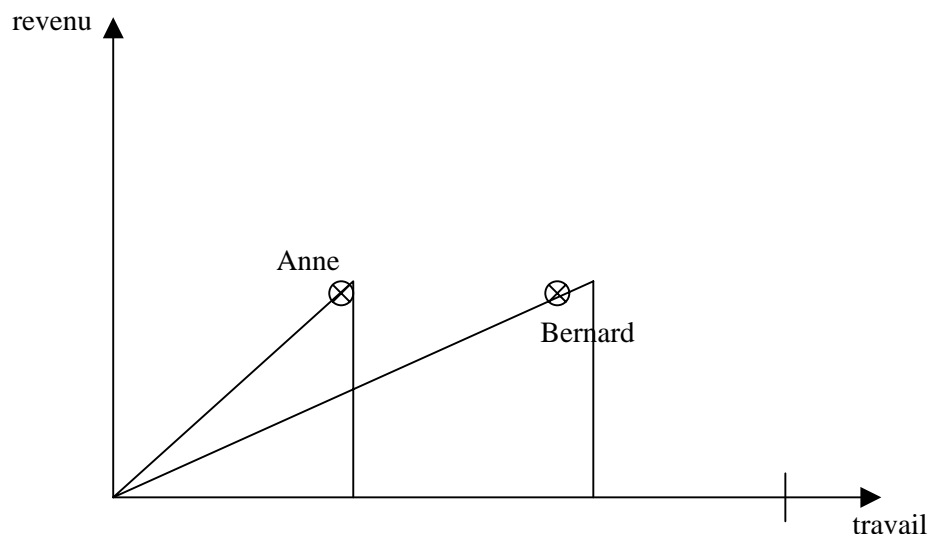
Les ensembles de choix

En réalité il ne s'agit pas immédiatement de construire un indice synthétique, mais de replacer la situation des personnes dans le contexte des possibilités qui s'offrent à elles, comme le propose la théorie d'Amartya Sen.

En poursuivant notre exemple, imaginons que les ensembles de budget de nos deux individus soient comme dans le graphique ci-dessous.



Dans ce cas, on a envie de dire que la situation d'Anne est clairement plus favorable. Ce serait beaucoup moins évident si l'on avait la situation illustrée ci-dessous, où Anne est rationnée et contrainte au mi-temps.



Dans la pratique, les gens ont très peu de choix en matière de temps de travail hebdomadaire, bien qu'en termes de temps de travail annuel, il y ait une plus grande marge de possibilités.

Le repérage statistique des contraintes n'est pas aisé, mais il ne faut pas négliger la possibilité d'obtenir de l'information par questions directes. « Travaillez-vous à mi-temps à cause de l'impossibilité de trouver un temps plein ? » Rejeter toute observation de ce genre équivaudrait à remettre en cause la notion de chômage elle-même, distinguée de l'inactivité. On peut cependant retrouver à ce propos des interrogations analogues à celles évoquées à propos des préférences. Si Anne est une femme soumise, elle peut être, de fait, contrainte au mi-temps même si le marché du travail offre d'autres possibilités.

Une fois l'ensemble des options (ensemble de budget, ensemble de « capacités ») repéré, il reste à construire un indice synthétique, et peu de solutions attrayantes ont été proposées. Les mesures qui calculent directement le « volume » des ensembles ont la faveur des géomètres, mais peu de rapport avec les préférences des personnes concernées.

Une variante de la méthode de l'équivalence peut être proposée, qui consiste à utiliser les préférences individuelles pour ramener chaque personne à une situation équivalente correspondant à un ensemble d'options facile à évaluer. Par exemple, prenons comme norme un ensemble de budget avec zéro revenu hors activité et la possibilité de travailler sans contraintes de zéro jusqu'au temps maximal légal à un taux de salaire horaire net de w . On peut chercher à savoir, pour chacun, quel niveau de w lui donnerait un ensemble de budget de référence qui serait équivalent à ses yeux à sa situation actuelle (avec ses possibilités et ses contraintes). On peut alors utiliser ce niveau de w , spécifique à chaque personne, pour mesurer les niveaux de vie et les inégalités. Cette méthode tient compte des préférences individuelles non seulement sur les dimensions revenu et travail, mais aussi sur les ensembles eux-mêmes. Par exemple, quelqu'un qui souffre beaucoup du rationnement peut en tenir compte dans son évaluation de w (à la baisse, puisque l'ensemble de référence n'a plus de rationnement, et paraît donc avantageux rien que pour cela).

La satisfaction subjective

Cela est mentionné pour mémoire, mais a peu de rapport avec la notion de niveau de vie. On peut être pauvre et très satisfait, ou riche et déprimé.

Du point de vue de la justice sociale, les auteurs divergent sur la pertinence de la satisfaction subjective. Certains, tel Rawls, pensent que la justice sociale concerne la répartition des ressources et que la satisfaction est une affaire privée, étroitement liée à la définition d'un projet de vie personnel. D'autres, notamment chez les utilitaristes, sont prêts à s'intéresser à une mesure du bien-être plus proche de la subjectivité. Tous, cependant, s'accordent à rejeter une mesure fondée sur la satisfaction immédiate, qui dépend de facteurs psychosociologiques mal compris et ne reflète pas l'intérêt bien compris des personnes tel qu'elles le percevaient elles-mêmes si elles disposaient de toute l'information et de toutes les conditions nécessaires pour réfléchir posément à leur vie.

Dans cette perspective, les questionnaires de satisfaction ont un intérêt assez limité, même s'ils renseignent de façon très intéressante sur les déterminants de la satisfaction « immédiate », et peuvent même servir à estimer certains aspects des préférences ordinaires.

Les dimensions pertinentes

On s'est penché ici, à titre d'illustration, sur le problème du temps de travail, mais ces différentes méthodes peuvent être appliquées aux autres éléments pertinents du niveau de vie :

- qualité du travail (conditions de travail, statut et relations dans le travail, contenu)
- activités hors travail
- coût de la vie (prix à la consommation différents d'une zone à l'autre)
- patrimoine (pas seulement le logement) et perspectives temporelles
- incertitude et précarité
- santé
- biens publics
- taille familiale (biens publics locaux dans la famille)
- statut et qualité des relations sociales (hors travail)

Approches non individualistes

On s'est limité ci-dessus à évoquer la construction d'indices synthétiques pour mesurer la situation de chaque personne isolément. Ensuite, on peut utiliser de telles mesures pour calculer des indices d'inégalités sur l'ensemble de la population (indices de Gini, de Kolm-Atkinson, courbes de Lorenz, etc.)

Une approche entièrement différente consiste à mesurer directement des éléments d'inégalités au niveau de l'ensemble de la société pour chaque dimension (revenu, chômage, insécurité, santé, éducation...) et à les additionner ensuite avec des pondérations spécifiques. C'est une approche adoptée par exemple par le BIP40, ou la mesure de précarité de G. Menahem. Dans une perspective de mesure du niveau de vie moyen (ou de la pauvreté), c'est aussi ce que fait le Pnud avec l'indice de développement humain. Il y a de nombreux autres indices de ce genre.

La principale difficulté de ces approches est la pondération des différentes dimensions, qui ne peut faire référence ni à des prix ni aux préférences des personnes concernées, contrairement aux mesures de situations individuelles. Par exemple, le site du BIP40 laisse aux utilisateurs la possibilité de choisir eux-mêmes la pondération. Il paraît difficile de définir une ligne de conduite sur les considérations mêmes qui doivent déterminer le choix d'une pondération.

Pour en savoir plus...

- sur les approches monétarisées ainsi que sur les approches non-individualistes:

Gadrey J., Jany-Catrice F. 2003, *Les indicateurs de richesse et de développement*, Rapport DARES (et publication dans la coll. Repères de La Découverte).

- sur monétarisation et équivalence :

Fleurbaey M. 2003, "Peut-on mesurer le bien-être?", in M. Debonneuil, L. Fontagné, *Compétitivité*, CAE, Paris: La Documentation Française.

Fleurbaey M. 2004, "La mesure du niveau de vie", mimeo.

- sur Sen et les capacités:

Sen A.K. 2000, *Un nouveau modèle économique*, Paris: Odile Jacob.

- sur Rawls et la satisfaction subjective :

Rawls J. 1982, "Social unity and primary goods," in A.K. Sen, B. Williams édés, *Utilitarianism and Beyond*, Cambridge: Cambridge University Press.

- sur la satisfaction subjective :

Frey B., A. Stutzer 2002, *Happiness and Economics: How the Economy and Institutions Affect Human Well-Being*, Princeton: Princeton University Press.

La « doctrine Héran » présentée ici est extraite de l'Expression des besoins de l'enquête TeO (Trajectoire et Origine). Elle ne prend pas en compte une des modifications apportées à la loi Informatique et libertés en 2004, qui est que le consentement exprès des individus n'est plus nécessaire dès lors que la Cnil a donné une autorisation. Cette note fait le point sur la position de l'Insee et la jurisprudence de la Cnil sur les questions d'origine dans les enquêtes

En matière de questionnement sur les origines nationales et ethniques, l'Insee applique depuis une dizaine d'années une doctrine, baptisée par la Direction générale « doctrine Héran » en référence aux mises au point rédigées par l'ancien responsable de la division des enquêtes et études démographiques, devenu entre-temps directeur de l'Ined⁴². Il s'agit de rappeler les principes déontologiques qui peuvent guider le statisticien compte tenu, d'une part, de l'évolution des pratiques observées depuis une quinzaine d'années au sein de la statistique publique et, d'autre part, des avis rendus par la Commission nationale de l'informatique et des libertés. La doctrine consiste à distinguer, comme l'indique le tableau ci-après, trois niveaux d'information sur les origines, en indiquant pour chacun les possibilités offertes aux statisticiens, possibilités bien plus larges qu'on ne croit, ainsi que les précautions qui s'imposent pour se conformer à la jurisprudence sur le traitement des données individuelles⁴³.

On rappelle ainsi que, contrairement à une idée reçue, il est permis de poser des questions « sensibles » dans une enquête de la statistique publique, c'est-à-dire une question risquant de faire apparaître des appartenances réelles ou supposées à un parti politique, un syndicat, une religion, une race, une orientation sexuelle, mais à une double condition : que la question soit pertinente pour le questionnaire (proportionnée aux objectifs poursuivis) et que les répondants donnent leur accord exprès, c'est-à-dire signé. Cette procédure exceptionnelle avait été adoptée en 1992 pour l'enquête MGIS non pas en raison des questions sur les origines nationales mais en raison des questions faisant apparaître l'affiliation religieuse (questions sur l'observance du Ramadan, par exemple).

Des expériences évoquées dans ce tableau, il ressort que la Cnil n'a jamais considéré comme sensibles – et, par conséquent, n'a jamais assorti d'une obligation de recueil du consentement exprès – les questions d'état civil relatives au pays de naissance des répondants ou aux pays de naissance de leurs parents. En témoigne notamment l'enquête Famille de 1999, qui constitue l'enquête la plus officielle qu'on puisse imaginer (près de 400 000 personnes sollicitées par l'Insee lors du recensement) : on y trouve des questions sur le pays de naissance de la personne interrogée, les pays de naissance de ses deux parents, les langues parlées dans l'enfance, – autant d'informations qui, pour la Cnil, relevaient des appartenances culturelles ou nationales et non pas raciales ou ethniques. Pour autant, de telles questions ne sont pas anodines puisqu'elles retracent l'histoire familiale. Aussi a-t-il été décidé, d'un commun accord entre l'Insee, le Cnis et la Cnil, que l'enquête Famille demeure facultative, alors que le recensement restait obligatoire.

⁴² François Héran, « Les immigrés et leurs descendants dans le système statistique français : quelques réflexions sur les pratiques et les principes », in *Immigration, marché du travail, intégration, Rapport du séminaire présidé par F. Héran*, Commissariat Général du Plan, Paris, La documentation Française, 2002, p. 121-133.

⁴³ On laissera de côté ici une première distinction opérée en amont : la « doctrine Héran » ne concerne pas les fichiers administratifs ayant pour objet de gérer des dossiers individuels mais uniquement les fichiers statistiques établis à des fins de connaissance, sans incidence sur le sort des personnes, qui sont tirés d'échantillons aléatoires et traités sur un mode anonyme (même si l'enquête commence toujours par une phase de collecte nominative, pour des raisons de contrôle du terrain ou de suivi longitudinal). De même laisse-t-on ici de côté les restrictions qui peuvent opérer en aval, dans les phases de diffusion ou de publication, sur le degré de détail des nomenclatures.

Il importe également de rappeler – c'est un point-clef de la « doctrine Héran » – que, contrairement à une idée répandue, la statistique publique travaillant à des fins de connaissance et non de gestion est parfaitement habilitée à « faire des différences entre les Français en fonction de leurs origines » et cela de très longue date : l'indicateur de nationalité, qui permet de savoir si l'on est français de naissance ou français par acquisition, figure dans tous les recensements depuis 1871. De même, la nationalité antérieure des immigrés devenus français est demandée à chaque recensement depuis 1962. Il n'est donc pas contraire à la tradition républicaine de différencier les Français selon l'origine.

Un dernier élément de la doctrine appliquée par l'Insee en matière de statistiques des origines a trait à la déontologie de l'exploitation statistique. Sous peine d'imputer faussement les différences observées à des oppositions d'essence entre groupes ethniques, les données sur les origines des immigrés ne peuvent servir isolément de variables descriptives ou explicatives. Les comparaisons entre groupes doivent se faire à durée de séjour égale (les groupes étant d'abord séparés par des écarts de temps) et, dans la mesure du possible, après avoir contrôlé les autres variables qui contribuent à la construction des différences, qu'elles soient démographiques, sociales ou économiques. On fera de même pour diagnostiquer les situations de discrimination, qui ne se résument pas au constat des différences ou des inégalités brutes mais qui doivent persister « toutes choses égales d'ailleurs ». Certes, l'exigence d'une analyse multivariée s'impose dans tous les secteurs de la statistique sociale, mais elle prend une valeur déontologique particulière en présence de variables aussi chargées que les variables d'origine.

La doctrine de l'Insee ainsi rappelée est-elle susceptible d'évoluer ? Non seulement elle entérine l'évolution des quinze dernières années (comme la jurisprudence de la Cnil pour des enquêtes majeures), mais elle permet aujourd'hui même de faire évoluer les pratiques actuelles en connaissance de cause. C'est en menant une réflexion approfondie sur la finalité des enquêtes et en cherchant à définir des variables plus appropriées aux nouveaux objectifs que l'Insee a pu récemment faire glisser plusieurs enquêtes du premier degré de connaissance vers le deuxième degré. Des questionnaires classés auparavant comme généralistes et qui, de ce fait, se contentaient de distinguer les immigrés des natifs, ont été enrichis de façon à permettre le repérage des enfants d'immigrés. C'est le cas de l'enquête Formation et Qualification Professionnelle (FQP) en 2003, de l'enquête Emploi depuis janvier 2005 et de l'enquête Logement en 2006, qui rejoignent ainsi l'enquête Famille de 1999, sans compter les opérations menées par d'autres organismes comme les enquêtes Générations du Cereq... Il devient désormais possible de mesurer les inégalités et, le cas échéant, les discriminations qui séparent les descendants d'immigrés des descendants de natifs, en particulier sur le marché du travail. Ces enquêtes récemment bonifiées offriront des éléments de cadrage et de comparaison essentiels pour l'enquête TeO.

Tableau 1. Graduation des types d'information qu'il est possible de recueillir actuellement dans les enquêtes anonymes de la statistique publique, avec les obligations correspondantes

<i>a</i>	<i>b</i>	<i>c</i>	<i>d</i>	<i>e</i>	<i>f</i>	<i>g</i>
Type d'information (chaque degré ajoutant de nouvelles informations au degré précédent)	Génération concernée	Types d'enquête où l'information est pertinente	Exemples d'enquêtes ayant posé ces questions	Question "sensible" au sens des lois de 1978 et 2004 ?	Consentement écrit nécessaire ?	Enquête obligatoire ? (décidé par le Comité du label)
1er degré Pays de naissance Indicateur de nationalité (<i>Fr. de naissance / devenu Fr. / étranger</i>) Année d'entrée en France Nationalité actuelle Nationalité antérieure	Ego (y c. conjoint)	Recensement + enquêtes généralistes standard	Enq. Emploi Enq. Logement Autres enquêtes générales	Non	Non	Obligation possible
2e degré Idem + ... Pays de naissance de la mère et du père Nationalité antérieure de la mère et du père Langues reçues des parents Attachement à la religion (<i>sans mention de l'affiliation</i>)	Ego + parents et beaux-parents d'Ego	Enquêtes spécialisées sur la mobilité sociale, professionnelle, résidentielle, la transmission de l'éducation ou des langues, la construction des identités	Enq. Famille associée au RP199 (EHF) [<i>n = 380 000</i>] Enquête FQP Enq. Éducation Enq. Hist. de vie (ou Construction des identités) Enq. Emploi renouvelée en 2005	Non	Non	Facultative
3^e degré Idem + ... Origines des grands-parents Distinction entre enfant de rapatriés et enfant d'immigrés algériens Apparence physique (<i>dont couleur de la peau</i>) Appartenance ethnique (<i>infra- ou transnationale : Kurde, Kabyle, Rom...</i>) Affiliation religieuse etc.	Toutes générations	Enquêtes spécialisées sur la discrimination à raison de la couleur, de la religion, de l'orientation sexuelle, etc.	Enq. MGIS (uniquement en raison des q. sur la religion)	Oui	Oui	Facultative

Annexe 4 : Quelques éléments dans la réflexion pour la mise en place d'extensions régionales à l'enquête emploi en continu

L'idée de réaliser des extensions régionales à l'enquête emploi en continu existantes est régulièrement émise. L'enquête emploi en continu se base actuellement sur un échantillon national. Aucune extension régionale n'a pour le moment été réalisée. Dans sa version actuelle, l'EEC permet de mesurer très précisément l'activité et le chômage au sens du BIT. Elle permet de disposer d'informations très précises sur l'emploi, la position occupée, le contrat et l'employeur, les conditions de travail, le parcours professionnel, les recherches d'emploi effectivement réalisées, mais aussi la formation suivie et en cours, la rémunération du travail, quelques prestations individuelles, et l'origine sociale. Dans le cadre de l'EEC est également posée aux ménages un questionnaire en 1^{ère} interrogation dit questionnaire complémentaire. Le thème abordé dans le cadre de ce questionnaire est différent chaque année.

Le souhait de mener des extensions régionales à partir des enquêtes nationales est quelque chose de récurrent. Un bilan des extensions réalisées par l'Insee devrait être réalisé à l'horizon de la fin de l'année. Dores et déjà, il s'avère qu'une extension régionale coûte cher, elle nécessite d'interviewer de l'ordre de 2 000 à 3 000 logements supplémentaires pour une même région. Mais il semblerait également que les messages qui découlent d'exploitations de ce type d'extension restent fortement limités, dans le sens où ils sont souvent très proches des messages nationaux, et qu'ils ne permettent pas une analyse fine au sein de la région. Une alternative à ce problème est bien évidemment l'exploitation de sources administratives existantes. L'avantage est que l'analyse locale fine devient alors possible, l'inconvénient est que l'analyse doit se plier aux contraintes de qualité et de concepts associés à cette source administrative.

La question posée en l'occurrence avec l'enquête emploi en continu est donc la suivante : que peut-on attendre d'une extension de l'enquête emploi en continu par rapport à ce dont on peut, ou pourrait, disposer au travers des sources administratives existantes. Mais pour répondre à cette question, il faut déjà se poser la question de ce qu'on attend de la régionalisation de l'enquête emploi en continu.

Les taux de chômage par département et région sont estimés tous les mois par l'Insee. Ils utilisent pour l'instant les résultats de l'enquête emploi en continu en moyenne annuelle, actualisés par les données mensuelles de demandeurs d'emploi, à partir des fichiers exhaustifs de l'Anpe. Une régionalisation de l'EEC dans ce domaine n'apporterait sans doute pas une amélioration très significative de ces estimations.

Concernant l'emploi, la position occupée, la durée du travail, la rémunération et l'employeur, les DADS constituent une source administrative très riche, exhaustive sur son champ. Lorsque la fonction publique d'État sera intégrée au champ de cette source à travers l'intégration des fichiers de paie de la fonction publique dans les données mises à disposition en aval des DADS, l'ensemble des salariés sera couvert. Seule une approche des DADS par l'individu et non par le poste de travail permettra de disposer d'informations équivalentes à celles que l'on peut trouver dans le domaine dans l'EEC. Des analyses localisées via les DADS du point de vue de l'emploi et de la durée de celui-ci permettront d'avancer sur la question des inégalités de durée annuelle d'emploi, et les inégalités de revenu salarial. De ce point de vue, les DADS restent actuellement sous-utilisées.

Rappelons que les DADS sont remplies par l'employeur. Elles contiennent, pour chaque établissement, les effectifs employés et une liste nominative de leurs salariés indiquant pour chacun la nature de l'emploi et la qualification, les périodes d'emploi et le nombre d'heures réalisées, les conditions d'emploi, le montant perçu des rémunérations salariales, la valeur estimée des avantages en nature et le montant des indemnités pour frais professionnels ou de service et de remboursement de frais.

Par rapport à l'enquête emploi en continu, la dimension demandeur d'emploi échappe complètement à la source DADS. Le moyen d'y remédier consiste en un rapprochement du panel issu des DADS avec le fichier historique de l'Anpe. Ceci permettrait de reconstituer les trajectoires salariales des individus, avec les périodes de demande d'emploi. C'est ce qui devrait être fait, à titre expérimental et dans le cadre d'une étude particulière, d'ici fin 2007. Le fichier historique de l'Anpe va permettre de disposer d'un suivi longitudinal sur plusieurs années du demandeur d'emploi et de ses demandes, permettant un suivi longitudinal des périodes de chômage. Suivi longitudinal qui va venir compléter celui des périodes de salariat disponibles dans les DADS. Le fichier historique contient des informations sur le demandeur, la demande d'emploi, les événements liés à la période de chômage, ainsi que l'identifiant Assedic. Ce dernier permet de disposer des indemnités journalières de chômage versées. C'est donc tout l'historique des revenus d'activité salariaux qui pourra être reconstitué. Et ceci à des niveaux géographiques au moins aussi fins que ce que ne permettraient des extensions régionales réalisées à partir de l'enquête emploi.

Mais les DADS peuvent également être appariées avec un autre panel, celui de l'échantillon démographique permanent (EDP). Il permettrait de disposer d'un échantillon de près de 600 milles individus (plus de 2 millions avec le projet de refonte de l'EDP). L'échantillon de l'EEC est actuellement constitué de l'ordre de 70 milles individus. Le projet de rapprochement DADS/EDP permettra ainsi une analyse à des niveaux relativement fins, compte tenu de la taille de l'échantillon.

Rappelons également que l'EDP dispose des informations recueillies dans le cadre des recensements, mais également des informations disponibles dans le cadre de l'état civil. Le fichier rassemble pour chaque individu de l'échantillon les informations consignées dans le bulletin individuel rempli par les intéressés lors des derniers recensements (de 1968 à 1999), ainsi que les événements majeurs de sa vie familiale au travers des données de l'état-civil (mariage, naissance, reconnaissance, décès).

L'enquête emploi en continu est également à la base de l'enquête revenus fiscaux, compte tenu essentiellement de l'information sur l'activité qu'on peut y trouver. C'est en particulier l'échantillon de l'EEC qui est utilisé comme échantillon de l'enquête revenus fiscaux. Tant que l'EEC n'est pas régionalisé, il est difficile, à moins de procéder à des empilements d'enquêtes successives, de disposer d'échantillons régionaux suffisamment conséquents pour disposer de données significatives au niveau régional dans le domaine des niveaux de vie, et de la pauvreté. Des extensions régionales de l'EEC permettraient alors de pouvoir disposer de niveaux de vie et de taux de pauvreté monétaire au niveau régional et départemental, mais difficilement à un niveau plus fin. Or c'est dans ce domaine que les sources administratives offrent sans doute les perspectives les plus intéressantes.

Il faut rappeler que l'exploitation de la source administrative fiscale est réalisée chaque année depuis 2000. Ceci permet de disposer de données au niveau local le plus fin pour les revenus déclarés. Les fichiers fiscaux permettent également de disposer des impôts sur le revenu et de la taxe d'habitation. Il ne manque donc que de pouvoir disposer des prestations sociales au niveau individuel pour arriver au concept de niveau de vie, et de pauvreté. Deux projets sont actuellement à l'étude pour y parvenir. Le premier devrait aboutir très prochainement. Il explore la possibilité d'appliquer des chaînes d'imputation des prestations sociales sur barèmes à partir des seules informations dont on dispose dans le fichier fiscal exhaustif, et donc sans utiliser les variables complémentaires disponibles au travers de l'EEC, tel que cela est réalisé pour l'enquête revenus fiscaux. Le second, plus ambitieux, s'appuie sur le rapprochement des fichiers exhaustifs, le fichier des déclarations fiscales, et celui des prestations sociales fourni par les Caf et la MSA. Il devrait permettre cette fois la mise à disposition d'informations fiables à des niveaux géographiques très fins. Mais, en tous les cas, il est primordial de prévoir une mobilisation à la demande de ces données par les statisticiens habilités à manipuler les données individuelles.

Par rapport aux coûts actuels de l'enquête emploi en continu, et compte tenu de son protocole de collecte, la prise en compte d'un logement supplémentaire dans l'échantillon de l'enquête compte annuellement en moyenne 60 € (ne sont ici pris en compte que les coûts externes). Ainsi pour une

seule région la prise en compte d'un échantillon supplémentaire de 2 000 logements, qui paraît une taille minimale pour une extension régionale, coûte 120 000 €. Rapporté aux 24 régions françaises, le coût devient très élevé, même si on imagine un dispositif rotatif d'extensions par régions (chaque région donnant lieu à une extension tous les 4 ou 5 ans).

Compte tenu de ces éléments, le projet d'extension régionale à l'enquête emploi en continu nécessite une expertise approfondie, expertise des sources dorées et déjà mobilisables, mais expertise également de l'information dont on souhaite pouvoir disposer.

Annexe 5 : Bilan de premiers travaux menés sur le thème d'un indicateur avancé du taux de pauvreté monétaire.

Ces travaux ont été menés par un groupe de travail constitués de personnes de la Cnaf (C. Jaulent, H. Paris), de la Drees (S. Le Minez, N. Roth) et de l'Insee (M. Castellan, P. Chevalier, J.L. Lipatz), parallèlement aux travaux du groupe de travail du Cnis sur les inégalités sociales et les niveaux de vie.

Dans le cadre du groupe de travail Cnis sur les inégalités et niveaux de vie, l'examen des délais de production de l'enquête revenus fiscaux, source de référence sur les niveaux de vie et la pauvreté monétaire, a montré qu'il serait difficile d'obtenir des données sur les revenus de l'année n avant juin n+2. En parallèle, la source Caf a montré qu'elle présentait un certain nombre d'avantages, en particulier en raison d'un projet d'actualisation des revenus en fin d'année n+1, sans parler ici de la possibilité qu'elle offre de données finement localisées, croisées avec un certain nombre de caractéristiques de la population concernée. Ce projet permettra de disposer au 2^{ème} semestre n+1 d'informations sur les revenus déclarés de l'année n des allocataires. Le groupe de travail Cnaf/Drees/Insee s'est mis en place afin de mener des premières réflexions sur l'utilisation qui pourrait être faite de la source Caf dans le but de prévoir le taux de pauvreté fourni par l'enquête revenus fiscaux.

Ces travaux n'ont pas pris en compte le projet d'actualisation des revenus sur les fichiers Caf, restant dès lors cohérent avec le décalage temporel entre prestations imputées et revenus présents dans l'ERF. Les deux sources ne pouvaient s'engager sur ce terrain dans le temps imparti. Cependant, il faut souligner que les données des Caf au 31 décembre n+1 sont utilisées pour se comparer aux résultats ERF de l'année n dans la suite des travaux. Ces données s'appuient sur les déclarations de ressources de l'année n des allocataires hors minima sociaux, et sur les déclarations de ressources trimestrielles du dernier trimestre n+1 pour les minima sociaux. Ce dernier élément est important lorsque l'on considère le bas de la distribution des revenus des allocataires : un peu plus de la moitié des allocataires à bas revenus sont bénéficiaires de minima sociaux. Les données des Caf prennent en compte les prestations réellement versées au 31 décembre n+1. Rappelons cependant que le principe de l'actualisation des revenus dans les fichiers Caf sera de considérer les personnes touchant des prestations au 31 décembre d'une année donnée n, et de mettre à jour leurs revenus avec les revenus déclarés au titre de cette même année n. Cette opération sera menée au 2^{ème} semestre de l'année n+1 à partir des déclarations faites par les allocataires aux caf au cours du printemps n+1. L'actualisation des revenus devrait être opérationnelle en 2007. Les difficultés de cette opération tiennent au fait que certains allocataires n'ont plus droits aux prestations (changement de ressources, enfant devenu majeur...) ou changent de Caf d'une année sur l'autre, et que l'information dans les données sur la Caf d'origine n'est pas toujours disponible.

Cette note fait le point sur les sources ERF et Caf pour les membres du groupe de travail du Cnis.

Des concepts et des champs différents

Les premiers travaux ont porté sur des comparaisons de champ et d'unité d'observation entre les deux sources. Les Caf travaillent avec une notion d'allocataire (personnes ayant droit rattachées à un dossier allocataire). Dans l'ERF, c'est la notion de ménage, au sens des personnes vivant dans le même logement qui est retenue. Dans certains cas, il peut y avoir ainsi plusieurs allocataires (relevant de dossiers différents) vivant dans le même logement. Dans d'autres cas, il y a des individus qui vivent dans le logement et qui ne relèvent d'aucun dossier caf⁴⁴. Les prestations caf relevant d'un allocataire sont alors attribuées sous forme de suppléments de revenu aux personnes couvertes par les prestations (à savoir relevant du même dossier) et rapportées au nombre des uc correspondantes, et non pas à toutes les personnes présentes dans le logement. Alors que pour l'ERF, tous les individus vivant dans le même logement ont le même niveau de vie.

⁴⁴ Ainsi, selon les estimations du modèle Ines, parmi les individus âgés de moins de 65 ans vivant dans un logement bénéficiaire d'au moins une prestation versée par la caf, seuls 2% vivent dans un logement dans lequel il y a au moins deux dossiers caf. En revanche, environ 10% d'entre eux ne sont rattachés à aucun dossier caf.

La Drees a réalisé des simulations à partir du modèle Ines pour les revenus de l'année 2003 afin d'essayer de chiffrer l'impact de la différence de concept de revenu au niveau de la population pauvre. Pour se faire, un concept de revenu par unité de consommation sur les foyers au sens caf a été calculé pour les moins de 65 ans (dans cette simulation, Ines procède toutefois à une modélisation de l'allocation logement, qui diffère de la méthode caf). Avec un seuil de pauvreté inchangé, les deux méthodes de calcul, niveau de vie et revenu par unité de consommation au sens caf, montrent des taux d'individus vivant sous le seuil qui peuvent être fort différents. Au seuil de 50%, le taux de pauvreté des moins de 65 ans allocataires est de 9,7% avec la méthode ERF et de 11,6% avec la méthode Caf., soit un écart de 1,9 points sur le champ des allocataires. Sur le champ des moins de 65 ans, la méthode ERF fournit un taux de pauvreté de 6,4%, alors que celle des Caf, un taux de 6,0%. Ce dernier taux correspond au nombre d'allocataires pauvres ramené à la population des moins de 65 ans. Ce qui correspond à une différence de taux de 0,4 points sur le champ des moins de 65 ans. Effectuée au seuil de 60%, cet écart s'amplifie pour atteindre 2,8 points. Ceci montre que les différences de concepts peuvent être à l'origine d'écarts importants au niveau des taux.

Au delà des concepts, des différences importantes de champ existent entre les deux sources.

L'enquête revenus fiscaux ne prend en compte que les ménages ordinaires, les personnes vivant en collectivité ou sans-domicile sont donc exclues de cette source. Les données Caf de leur côté excluent à partir des ressources 2004 les handicapés vivant en ménage non ordinaire : il s'agit ici typiquement de ménages hébergés en maisons d'accueil spécialisées ou bien hospitalisés, pouvant avoir des ressources faibles et par là être considérés comme des allocataires « à bas revenus » alors que leurs besoins (hébergement, soin, nourriture) sont directement pris en charge. Un examen rétrospectif a permis de montrer que les quelques cas retenus dans la population de référence dans le passé n'induisaient pas de rupture de série notable sur les évolutions. On note que les collectivités exclues du champ ERF représentaient près de 1 million de personnes au recensement de 1999.

Autres personnes non prises en compte dans la source ERF, l'ensemble des personnes ne remplissant pas de déclaration fiscale. Peu d'information est disponible sur le nombre de déclarations non remplies (uniquement des dires d'experts qui les estiment à 2 %). Il faut rappeler ici que l'octroi de prestations sociales par les Caf n'est pas conditionné par le fait de disposer d'un avis de non imposition.

Le champ des caf se limite aux allocataires du régime général. Un certain nombre de régimes spéciaux ont rejoint ce régime général et ont donc été intégré dans les données Caf en 2004 et 2005 (La Poste, EDF, France-Telecom, Fonction Publique). Certains des allocataires de ces régimes spéciaux étaient néanmoins déjà gérés par les Caf. En effet, à l'exception des allocataires de la MSA, pour certaines prestations, les Caf couvrent tous les régimes : la Paje, les aides aux logements, minima sociaux etc. Par contre, les Caf ne gèrent pas le minimum vieillesse. Les personnes de plus de 65 ans sont donc exclues du champ des fichiers Caf. Les familles avec un enfant ne sont bien couvertes que dans la mesure où elles reçoivent des prestations sous condition de ressources (Allocation de rentrée scolaire, aides au logement ou allocation de base de la Paje). Par ailleurs, aucune des deux sources ne permet de traiter correctement le cas des étudiants : dans ERF ils sont rattachés à la déclaration fiscale des parents ; dans la source Caf, les allocataires à bas-revenus excluent les étudiants ne touchant qu'une aide au logement.

Le champ des Caf exclut donc principalement les personnes relevant du régime agricole (MSA), ainsi que les personnes de plus de 65 ans. Pour essayer de chiffrer l'impact de ces populations sur la pauvreté monétaire au seuil de 60 %, on a estimé leur part dans la population pauvre de 2003, mais également celle de la population ne touchant pas de prestation, donc exclue a priori du champ caf (source ERF). Près de 18 % de la population pauvre (au seuil de 50% ce chiffre est de 15%) s'avère ainsi ne pas faire partie du champ caf, dont 3 % d'agriculteurs et 12 % de personnes de plus de 65 ans.

Bas revenus et pauvreté

Les travaux du groupe se sont ensuite naturellement portés sur les différences entre les deux concepts associés à ces deux sources : le concept de bas revenu pour les Caf, et celui de pauvreté pour l'enquête revenus fiscaux. Ces deux concepts renvoient bien aux populations vivant sous les seuils du même nom. Pour les fichiers Caf et la population à bas revenu, on considère les familles dont le revenu par unité de consommation (Ruc) est inférieur au seuil de bas revenu. Côté Caf, l'échelle d'équivalence retenue est une échelle d'équivalence OCDE modifiée, prenant en plus en compte 0,2 unités de consommation supplémentaires pour les familles monoparentales. Pour le taux de pauvreté (ERF), on considère les individus dont le niveau de vie par unité de consommation, en prenant en compte une échelle d'équivalence OCDE modifiée, se situe sous le seuil de pauvreté. Le niveau de vie s'entend après impôts sur le revenu et la taxe d'habitation, le Ruc s'entend avant impôts sur le revenu et taxe d'habitation.

Le seuil de bas revenus est calculé comme la demi-médiane du revenu total calculé sur une population la plus proche possible de celle présente dans les fichiers Caf, hors personnes de 65 ans et plus, hors étudiants. Ce seuil a été calculé à partir de l'enquête Budget de famille datant de 1995. Depuis, chaque année, une actualisation est faite à partir de l'évolution du revenu disponible brut avant impôt par habitant, publié par la comptabilité nationale. Le seuil de pauvreté est calculé comme la demi-médiane du niveau de vie de la population vivant en ménages ordinaires. Il est calculé chaque année dans l'enquête sur les revenus fiscaux.

Avec le temps, les deux seuils ont dérivé. La différence dans l'échelle d'équivalence doit se traduire par un impact notable en terme de niveau de taux de bas revenu ; il a cependant été observé que cet impact aurait peu de poids en évolution sur les taux. Avec le seuil de bas revenu, se posent dorénavant deux questions :

- comment le mettre à jour à partir de l'enquête revenus fiscaux, source de référence sur les revenus (en 1997, la référence était alors encore l'enquête budgets de famille), sans créer une rupture de série,
- comment traiter le fait que le seuil de pauvreté privilégié n'est dorénavant plus le seuil à 50 %, mais celui à 60 %. Les travaux menés (voir après) plaident dorénavant pour privilégier le seuil de pauvreté disponible avec la source ERF, avec un facteur d'actualisation.

Quel estimateur avancé du taux de pauvreté ?

Le premier constat est que les fichiers Caf ne permettent pas de disposer d'une distribution de revenus sur l'ensemble de la population (les revenus moyens ou élevés ne sont pas connus). L'estimation d'un seuil de pauvreté par une source externe est donc indispensable. La première piste a consisté à essayer de partir du seuil de pauvreté calculé l'année précédente, actualisé à partir de l'évolution du revenu disponible par unité de consommation, de la comptabilité nationale. A partir de ce seuil estimé, des estimations de taux de personnes de moins de 65 ans sous ce seuil dans les fichiers Caf ont été menées par la Cnaf. En complément, les variations du nombre de personnes pauvres âgées de 65 ans et plus à partir de l'évolution des effectifs des personnes touchant le minimum vieillesse (données Cnav) ont été estimées. Cette dernière piste a été vite abandonnée compte tenu de l'évolution relativement erratique du nombre de personnes âgées pauvres dans l'enquête revenus fiscaux, face à la décroissance continue depuis un certain nombre d'années du nombre de personnes touchant le minimum vieillesse (il ne faut cependant pas assimiler l'évolution de la pauvreté des personnes âgées et celle du minimum vieillesse).

Deux pistes ont été étudiées en détail portant sur l'utilisation dans les fichiers Caf d'un seuil de pauvreté de l'année précédente (le dernier disponible), actualisé, soit en utilisant l'indice des prix (seuil ancré dans le temps), soit en utilisant l'évolution du revenu disponible brut fourni par la comptabilité nationale, rapporté au nombre d'unités de consommations. Les résultats sont présentés dans la note jointe. Ils s'avèrent globalement peu satisfaisants.

Une autre piste a été évoquée, mais n'a pas été engagée à ce jour compte tenu des difficultés pour la mettre en œuvre. Il s'agit d'estimer le montant d'impôt sur le revenu des allocataires des Caf, ainsi que le montant de la taxe d'habitation, de manière à travailler dans les fichiers Caf avec des concepts complètement équivalents à ceux de l'enquête revenus fiscaux. Ceci permettrait de raccrocher les concepts de bas revenus et de pauvreté. La piste reste à étudier.

Conclusions et préconisations

Les premiers travaux menés à partir des fichiers caf montrent la difficulté de pouvoir disposer d'indicateurs avancés d'évolution du taux de pauvreté. Ceci s'explique avant tout par des différences de concept, et des différences de champ. D'autres pistes restent à explorer. Par ailleurs, aucune modélisation économétrique n'a été étudiée dans ce groupe, les efforts ayant été centrés sur le meilleur apport d'une source administrative exhaustive sur son champ. Les travaux devront donc être poursuivis, en particulier compte tenu des travaux d'actualisation qui seront conduits de part et d'autre (ERF et Caf), afin d'obtenir des niveaux de vie ou Ruc à partir d'éléments de revenus parfaitement contemporains (revenus déclarés et prestations reçues). Ces travaux ont néanmoins montré tout l'intérêt des fichiers caf pour la mesure de l'évolution des revenus. Les indicateurs correspondants, même s'ils ne sont pas des indicateurs avancés du taux de pauvreté, en constituent des indicateurs d'alerte, de plus déclinaux à différents niveaux géographiques. Dans cette optique, le processus d'actualisation des ressources initié par les Caf doit être encouragé. Il devrait permettre de disposer des ressources déclarées pour l'année n des allocataires dès la fin de l'année n+1. Ainsi ils permettront de disposer d'indicateurs d'évolution de la population à bas revenus six mois avant les résultats de l'enquête revenus fiscaux.

En tant que source pour des indicateurs d'alerte de la pauvreté, il est enfin important que le concept de bas revenu se rapproche du concept de pauvreté. Plutôt que d'utiliser un seuil ad hoc de bas revenu, il est proposé que le seuil de référence soit établi à partir du dernier seuil de pauvreté (60%) disponible et actualisé, soit avec l'évolution du revenu disponible brut de la comptabilité nationale par unité de consommation, soit avec l'évolution de l'indice des prix. La question du facteur d'actualisation n'a pas été tranchée mais il est apparu qu'un choix devait être effectué : soit se référer à la notion de pauvreté relative, comme c'est le cas avec le taux de pauvreté, soit promouvoir un indicateur de pauvreté semi-relative, dont se rapproche le taux de pauvreté « ancré dans le temps » (avec le seuil de pauvreté simplement actualisé par les prix).

Annexe 6 : Imputation de revenus du patrimoine dans l'enquête revenus fiscaux :

Travaux menés pour l'année 2003 à partir de l'enquête Patrimoine

Alexandre Baclet

Insee

Les revenus du patrimoine sont partiellement et imparfaitement appréhendés dans l'Enquête Revenus Fiscaux (ERF). En effet, les déclarations fiscales, sur lesquelles s'appuie la mesure individuelle annuelle des revenus du patrimoine dans cette source, ne contiennent pas les revenus d'actifs exonérés d'impôts et, d'autre part, mesurent imparfaitement ceux qui sont soumis au régime du prélèvement libératoire. En outre la classification de ces revenus dans la déclaration obéit à une logique fiscale plus qu'économique et oblige à travailler sur des catégories ou concepts particuliers. Ceci conduit à une sous-estimation importante des revenus du patrimoine dans l'enquête revenus fiscaux par rapport aux données de la Comptabilité nationale. S'agissant des revenus de 2001, celle-ci a pu être chiffrée à environ 80 % pour les revenus des valeurs mobilières, et à moins de 50 % pour les revenus des patrimoines (Legendre 2004).

En l'absence d'information externe sur le patrimoine détenu par les ménages composant l'échantillon de l'enquête revenus fiscaux, il est difficile de progresser dans la mesure de cette catégorie de revenus. Mais des informations détaillées sur le patrimoine des ménages sont disponibles par ailleurs dans une enquête menée récemment par l'Insee, l'enquête Patrimoine 2004. L'étude présentée ici exploite ces informations et propose une méthode d'évaluation alternative des revenus du patrimoine dans l'enquête ERF, au niveau microéconomique et pour l'année 2003. Ce document décrit la méthode utilisée et son incidence sur la mesure des distributions de revenus de l'enquête ERF. Celle-ci se limite au patrimoine financier. La question de l'impact de la prise en compte de loyers imputés pour les ménages propriétaires n'est pas étudiée dans ce document. Il s'agit à ce stade d'une étude ponctuelle à caractère méthodologique, l'enquête patrimoine n'étant pas disponible annuellement. L'étude menée ici porte sur les revenus de l'année 2003.

Après avoir décrit la méthode d'imputation des revenus du patrimoine utilisée, les caractéristiques des distributions de patrimoine dans l'enquête patrimoine sont étudiées, puis comparées aux mêmes distributions imputées dans l'enquête revenus fiscaux. Enfin, l'impact de cette mesure alternative des revenus du patrimoine sur les distributions de revenus ou sur les inégalités est examiné.

1. La méthode et les variantes étudiées

Dans les grandes lignes, la méthode utilisée consiste d'abord à sélectionner les actifs pour lesquels les déclarations fiscales couvrent partiellement le revenu, pour lesquels des revenus seront imputés. Ensuite est déterminé parmi les ménages de l'enquête revenus fiscaux, sur la base d'un modèle statistique, ceux à qui de tels actifs seront attribués. On estime enfin les revenus générés par ces actifs. Ils viendront compléter les revenus du patrimoine fournis par la déclaration fiscale. Le modèle utilisé dans cette méthode a été estimé sur les données de l'enquête Patrimoine (voir encadré), dont on « exporte » en quelque sorte les résultats en matière de détention d'actifs. Il est appliqué type d'actif par type d'actif (voir plus loin).

Les enquêtes Patrimoine

Appelées "Actifs financiers" en 1986 et 1992, puis "Patrimoine" en 1998 et 2004, les enquêtes Patrimoine décrivent les biens immobiliers, financiers et professionnels des ménages. Entre deux de ces enquêtes approfondies, des enquêtes "légères", dites "détention d'actifs" et qui ne mesuraient que la proportion de détenteurs des différents actifs de patrimoine, ont été menées en 1996 et 2000, en complément de l'enquête permanente sur les conditions de vie (EPCV).

Réalisées par l'Insee en collaboration avec divers organismes financiers, tous les six ans environ depuis 1986, ces enquêtes observent en évolution la distribution des patrimoines des ménages et les taux de détention des différents actifs patrimoniaux. Elles comportent aussi une information très complète sur les facteurs explicatifs des comportements patrimoniaux : biographie familiale et professionnelle, héritages et donations, revenus et situation financière.

La dernière enquête réalisée, celle de 2004, était une enquête approfondie. Elle a eu lieu d'octobre 2003 à janvier 2004 auprès de 9 692 ménages. Afin de favoriser l'étude du patrimoine des ménages aisés et celle du patrimoine professionnel, le plan de sondage sur-représente les indépendants, les cadres, les retraités et les ménages habitant dans les quartiers riches.

1.a Équation de détention et de montant

Les montants de patrimoine disponibles dans l'enquête Patrimoine ont été simulés à partir des données en tranches fournies par les ménages à l'aide de méthodes économétriques. D'un point de vue purement statistique, il n'est alors pas possible d'estimer directement des équations de détention et de montants, puis de les importer dans l'enquête revenus fiscaux pour y prédire une distribution de montants de patrimoine dont on déduirait des revenus. Cela risquerait de biaiser les résultats. Il est donc nécessaire de procéder différemment.

Dans un premier temps, on estime économétriquement une équation de détention dans l'enquête Patrimoine. Pour cela, on modélise la probabilité de détenir l'actif par l'intermédiaire d'un modèle Logit classique. Une fois importée dans l'enquête revenus fiscaux, cette équation prédit une probabilité de détention pour chaque observation. Pour déterminer si un ménage détient ou non de cet actif, on procède par tirage d'une variable aléatoire dans une loi uniforme sur $[0,1]$, si la valeur tirée est inférieure à la probabilité de détention prédite par le modèle, le ménage détient cet actif et inversement. Cette méthode permet de simuler des distributions de détention. Ainsi cette méthode reconstitue une distribution de détenteurs qui varie à chaque simulation.

La deuxième étape consiste à estimer un modèle pour la valeur du patrimoine détenu, pris en logarithme, à partir des tranches de patrimoine, sous la forme d'un modèle polytomique ordonné. Cette équation, importée dans l'enquête revenus fiscaux, fournit alors une prédiction du montant que possède chaque détenteur de cet actif, mais elle permet également de simuler des valeurs du patrimoine par tirage d'une variable aléatoire dans une loi normale de moyenne 0 et de variance 1. Cette deuxième étape est plus problématique puisqu'on ne dispose pas de tranches de patrimoine dans la source ERF et on ne peut pas utiliser cette information en contraignant la valeur de montant simulé à être dans la tranche. On utilise en revanche l'ensemble de l'information disponible concernant les plafonds de dépôt pour interdire des montants incompatibles avec le type de produit.

En résumé, chaque simulation s'effectue donc en deux étapes. Pour chaque actif considéré, la première détermine les détenteurs et la deuxième leur affecte ensuite un montant de patrimoine pour cet actif. Quelle que soit la statistique qui nous intéresse, il est indispensable de la calculer pour chaque simulation, le résultat final s'obtient en calculant la moyenne des statistiques sur l'ensemble des

simulations. Ainsi le taux de détention moyen est calculé en faisant la moyenne des taux de détention pour chaque simulation. Le nombre de simulations est arbitraire mais il doit être d'autant plus important que la volatilité des résultats entre les simulations est importante. Nous avons utilisé 100 simulations dans un premier temps, quel que soit le type d'actifs. Afin de contrôler les résultats des simulations, on effectue également des imputations dans l'enquête patrimoine que l'on peut ensuite comparer avec les « véritables montants simulés » de l'enquête patrimoine.

1.b Masses agrégées et taux de rendement

Si l'enquête Patrimoine est relativement fiable en ce qui concerne les taux de détention, les résultats sur les masses de patrimoine détenus par les ménages sont clairement sous estimés par rapport aux évaluations macroéconomiques existantes. La sous-estimation est supérieure à 50 % dans la plupart des cas (voir annexe) et il est donc indispensable d'étudier les imputations avant et après recalage sur les masses agrégées fournies par des sources externes (la comptabilité nationale et la Banque de France essentiellement).

Le second point délicat concerne les taux de rendement des actifs financiers. Les différents actifs financiers n'ont pas les mêmes performances notamment parce qu'ils n'ont pas le même degré de risque. Ainsi, si les taux de rendement des livrets réglementés sont relativement faciles à calculer, ceux des valeurs mobilières sont en revanche beaucoup moins bien connus. Les taux de rendement moyens ont été calculés en utilisant le ratio entre les revenus et les encours détenus par les ménages. Pour les actions, les plus-values ne sont pas prises en compte pour la simple raison que ce revenu est virtuel et, qu'on ne connaît pas la date d'achat des actifs. La performance des placements est par ailleurs très volatile.

Il faut également prendre en compte les prélèvements sur les revenus perçus. Pour l'ensemble des actifs exonérés d'impôt (livrets défiscalisés, assurance vie, CEL, PEL), on prend en compte le véritable taux de rendement. En revanche pour les autres actifs, on fait l'hypothèse qu'ils sont soumis au prélèvement libératoire de 16 % et à des prélèvements sociaux de 10 %. Cette hypothèse constitue une bonne approximation dans un premier temps. L'idéal serait de calculer le taux marginal supérieur d'imposition du ménage et de déterminer le mode d'imposition qui lui est le plus favorable.

1.c Les variantes de mesure du niveau de vie

L'imputation des revenus du patrimoine s'effectue, on l'a vu, actif par actif. Selon la façon dont on traite les différents actifs dans la source revenus fiscaux (ERF) lors des imputations de revenus de ces derniers, plusieurs scénarios possibles sont retenus en matière de mesure du revenu disponible et du niveau de vie. Compte tenu de son caractère exploratoire, cette étude se limite à l'imputation des revenus du patrimoine des placements exonérés, avec deux sous options

La première mesure alternative du revenu disponible issu de l'ERF notée **revenu disponible 1, correspondant au niveau de vie 1**, consiste à compléter le revenu disponible dont on dispose dans l'ERF par les revenus du patrimoine exonérés d'impôt, non disponibles dans la déclaration fiscale : les revenus des livrets défiscalisés (Codevi, livrets A et Bleus, LEP et livret jeune), les revenus des CEL, les revenus des PEL, les revenus des actions détenues dans le cadre d'un PEA, les revenus d'assurance vie. Pour chacune des composantes précédentes, en décomposant en plus les livrets défiscalisés en LEP, livrets jeunes, et autres livrets défiscalisés, on applique la méthodologie présentée en 1.a. **Cette première variante consiste donc à rajouter aux revenus du patrimoine déjà pris en compte dans l'enquête revenus fiscaux une estimation des revenus provenant des placements exonérés listés ci-dessus, sur la base des informations de l'enquête patrimoine.**

Une deuxième variante notée **revenu disponible 2 et niveau de vie 2** consiste à effectuer les mêmes imputations mais sur la base **des données de l'enquête Patrimoine recalées sur la Comptabilité nationale.**

Des mesures alternatives ont été envisagées, comme par exemple imputer l'ensemble des revenus du patrimoine financier à partir de l'enquête Patrimoine, et les substituer à ceux figurant dans les déclarations fiscales. Elles ne sont pas présentées ici, mais donneront lieu à des travaux supplémentaires ultérieurs.

2. Les distributions de revenus du patrimoine, partiels, mesurés dans les déclarations fiscales

Avant d'étudier ces mesures alternatives du revenu du patrimoine, on étudie ici les caractéristiques de ces revenus dans la source fiscale. Celle-ci distingue deux grandes catégories de revenus du patrimoine : les revenus de valeurs mobilières et les revenus fonciers. D'après l'enquête revenus fiscaux, 1,70 % des ménages ont des revenus fonciers négatifs. Ceux-ci sont conservés ici tels que déclarés par les ménages.

2.a Des revenus du patrimoine croissant avec l'âge...

La proportion de ménages qui déclarent des revenus du patrimoine croît avec l'âge de la personne de référence du ménage, de 9 % pour les moins de 25 ans à 55 % pour les plus de 75 ans (tableau 1). Le comportement est identique si l'on différencie entre revenus de valeurs mobilières et revenus fonciers, mais les ménages ont moins de revenus fonciers. Plus d'un ménage sur cinq dont la personne de référence a plus de 55 ans perçoit des revenus du patrimoine supérieurs à 1 000 €

Tableau 1 : Détention de revenus du patrimoine dans les déclarations fiscales selon l'âge

âge de la personne de référence du ménage	En %		
	revenus du patrimoine	revenus de valeurs mobilières	revenus foncier
25 ans et moins	9,0	8,0	1,6
entre 26 et 35 ans	19,9	18,3	4,3
entre 36 et 45 ans	30,0	26,9	9,6
entre 46 et 55 ans	36,8	33,7	13,7
entre 56 et 65 ans	46,1	42,1	18,0
entre 66 et 75 ans	50,9	47,2	18,9
plus de 75 ans	54,6	50,4	18,8
population totale	36,8	33,7	12,7

Note : les revenus du patrimoine comprennent les revenus fonciers et les revenus de valeurs mobilières. Les revenus des valeurs mobilières contiennent les revenus soumis au prélèvement libératoire et ceux soumis à l'IR.

Champ : ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante. Les ménages dont le revenu déclaré est négatif sont donc inclus dans le champ.

Source : enquête revenus fiscaux 2003

Les ménages bénéficient de 1 200 € en moyenne de revenus du patrimoine, mais parmi les 36,8 % de ménages qui en touchent, la moyenne est de 3 500 € par an, répartie de manière quasi égale entre les revenus de valeurs mobilières et les revenus fonciers (tableau 2). Pour la population totale, les revenus du patrimoine moyens sont croissants avec l'âge de la personne de référence du ménage. En revanche, restreints aux seuls détenteurs, les revenus du patrimoine atteignent un maximum entre 46 et 55 ans. La baisse qui suit s'explique à priori plus par l'augmentation de la proportion de détenteurs, et de « petits détenteurs » en particulier, que par le phénomène de désépargne.

Tableau 2 : Revenus moyens du patrimoine dans les déclarations fiscales selon l'âge

en euros annuels

âge de la personne de référence	revenu déclaré	revenu du patrimoine	revenus de VM	revenu foncier	Pour les ménages déclarant des revenus du patrimoine			
					revenu déclaré	revenus du patrimoine	revenus des VM	revenus fonciers
25 ans et moins	17569	84	33	51	26054	1011	368	643
entre 26 et 35 ans	27489	187	102	85	37257	1211	477	734
entre 36 et 45 ans	32966	663	440	223	45143	2747	1445	1301
entre 46 et 55 ans	38426	1570	1118	452	51602	5058	2999	2059
entre 56 et 65 ans	32808	1724	699	1025	41065	4041	1495	2546
entre 66 et 75 ans	23968	1665	701	964	27957	3382	1364	2018
plus de 75 ans	21394	1906	842	1064	25102	3523	1541	1982
population totale	29886	1172	620	552	38055	3532	1664	1868

Champ : ménages dont la personne de références n'est pas étudiante. Les ménages dont le revenu déclaré est négatif sont donc inclus dans le champ.

Source : enquête revenus fiscaux 2003

2.b ... et avec les déciles de revenu déclaré

La répartition des revenus du patrimoine selon le décile de revenu déclaré montre une très forte concentration des revenus du patrimoine parmi les déciles supérieurs (tableau 3). Les taux de détention de revenus du patrimoine croissent régulièrement avec les déciles et la progression est particulièrement forte dans le décile supérieur (notamment en ce qui concerne les revenus fonciers).

Tableau 3 : Détention de revenus du patrimoine dans les déclarations fiscales selon le décile de revenu déclaré

décile de revenu déclaré du ménage	En %		
	revenus du patrimoine	revenus de valeurs mobilières	revenus fonciers
revenu déclaré <= P10	15,9	14,5	4,5
P10 < revenu déclaré <= P20	26,1	24,0	7,4
P20 < revenu déclaré <= P30	30,2	27,6	8,2
P30 < revenu déclaré <= P40	32,1	28,9	9,8
P40 < revenu déclaré <= P50	34,6	31,5	10,0
P50 < revenu déclaré <= P60	34,5	31,7	9,9
P60 < revenu déclaré <= P70	37,6	34,4	11,8
P70 < revenu déclaré <= P80	43,2	38,9	15,1
P80 < revenu déclaré <= P90	49,5	45,3	18,4
P90 < revenu déclaré <= P95	57,7	52,1	26,0
P95 < revenu déclaré <= P99	69,0	65,6	35,7
P99 < revenu déclaré	78,3	80,2	50,1
population totale	36,8	33,7	12,7

Note : les revenus du patrimoine comprennent les revenus fonciers, les revenus de valeurs mobilières soumis à l'IR et les revenus de valeurs mobilières soumis au prélèvement libératoire.

les "revenus corrigés" correspondent aux ménages dont les revenus fonciers sont négatifs et pour lesquels on a pris l'inverse de ces revenus afin d'obtenir une situation plus représentative de la réalité

Champ : ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante. Les ménages dont le revenu déclaré est négatif sont donc inclus dans le champ.

Source : enquête revenus fiscaux 2003

Les montants moyens détenus par l'ensemble des ménages croissent avec le revenu déclaré (tableau 4). Ils sont supérieurs à 2 000€ au-delà du 6^{ème} décile et supérieurs à 5 000€ dans le dernier décile. Les revenus du patrimoine du centile supérieur atteignent 30 000€ pour les ménages dont le revenu déclaré est dans le dernier centile et sont essentiellement dus aux indépendants. Les revenus du patrimoine sont donc particulièrement concentrés dans le haut voire le très haut de la distribution des revenus déclarés.

Tableau 4 : Revenus moyens du patrimoine dans les déclarations fiscales selon le décile de revenu déclaré

en euros annuels

decile de revenu déclaré du ménage	revenu déclaré	revenus du patrimoine	dont revenus de valeurs mobilières	dont revenus fonciers	Pour les ménages déclarant des revenus du patrimoine			
					revenu déclaré	revenus du patrimoine	dont revenus de valeurs mobilières	dont revenus fonciers
revenu déclaré <= P10	4595	-319	70	-389	5473	1030	397	633
P10 < revenu déclaré <= P20	11378	296	172	124	11334	1285	649	636
P20 < revenu déclaré <= P30	14993	340	186	153	15004	1251	586	665
P30 < revenu déclaré <= P40	18489	462	227	235	18534	1540	703	837
P40 < revenu déclaré <= P50	22362	531	226	305	22387	1654	648	1006
P50 < revenu déclaré <= P60	26608	503	256	247	26556	1707	736	972
P60 < revenu déclaré <= P70	31469	732	273	459	31496	2116	717	1399
P70 < revenu déclaré <= P80	37644	1109	396	713	37658	2693	903	1790
P80 < revenu déclaré <= P90	47086	1338	500	838	47298	2920	975	1945
P90 < revenu déclaré <= P95	60639	2694	1055	1639	60787	4988	1814	3174
P95 < revenu déclaré <= P99	86907	6103	2903	3201	87673	9451	4159	5291
P99 < revenu déclaré	191931	29425	22078	7347	199170	38538	28105	10433
population totale	29886	1172	620	552	38055	3532	1664	1868

Champ : ménages dont la personne de références n'est pas étudiante. Les ménages dont le revenu déclaré est négatif sont donc inclus dans le champ.

Source : enquête revenus fiscaux 2003

2.c mais qui varient avec la CS de la personne de référence du ménage

Les taux de détention sont plus forts pour les professions indépendantes et ils augmentent pour les salariés avec le niveau de qualification de l'emploi (tableau 5). Plus de 55 % des ménages dont la personne de référence est indépendante déclarent des revenus du patrimoine (75 % pour les chefs d'entreprise), 45 % pour les cadres, 30 % pour les professions intermédiaires et moins de 20 % pour les employés et les ouvriers. Les retraités déclarent, à catégorie socioprofessionnelle donnée, systématiquement plus de revenus du patrimoine que les actifs. Au total, 37 % des ménages ont des revenus du patrimoine.

Tableau 5 : Détention de revenus du patrimoine dans les déclarations fiscales selon la catégorie sociale

catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage	En %		
	revenus du patrimoine	revenus de valeurs mobilières	revenus fonciers
indépendant dont			
agriculteurs	72,9	71,4	37,3
artisans, commerçants	55,2	47,1	29,1
chef d'entreprise	75,2	71,6	43,1
professions libérales	57,8	59,3	36,2
cadre supérieur dont			
cadres supérieurs de la fonction publique	46,7	42,9	15,6
autres cadres supérieurs	43,6	41,1	13,6
professions intermédiaires			
de la fonction publique	31,9	26,3	9,9
autres professions intermédiaires	29,3	27,5	8,2
employé			
de la fonction publique	22,1	20,5	4,3
autre employé	19,5	16,8	5,2
ouvrier			
ouvrier qualifié	20,3	17,9	4,9
ouvrier non qualifié	14,0	12,3	2,9
retraité dont			
ancien agriculteur	76,4	68,9	41,9
ancien indépendant	67,3	59,3	37,8
ancien cadre	67,5	63,0	27,1
ancien employé	49,4	46,3	15,2
ancien ouvrier	41,3	37,9	11,1
ancien prof intermédiaire	32,8	30,6	6,9
autres inactifs	29,4	26,8	9,5
population totale	36,8	33,7	12,7

Note : les revenus du patrimoine comprennent les revenus fonciers et les revenus de valeurs mobilières. Les revenus de valeurs mobilières incluent les revenus soumis à l'IR et les revenus de valeurs mobilières soumis au prélèvement libératoire.

Champ : ménages dont la personne de références n'est pas étudiante. Les ménages dont le revenu déclaré est négatif sont donc inclus dans le champ.

Source : enquête revenus fiscaux 2003

Tableau 6 : Revenus moyens du patrimoine dans les déclarations fiscales selon la catégorie sociale

en euros annuels

catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence	revenu déclaré	revenus du patrimoine	revenus de valeurs mobilières	revenus fonciers	Pour les ménages déclarant des revenus du patrimoine			
					revenu déclaré	revenus du patrimoine	revenus de valeurs mobilières	revenus fonciers
indépendant dont								
agriculteurs	26614	2726	986	1739	30015	3955	1298	2657
artisans, commerçants	38144	3359	1341	2018	46907	6637	2419	4218
chef d entreprise	101395	29837	25513	4324	115907	40126	33652	6474
professions libérales	101154	4887	3735	1153	118476	10906	6298	4608
cadre supérieur dont								
cadres supérieurs de la fonction publique	54961	639	281	358	63679	1983	590	1393
autres cadres supérieurs	53703	753	629	125	64475	3040	1393	1647
professions intermédiaires								
de la fonction publique	33667	417	139	277	40550	1519	435	1084
autres professions intermédiaires	34720	467	272	195	42436	2000	910	1089
employé								
de la fonction publique	23334	179	60	120	28151	971	270	700
autre employé	21927	252	107	145	30441	1452	543	909
ouvrier								
ouvrier qualifié	26880	208	75	133	31996	1145	366	779
ouvrier non qualifié	20355	150	64	86	26288	1088	461	627
retraité dont								
ancien agriculteur	16786	2636	948	1688	17894	3472	1231	2241
ancien indépendant	25288	5000	2017	2983	29769	7648	2973	4675
ancien cadre	42716	2725	1196	1529	46585	4222	1757	2464
ancien profession intermédiaire	28554	1139	540	599	31986	2465	1081	1384
ancien employé	18060	892	401	492	21858	2184	966	1218
ancien ouvrier	18507	419	233	186	22210	1373	703	670
autres inactifs	17536	971	415	557	26720	3423	1405	2018
population totale	29886	1172	620	552	38055	3532	1664	1868

Champ : ménages dont la personne de références n'est pas étudiante. Les ménages dont le revenu déclaré est négatif sont donc inclus dans le champ.

Source : enquête revenus fiscaux 2003

Les revenus moyens déclarés par les ménages dont la personne de référence exerce une activité d'indépendant (tableau 6) sont nettement supérieurs au reste de la population. Les cadres supérieurs bénéficient de revenus plus importants que les autres catégories socioprofessionnelles. De même que pour les taux de détention, les revenus moyens déclarés par les ménages à la retraite sont systématiquement supérieurs à leurs homologues en activité. Ces résultats confirment que les revenus du patrimoine se substituent aux revenus d'activité pour une partie au moins des indépendants (les chefs d'entreprise en particulier se rémunèrent via les dividendes qu'ils se versent au titre des actions qu'ils détiennent de leurs entreprises).

2.d Répartition des revenus du patrimoine

Les distributions de revenus du patrimoine sont beaucoup plus concentrées que les distributions de revenu fiscal : le Gini de la distribution de revenu déclaré au fisc est de 38,6 % contre plus de 90 % pour les revenus de valeurs mobilières ou fonciers (tableau 7). L'indice de pseudo-Gini des revenus du patrimoine par rapport au revenu déclaré est supérieur à 65 % que ce soit pour les revenus des valeurs mobilières ou les revenus fonciers. Il faut néanmoins tempérer ces résultats dans la mesure où les revenus du patrimoine constituent une partie du revenu déclaré (la répartition des revenus du patrimoine est en particulier différente lorsqu'on se restreint aux seuls traitements et salaires).

Tableau 7 : Indicateurs de Gini pour les revenus du patrimoine contenus dans la déclaration fiscale

	Gini	moyenne	pseudo Gini en fonction du revenu déclaré
revenu déclaré	38,6%	29814	38,6%
revenu des valeurs mobilières (VM)	95,4%	619	65,4%
dont revenus des VM soumis à l'impôt sur le revenu	97,3%	446	71,8%
dont revenus des VM soumis au prélèvement libératoire	96,2%	173	48,9%
revenus fonciers	145,6%	550	70,4%

Champ : ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante. Les ménages dont le revenu déclaré est négatif sont donc inclus dans le champ

Source : enquête revenus fiscaux 2003

Par ailleurs, on constate qu'à sous-catégorie de ménage donnée, le revenu déclaré moyen (hors revenus du patrimoine) pour les détenteurs de patrimoine est systématiquement supérieur au revenu déclaré moyen de l'ensemble de la catégorie. Les détenteurs de patrimoine sont donc en moyenne nettement plus aisés que les non-détenteurs.

Les courbes de répartition des revenus du patrimoine par rapport à différentes notions de revenus confirment ce diagnostic.

3. Les distributions de patrimoine imputées dans l'enquête revenus fiscaux

Dans cette partie, les travaux d'imputation qui ont été menés portent sur l'ensemble des composantes du patrimoine financier. Ils ne se limitent pas seulement aux composantes exonérées d'impôt (livrets défiscalisés dont LEP et livrets jeune, CEL, PEL, PEA, et assurance-vie) qui seront prises en compte dans les variantes de niveau de vie étudiées dans la partie 4.

Les taux de détention imputés dans ERF sont très proches de ceux disponibles dans l'enquête patrimoine (tableau 8). La différence la plus importante étant obtenue pour les PEL avec 34,3 % de l'enquête patrimoine et 35,9 % dans ERF. Les imputations réalisées dans l'enquête Patrimoine confirment la cohérence du modèle puisqu'elles donnent des taux de détention identiques à ceux résultant directement de l'enquête.

Tableau 8 : Comparaison des taux de détention imputés dans ERF et dans patrimoine avec les taux de détention de l'enquête Patrimoine

	taux de détention dans l'enquête Patrimoine	taux de détention imputé dans Patrimoine	taux de détention imputé dans ERF
LEP	24,7	24,8	23,8
Livrets jeunes	16,4	16,4	16,4
Autres livrets défiscalisés	75,5	75,5	76,2
CEL	19,6	19,6	19,8
PEL	34,3	34,3	35,9
Actions, hors PEA	8,4	8,4	8,4
PEA	15,5	15,5	15,6
Autres valeurs mobilières	2,8	2,8	2,7
Livrets fiscalisés	6,0	6,0	6,9
Assurance vie	29,3	29,3	29,8

Champ : Ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante

Source : Enquête revenus fiscaux 2003 - Enquête patrimoine 2004.

Globalement, les masses imputées sont relativement proches des masses détenues dans Patrimoine excepté pour l'assurance vie. Elles sont de ce fait très largement sous estimées par rapport aux masses comparables de la comptabilité nationale (tableau 9). Les distributions imputées dans ERF ont un

profil semblable à celles de Patrimoine (tableau 10). Les différences les plus importantes sont situées dans le haut des distributions. Cela s'explique essentiellement par l'absence de tranche de montant dans ERF qui ne nous permet pas de « contrôler » le montant imputé. Ces différences concernent particulièrement les actifs dont les montants ne sont pas plafonnés comme l'assurance vie, les valeurs mobilières, les actions (détenues dans un PEA ou sur un compte titre).

Tableau 9 : Comparaison des masses et des moyennes imputées dans ERF et dans Patrimoine avec les montants de l'enquête Patrimoine

	masse (en millions d'euros)			moyenne (en euros)		
	montant patrimoine	imputation patrimoine	imputation ERF	montant patrimoine	imputation patrimoine	imputation ERF
LEP	21 508	14 926	14 969	3 736	2 583	2 545
Livrets jeune	3 260	2 609	2 843	851	683	703
Autres livrets défiscalisés	94 398	79 362	86 838	5 364	4 509	4 614
CEL	18 835	17 119	18 747	4 110	3 736	3 825
PEL	100 437	95 429	106 185	12 556	11 926	11 987
Assurance vie	184 928	214 132	233 525	30 166	31 333	31 760
Actions, hors PEA	47 576	39 840	44 536	24 322	20 452	21 554
PEA	58 524	51 257	54 400	16 168	14 180	14 102
Autres valeurs mobilières	22 896	23 224	22 360	35 243	35 217	33 373
Livrets fiscalisés	19 262	19 458	22 623	13 805	14 009	13 293

Champ : Menage dont la personne de référence n'est pas étudiante

Source : Enquête revenus fiscaux 2003 - Enquête patrimoine 2004.

Tableau 10 : Comparaison des montants moyens par décile imputés dans ERF et dans Patrimoine avec les montants de l'enquête Patrimoine

	P10	P20	P30	P40	P50	P60	P70	P80	P90	P95	P99
LEP											
imputation ERF	182	367	604	915	1337	1931	2804	4190	6687	9108	14631
imputation patrimoine	198	389	632	949	1376	1970	2848	4238	6755	9228	14728
montant patrimoine	127	428	877	1396	2342	3368	4841	7326	8415	11807	16332
Livrets jeunes											
imputation ERF	81	144	216	304	417	569	780	1106	1667	2288	3948
imputation patrimoine	78	137	207	291	400	545	749	1067	1631	2258	3898
montant patrimoine	67	117	200	354	549	773	1101	1625	1857	2679	3513
Autres livrets défiscalisés											
imputation ERF	136	310	561	928	1486	2364	3851	6675	13465	21775	37482
imputation patrimoine	136	308	555	916	1459	2317	3751	6476	13040	21183	37220
montant patrimoine	89	240	620	1159	2016	3583	5172	8785	15768	21428	38465
CEL											
imputation ERF	284	531	835	1227	1754	2507	3661	5644	10035	15404	27379
imputation patrimoine	275	513	806	1188	1698	2430	3553	5494	9759	15160	27190
montant patrimoine	236	461	791	1126	1702	2639	4205	7222	11489	15129	25706
PEL											
imputation ERF	949	1744	2691	3904	5526	7826	11327	17364	30787	47714	89175
imputation patrimoine	953	1740	2692	3903	5521	7822	11292	17256	30472	47312	89060
montant patrimoine	849	1596	2779	4300	5836	8951	12534	19138	33073	48447	79797
	P10	P20	P30	P40	P50	P60	P70	P80	P90	P95	P99
Actions											
imputation ERF	308	696	1256	2077	3364	5436	9066	16725	39120	79170	298251
imputation patrimoine	305	701	1243	2077	3348	5392	8972	16389	37879	76147	284774
montant patrimoine	305	704	1305	2039	3268	4901	8120	15498	42559	97775	500000
PEA											
imputation ERF	564	1158	1941	3028	4572	6902	10751	17858	35731	61454	142294
imputation patrimoine	580	1177	1978	3079	4598	6965	10775	17805	35786	61612	146140
montant patrimoine	478	1162	1962	3019	4541	6737	10443	17606	38773	72407	180075
Autres valeurs mobilières											
imputation ERF	1182	2442	4092	6369	9536	14374	22082	36961	73704	130773	379998
imputation patrimoine	1210	2437	4061	6429	9765	14751	22681	37860	78352	142412	416628
montant patrimoine	1621	2856	4577	6447	9401	15018	23898	36769	75139	149933	459345
Livrets fiscalisés											
imputation ERF	73	192	386	703	1237	2178	3956	8000	20944	46550	199239
imputation patrimoine	71	195	398	729	1274	2236	4106	8300	21709	48030	214105
montant patrimoine	69	168	371	725	1214	2200	5218	9668	24252	54915	189763
Assurance vie											
imputation ERF	1475	2878	4654	7015	10320	15160	22870	36956	71530	122889	334231
imputation patrimoine	1502	2920	4709	7083	10319	15130	22710	36395	70168	121741	331835
montant patrimoine	1224	2713	4223	6905	9936	15110	22294	36441	72671	111237	296398

Lecture : La ligne montant patrimoine donne les montants imputés dans l'enquête patrimoine.

La ligne simulation dans ERF donne les montants simulés dans ERF à partir des modèles de détention et de montant estimé sur l

La ligne simulation dans patrimoine donne les montants simulés dans patrimoine à partir des modèles utilisés dans ERF. Cette ligne permet de contrôler les distributions imputées dans ERF par rapport à la "vraie" distribution des montants dans patrimoine.

Champ : Menage dont la personne de référence n'est pas étudiante

Source : Enquête revenus fiscaux 2003 - Enquête patrimoine 2004.

Dans la suite, on scinde les actifs en trois catégories. Les **livrets** regroupent l'ensemble des livrets défiscalisés : livrets A et Bleus, LEP, livret jeune, CEL et PEL. L'**assurance vie** constitue une catégorie à part compte tenu de la masse qu'elle représente dans les encours détenus par les ménages. Les **valeurs mobilières (VM)** rassemblent les actions (cotées et non cotées, détenues ou non dans un PEA), les obligations, les bons ainsi que les livrets fiscalisés.

Par rapport à cette dernière catégorie, seules les actions détenues dans un PEA nous intéressent pour les variantes de niveau de vie étudiées ici. Néanmoins l'ensemble des revenus des valeurs mobilières ont été imputés, comme précédemment, à titre exploratoire. Ces données peuvent ainsi être comparées aux revenus de valeurs mobilières présentes dans la déclaration fiscale (voir partie 2).

3.a Taux de détention imputés

Les taux de détention et les revenus moyens détenus par les ménages présentent des caractéristiques semblables aux revenus du patrimoine des déclarations fiscales (tableau 11). Les taux de détention des livrets sont peu sensibles à la CS ou l'âge de la personne de référence et sont légèrement croissant avec le niveau de vie : de 80 % pour les ménages dont le niveau de vie appartient au premier décile à plus de 97 % pour ceux du dernier décile.

Les taux de détention de l'assurance et des valeurs mobilières présentent des profils semblables. Ils suivent une courbe en cloche par rapport à l'âge de la personne de référence avec un maximum atteint entre 56 et 65 ans. Les ménages détiennent d'autant plus de produits d'assurance vie et de valeurs mobilières qu'ils ont un niveau de vie élevé ou que la personne de référence exerce une profession d'indépendant ou de cadre.

3.b Revenus du patrimoine imputés

Les revenus du patrimoine obtenus par imputation présentent également des caractéristiques semblables aux revenus du patrimoine contenus dans la déclaration fiscale. Les revenus tirés des livrets, de l'assurance vie et des valeurs mobilières augmentent avec le niveau de vie et avec l'âge de la personne de référence du ménage (tableaux 12 et 13). L'ensemble des revenus du patrimoine accroît le revenu des plus de 55 ans de plus de 1 200€, soit plus de 3 000€ de gain si l'on se restreint aux seuls détenteurs. Les revenus sont plus importants pour les ménages dont la personne de référence exerce une profession d'indépendant, de cadre et diminuent avec le niveau de qualification de la profession (tableau 11). Néanmoins l'écart entre les indépendants et les autres catégories socioprofessionnelles est plus faible que dans les déclarations fiscales. Cela s'explique en partie par le fait que les revenus de valeurs mobilières pour les indépendants, s'ils sont issus de sa propre entreprise (ou détenue par sa famille), ne sont pas pris en compte dans l'enquête patrimoine; ils sont au contraire comptabilisés comme des revenus de valeurs mobilières dans la déclaration fiscale.

Les revenus de l'assurance vie et des valeurs mobilières sont beaucoup plus volatils que ceux des livrets dont la plupart des encours détenus sont plafonnés.

Tableau 11 : Revenus du patrimoine imputés selon la catégorie sociale

CSP ancienne ou actuelle de la PR	effectif	Taux de détention (en %)			Revenus moyens (en euros annuels)			Revenus moyens avec les montants recalés sur la CN (en euros annuels)			Revenus moyens des détenteurs (en euros annuels)			Revenus moyens des détenteurs avec les montants recalés sur la CN (en euros annuels)		
		livrets	assurance vie	VM	livrets	assurance vie	VM	livrets	assurance vie	VM	livrets	assurance vie	VM	livrets	assurance vie	VM
Agriculteur	1448	93,7	35,2	32,3	404	663	338	803	2289	789	431	1882	1045	857	6497	2441
artisans, commerçants et assimilés	2390	88,2	37,2	32,6	318	675	288	632	2330	616	361	1814	882	717	6260	1888
Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	306	93,1	56,6	56,4	671	1618	1484	1325	5571	3012	721	2857	2630	1423	9839	5338
professions libérales	461	95,3	52,0	69,8	648	1180	1607	1282	4070	3286	680	2270	2301	1345	7832	4705
Cadres	4575	96,0	41,2	51,6	519	706	522	1023	2438	1096	540	1713	1012	1066	5913	2123
professions intermédiaires	7173	93,7	32,2	29,8	330	330	163	654	1138	341	352	1023	548	698	3532	1145
employé	6437	87,7	25,4	17,6	211	230	73	419	795	154	240	906	415	478	3129	874
ouvriers qualifiés	7210	88,5	24,0	15,6	226	151	54	452	523	114	256	631	345	510	2180	727
ouvriers non qualifiés	3260	81,9	18,4	9,9	155	99	24	310	342	54	189	537	239	378	1855	546
inactifs ou chômeurs n'ayant jamais travaillé	1496	87,9	22,7	20,9	141	182	96	284	627	245	161	799	460	323	2760	1170
ensemble	34756	90,1	29,8	26,5	298	359	204	591	1241	433	330	1207	771	656	4165	1635

Champ : Ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante
Source : Enquête revenus fiscaux 2003 - Enquête patrimoine 2004.

Tableau 12 : Revenus du patrimoine imputés selon l'âge

âge de la personne de référence	effectif	Taux de détention (en %)			Revenus moyens (en euros annuels)			Revenus moyens avec les montants recalés sur la CN (en euros annuels)			Revenus moyens des détenteurs (en euros annuels)			Revenus moyens des détenteurs avec les montants recalés sur la CN (en euros annuels)		
		livrets	assurance vie	VM	livrets	assurance vie	VM	livrets	assurance vie	VM	livrets	assurance vie	VM	livrets	assurance vie	VM
25 ans et moins	1300	93,8	12,4	12,4	145	19	27	304	65	59	155	152	214	324	526	474
entre 26 et 35 ans	5349	91,6	24,9	26,2	240	97	59	475	334	123	262	388	225	518	1340	469
entre 36 et 45 ans	6723	91,5	28,6	26,2	269	214	133	539	738	282	294	748	506	589	2582	1073
entre 46 et 55 ans	6889	90,9	32,1	28,6	335	313	234	670	1080	495	369	975	820	738	3366	1730
entre 56 et 65 ans	5105	88,1	35,5	31,1	355	567	314	699	1958	642	403	1599	1010	794	5517	2066
entre 66 et 75 ans	4922	88,4	33,8	26,5	336	648	289	661	2235	621	381	1915	1089	748	6610	2342
plus de 76 ans	4468	87,8	29,9	23,6	310	604	318	609	2084	700	353	2022	1350	693	6978	2971
ensemble	34756	90,1	29,8	26,5	298	359	204	591	1241	433	330	1207	771	656	4165	1635

Champ : Ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante
Source : Enquête revenus fiscaux 2003 - Enquête patrimoine 2004.

Tableau 13 : Revenus du patrimoine imputés selon le décile de revenu déclaré

Décile de niveau de vie	effectif	Taux de détention (en %)			Revenus moyens (en euros annuels)			Revenus moyens avec les montants recalés sur la CN (en euros annuels)			Revenus moyens des détenteurs (en euros annuels)			Revenus moyens des détenteurs avec les montants recalés sur la CN (en euros annuels)		
		livrets	assurance vie	VM	livrets	assurance vie	VM	livrets	assurance vie	VM	livrets	assurance vie	VM	livrets	assurance vie	VM
niveau de vie < P10	3504	79,5	16,3	12,4	119	108	55	242	372	122	150	661	445	304	2283	989
P10<=niveau de vie < P20	3552	84,1	20,0	14,0	161	154	62	323	532	143	191	772	446	384	2666	1019
P20<=niveau de vie < P30	3611	86,6	22,8	15,8	186	194	63	372	671	141	215	852	402	430	2943	891
P30<=niveau de vie < P40	3595	88,2	24,8	17,1	207	207	68	414	715	149	235	836	395	469	2884	871
P40<=niveau de vie < P50	3553	89,9	27,5	19,4	236	235	74	470	812	159	262	855	381	523	2951	821
P50<=niveau de vie < P60	3417	92,1	30,7	22,6	272	289	87	542	998	186	296	942	385	589	3255	821
P60<=niveau de vie < P70	3323	93,6	32,4	27,2	311	312	134	618	1078	283	332	965	494	660	3330	1040
P70<=niveau de vie < P80	3386	94,7	35,1	33,1	371	396	201	735	1368	430	392	1129	607	776	3897	1302
P80<=niveau de vie < P90	3439	95,8	39,0	41,4	455	563	310	898	1942	654	475	1443	748	937	4979	1578
P90<=niveau de vie < P95	1748	96,7	44,6	53,6	579	828	598	1138	2859	1257	598	1858	1116	1177	6414	2344
P95<=niveau de vie	1628	97,4	54,2	70,1	739	1440	1377	1453	4965	2871	759	2658	1966	1492	9164	4098
ensemble	34756	90,1	29,8	26,5	298	359	204	591	1241	433	330	1207	771	656	4165	1635

Champ : Ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante
Source : Enquête revenus fiscaux 2003 - Enquête patrimoine 2004.

L'écart entre les revenus moyens obtenus avant et après recalage sur les masses de la comptabilité nationale est très important en raison de la très forte sous-estimation des montants détenus. Les ménages qui détiennent de l'assurance vie voient ainsi leur revenu s'accroître en moyenne de plus de 4 000€ ceux qui détiennent des valeurs mobilières de 1 635€ alors que ceux qui détiennent des livrets, 600€ Les valeurs mobilières et l'assurance vie génère des revenus beaucoup plus importants pour un nombre beaucoup plus restreint de bénéficiaires.

L'utilisation des revenus recalés sur les masses macroéconomiques semble à cet égard plus pertinente. Néanmoins, le recalage pose également quelques problèmes : il est réalisé en multipliant les revenus du patrimoine simulés par le coefficient qui permet de retrouver une masse imputée égale à la masse équivalente de la comptabilité nationale, à taux de détention inchangé. Ainsi les détenteurs voient le montant qu'ils détiennent modifié de manière uniforme alors qu'on peut légitimement supposer que la sous-estimation est d'autant plus forte que les montants de patrimoine sont élevés. Cette méthode est néanmoins facilement implémentable et ne requiert aucune autre hypothèse quant à la forme des distributions de patrimoine.

4. Impact sur la mesure des inégalités et de la pauvreté

A ce stade, seule la prise en compte des revenus des placements exonérés a été réalisée, avec ou sans recalage sur la comptabilité nationale. Sans recalage sur le patrimoine de la Comptabilité Nationale, le gain en terme de niveau de vie passe de 1,4 % pour les ménages du premier décile à plus de 3 % pour ceux du dernier décile (tableau 14). Les inégalités et la pauvreté augmentent très légèrement, le rapport inter décile passant notamment de 3,19 à 3,24 (tableau 15).

Tableau 14 : Niveau de vie moyen par décile, selon la mesure du niveau de vie

	P10	P20	P30	P40	P50	P60	P70	P80	P90	P95
ERF	8 771	10 751	12 388	13 869	15 469	17 301	19 383	22 407	27 948	34 760
(1) Après imputation, sans recalage sur la comptabilité nationale	8 892	10 935	12 586	14 134	15 757	17 637	19 810	22 972	28 788	35 877
Ecart relatif avec ERF	1,4	1,7	1,6	1,9	1,9	1,9	2,2	2,5	3,0	3,2
(2) Après imputation, avec recalage sur la comptabilité nationale	9 036	11 136	12 842	14 424	16 145	18 098	20 425	23 838	30 213	38 153
Ecart relatif avec ERF	3,0	3,6	3,7	4,0	4,4	4,6	5,4	6,4	8,1	9,8

Champ: Ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Enquête revenus fiscaux 2003, Enquête patrimoine 2003-2004.

Tableau 15 : indicateurs d'inégalités et de pauvreté, selon la mesure du niveau de vie

	seuil de pauvreté à 50% (mensuels)	taux de pauvreté (50%)	seuil de pauvreté à 60% (mensuels)	taux de pauvreté (60%)	Indice de Gini	niveau de vie moyen (annuels)	D9/D1	D5/D1	D9/D5
ERF	645	6,5%	773	12,2%	27,1%	17 609	3,19	1,76	1,81
(1) Après imputation, sans recalage sur la comptabilité nationale	657	6,6%	788	12,3%	27,4%	18 032	3,24	1,77	1,83
(2) Après imputation, avec recalage sur la comptabilité nationale	673	6,8%	807	12,7%	28,4%	18 732	3,34	1,79	1,87

Champ: Ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Enquête revenus fiscaux 2003, Enquête patrimoine 2003-2004.

Les résultats après recalage sur les masses macroéconomiques confirment que la prise en compte des revenus du patrimoine accroît les inégalités et, dans une moindre mesure, les taux de pauvreté. L'ajout des revenus du patrimoine absents de la déclaration fiscale accroît le niveau de vie de 3 % pour les individus du premier décile de niveau de vie contre 9,8 % pour les 10 % dont le niveau de vie est le plus élevé. Les inégalités augmentent puisque les revenus sont plus concentrés dans le haut de la distribution, le rapport inter décile augmente ainsi de 3,19 à 3,34 et l'écart se creuse davantage dans la moitié supérieure de la distribution. Les taux de pauvreté augmentent logiquement puisque le seuil augmente davantage que les niveaux de vie les plus bas.

Conclusion

Puisque les revenus du patrimoine sont beaucoup plus concentrés que les revenus d'activité, leur prise en compte dans les niveaux de vie accroît naturellement les inégalités. L'effet sur les taux de pauvreté est en revanche plus ambigu, le fait que le seuil de pauvreté dépende de la distribution le rend délicat à analyser.

On retrouve les résultats classiques que les revenus du patrimoine sont concentrés chez les indépendants et les cadres, qu'ils s'accroissent avec l'âge et que sans surprise les plus aisés hors revenus du patrimoine bénéficient de revenus du patrimoine plus élevés. Les **niveaux de vie avec imputation des revenus du patrimoine exonérés et après recalage sur la comptabilité nationale** semblent les plus représentatifs de la réalité : la masse des revenus du patrimoine est proche de celle donnée par la comptabilité nationale et les profils des distributions de patrimoine sont semblables à ceux obtenus dans l'enquête patrimoine. On peut toutefois supposer que le recalage sur les masses macroéconomiques atténue les inégalités par rapport à la réalité puisque l'ensemble des détenteurs voient leurs revenus multipliés par un coefficient identique, en l'absence d'information sur la variabilité de la sous estimation microéconomique. Néanmoins, les variations des indicateurs d'inégalité donnent une idée de l'ordre de grandeur dont seraient modifiées les inégalités par une mesure plus complète des revenus du patrimoine.

Compléments à l'annexe 6 :

Analyse et comparaison des informations fournies par les déclarations fiscales et l'enquête Patrimoine

L'enquête Patrimoine 2004 a bénéficié en effet d'un rapprochement microéconomique avec les déclarations fiscales des ménages interrogés à l'enquête qui, outre la présente étude méthodologique, a permis une mesure plus précise des revenus d'activité que par questionnaire. La première sous-partie fournit un cadrage général et en décrivant les encours détenus par les ménages pour les différents actifs financiers selon la comptabilité nationale ainsi que leurs taux de rendement moyens. Les deuxième et troisième sous-parties détaillent l'information disponible sur les revenus du patrimoine, en particulier ceux des valeurs mobilières, respectivement dans la déclaration fiscale puis dans l'enquête patrimoine.

1. Cadre général : les encours détenus par les ménages et les taux de rendement moyen des actifs financiers en 2003

Les encours détenus par les ménages sont issus du tableau des financements de l'économie et des placements financiers disponibles sur le site de la Banque de France. En revanche, les taux de rendement sont soit issus des taux BAFI fournis par la Banque de France, soit calculés comme une moyenne annuelle des taux appliqués en 2003 pour les taux réglementés, soit obtenus à partir d'indices comme le SBF 250 (indice de la société des bourses françaises).

Les livrets d'épargne défiscalisés sont les actifs financiers les plus répandus parmi la population. Leurs taux de rendement moyen correspondent à la moyenne des taux appliqués en 2003. L'encours des ménages détenus en livrets A, Bleus, Codevi, Livrets jeunes, LEP (Livrets d'épargne populaire) et CEL (compte épargne logement) s'élève à 258 milliards d'euros en 2003 (voir tableau 1 pour le détail selon le type de livret). Les PEL (plan d'épargne logement) représentent pour les ménages un encours de 210 milliards d'euros.

Les livrets soumis à l'impôt ont des taux de rendement moyen plus élevés mais les intérêts sont soumis à l'impôt sur le revenu. Ce taux est un taux brut, il faut déduire des revenus les prélèvements sociaux (qui sont de 10% en 2003). Les revenus sont ensuite soumis soit à l'impôt sur le revenu soit au prélèvement libératoire de 16% en fonction du taux marginal d'imposition. En 2003, les ménages détiennent 77 milliards d'euros sur des livrets fiscalisés.

Pour les dépôts à terme de moins de 2 ans et les titres de créance négociables, les encours détenus par les ménages sont respectivement de 23 milliards d'euros et de 4 milliards d'euros, soit un total de 27 milliards. Le taux de rémunération de ces placements est donné par le taux BAFI de 7,19% (taux de rendement relativement élevé mais fourni par la Banque de France mais ils ne concernent pas des encours très importants). Pour les OPCVM monétaires, dont l'encours est de 49 milliards d'euros, on suppose que le taux de rendement moyen est égal à la moyenne du taux Euribor trois mois, c'est à dire 2,3 % en 2003.

Compte tenu du faible montant des encours détenus par les ménages en titres de créance à plus de deux ans émis par des IFM (Institutions Financières et Monétaires) et des autres titres de créance, on ne les prendra par la suite pas en compte dans le calcul microéconomique des revenus du patrimoine des ménages. L'encours des dépôts à terme de plus de 2 ans (regroupant les bons de caisse et d'épargne et les comptes à terme) s'élève à 17 milliards d'euros pour un taux de rendement moyen donnée par le taux BAFI de la banque de France de 2,74%.

Les dividendes dont bénéficient les détenteurs d'actions cotées ont un taux de rendement moyen de 3,6% (avoir fiscal inclus). Ce chiffre est calculé à partir de l'indice SBF 250 de la Société des Bourses Françaises. On suppose par ailleurs que les titres d'OPCVM actions ont un taux de rendement identique aux actions cotées. Les actions non cotées ont traditionnellement un taux de rendement plus faible que les actions cotées, que l'on supposera égal au tiers de celui des actions cotées, soit 1,2 %. L'encours des ménages en actions cotées correspond par ailleurs au tiers de celui des actions non cotées (69 milliards d'euros contre 218 milliards d'euros).

Les ménages détiennent également une grande partie de produits de type obligataires (obligations ou OPCVM obligataire) dont l'encours total s'élève à 96 milliards d'euros. Les ménages détiennent également d'autres OPCVM qui regroupent plusieurs types d'actifs.

L'assurance vie constitue un poste très important puisque l'encours détenu par les ménages est de 806 milliards d'euros en 2003. L'assurance vie regroupe aussi bien les contrats d'assurance vie (contrat en euros dont l'encours est de l'ordre de 636 milliards et les contrats en unités de compte dont l'encours est de l'ordre de 136 milliards en 2003) ainsi que les bons de capitalisation ou les PEP assurance. Le taux de rendement moyen des produits d'assurance vie est de 4,3% en 2003.

Tableau 1 : Encours détenus par les ménages et taux de rendement moyen en 2003

	Encours	taux de rendement moyen en 2003
Placements à vue et dépôts à terme		
<i>Placements à vue</i>	334	0%
Dépôts à terme soumis à l'impôt	77	2,6%
Dépôts à terme non soumis à l'impôt	258	3,0%
dont: Livrets A	109	
Livrets bleus	14	2,7%
Codevi	43	
Livrets jeunes	6	3,8%
LEP	51	4,3%
CEL	35	2,6%
<i>Dépôts à terme à moins de 2 ans</i>	23	7,2%
Autres dépôts	78	?
<i>Instruments négociables à court terme</i>		
<i>Titres de créances à moins de 2 ans émis par des IFM</i>	4	7,2%
Titres d'OPCVM monétaires	49	2,3%
PLACEMENTS A MOYEN ET LONG TERME		
Dépôts à terme supérieur à 2 ans		
<i>PEL</i>	210	4,1%
<i>PEP bancaires</i>	46	4,5%
<i>Autres dépôts à terme supérieur à 2 ans</i>	17	2,7%
Placements de type obligataire (obligations et titres d'OPCVM obligataires)	96	5,1%
Placements de type actions et autres participations		
Actions cotées	69	3,6%
Actions non cotées	218	1,2%
<i>Autres participations</i>	82	1,2%
<i>Titres d'OPCVM actions</i>	49	3,6%
<i>Provisions techniques d'assurance-vie</i>	806	4,3%
Autres titres d'OPCVM	143	3,0%
TOTAL OPCVM	280	-
TOTAL OPCVM non monétaire	230	-
	159	-

Source : Tableau des financements de l'économie et des placements financiers pour les encours des ménages, Banque de France

Société des Bourses françaises, Banque de France, CCAMIP, FFSA et calculs de l'auteur pour les taux de rendement moyen des produits financiers

Note : on suppose que le taux de rendement des actions non cotées est égal au tiers de celui des actions cotées
 Pour les autres participations, on suppose que le taux de rendement est le même que pour les actions non cotées,
 Pour les titres d'OPCVM actions, on suppose que le taux de rendement moyen est le même que pour les actions cotées
 Pour les autres titres d'OPCVM, on suppose que le taux de rendement est égal au taux de rendement moyen des actions et des obligatios
 Pour les OPCVM monétaires, le taix de rendement est égal à la moyenne annuelle du taux euribor à trois mois

2. Les revenus du patrimoine dans la déclaration fiscale

Cette partie présente l'information sur les revenus du patrimoine qui est disponible dans la déclaration fiscale 2042 et mobilisée chaque année dans la production de l'enquête revenus fiscaux. Les masses de revenus correspondants aux différents concepts fiscaux sont calculées sur l'enquête Revenus fiscaux 2003 et sur Patrimoine 2003-2004 (voir encadré). L'origine des variables est dans les deux cas la source fiscale.

Le taux d'appariement de l'enquête patrimoine avec les fichiers fiscaux est de 94%. Ainsi les déclarations fiscales ont pu être retrouvés pour 94 % des ménages enquêtés dans l'enquête Patrimoine. Il est donc nécessaire de comparer les masses de revenus dans l'enquête revenus fiscaux aux masses observées dans l'enquête patrimoine après correction de la pondération agrégée (tableau 2). De plus, l'échantillon de l'enquête patrimoine sur-représente le haut de la distribution afin de mieux l'appréhender, de fait il serait raisonnable d'obtenir des masses de revenus mobiliers supérieurs dans l'enquête patrimoine que dans l'ERF.

Tableau 2 : Revenus des valeurs et capitaux mobiliers dans le chapitre 2 de la déclaration 2042 de ERF et dans l'enquête patrimoine (en millions d'euros)

		Revenus du patrimoine dans ERF 2003	Revenus du capital dans l'enquête patrimoine 2003		
			sans repondération	Après repondération (94,23% d'appariement)	
Chapitre 2 : Revenus des valeurs et capitaux mobiliers					
Produits de placement soumis aux prélèvements libératoires autres que ceux indiqués ligne DH	EE	4199	4122	4374	
Revenus ouvrant droit à abattement	revenus des actions et parts (avoir fiscal inclus)	DC	4295	3973	4216
	intérêts de comptes bloqués d'associés	GR	11	32	34
	revenus imposables des actions et parts non cotées détenues dans un PEA (avoir fiscal inclus)	FU	10	4	4
	produit des contrats d'assurance vie et de capitalisation d'une durée au moins égale à six ou huit ans	CH	101	74	79
Revenus n'ouvrant pas droit à abattement	revenu des valeurs mobilières et distributions (<i>avoir fiscal ou crédit d'impôt inclus</i>)	TS	9328	10657	11310
	revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié	GO	2	4	4
	autres revenus (<i>crédit d'impôt inclus</i>)	TR	1330	1040	1104
revenus indiqués ci dessus, lignes DC, CH, TS, TR, pour lesquels la CSG, la CRDS et le prélèvement social ont déjà été prélevés	CG	227	265	281	
Montant des frais venant en déduction (<i>autre que les frais d'encaissement des revenus de valeurs mobilières</i>)	CA	222	195	207	
montant total des avoirs fiscaux et des crédits d'impôt	AB	4076	4312	4576	
Produit des contrats d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire au taux de 7,5%	DH	74	48	51	
Chapitre 7 : Charges ouvrant droit à réduction d'impôt					
Part des primes d'assurance vie	Contrats conclus avant le 20-9-95	GW	1256	1108	1176
	Contrats conclus avant le 20-9-95 et le 31-12-95	GX	50	29	31
	Contrats conclus du 1-1-96 au 4-9-96	GY	130	137	145

Source : Enquête Patrimoine, Enquête Revenus Fiscaux, INSEE-DGI

Note : En 2003, les ménages ont déclaré 4199 millions d'euros de revenus soumis au prélèvement libératoire d'après ERF, contre 4122 dans l'enquête Patrimoine, soit 4374 millions d'euros après correction des 5,77% de non appariement.

2.1 Le prélèvement libératoire

Avec le prélèvement libératoire, l'impôt n'est pas réglé par le contribuable mais par l'établissement financier qui verse le revenu. Il est réservé aux personnes physiques et cette possibilité ne concerne que les placements à revenu fixe (ce qui exclut le revenu des actions notamment). Le taux de prélèvement libératoire est de 15 % en 2003, il est de 16 % depuis le 1^{er} janvier 2004. La ligne EE de la déclaration fiscale contient l'ensemble des revenus du patrimoine qui sont soumis au prélèvement libératoire autres que les produits d'assurance vie. Les revenus mobiliers soumis en 2003 au prélèvement libératoire sont les produits de placement à revenu fixe, perçu par des personnes domiciliées en France : obligations, bons du trésor, bons de caisse, intérêts de créance, dépôts, cautionnement et comptes courants. Ces produits peuvent :

- Soit faire l'objet d'un prélèvement libératoire de l'impôt sur le revenu
- Soit être incorporés aux autres revenus, en vue de l'impôt sur le revenu

Dans la déclaration, s'il n'est pas possible d'identifier l'origine des revenus soumis à ce prélèvement, l'existence de tels revenus constitue un indice de détention de revenus du patrimoine. En 2003, les revenus soumis au prélèvement libératoire s'élèvent à 4,1 milliards d'euros dans l'enquête patrimoine contre 4,2 milliards dans l'ERF. Si l'on tient compte d'un échec à l'appariement de 5%, les revenus déclarés dans l'enquête patrimoine représentent 4,4 milliards d'euros. Toutefois, selon la DGI, la qualité de cette information dans la déclaration 2004 n'est pas satisfaisante. En effet, la masse des revenus déclarés à la ligne EE de la déclaration fiscale représenterait pour l'ensemble des déclarations seulement 25 % des revenus réellement soumis au prélèvement libératoire. Cette sous-estimation est compréhensible. En effet, ces revenus contribuent au calcul du revenu fiscal de référence mais ne rentrent pas dans le calcul de l'impôt sur le revenu. Étant donné que la plupart des ménages qui souscrivent au prélèvement libératoire sont déjà dans les tranches les plus hautes d'imposition, ne pas déclarer les montants qui sont soumis au prélèvement libératoire ne modifie pas leur situation fiscale.

2.2 Les revenus ouvrant droit à un abattement

La première catégorie regroupe les revenus du patrimoine qui ouvrent droit à un abattement de 1 220€ (pour une personne célibataire, veuve ou divorcée) ou de 2 440€ (pour les personnes mariées, pacsées ou soumises à une imposition commune) pour l'ensemble des revenus suivants :

- Les dividendes d'actions émises en France et produits des parts bénéficiaires ou de fondateurs et des parts de SARL ou d'EARL soumises à l'impôt sur les sociétés (ligne DC). Ces revenus représentent 4,2 milliards d'euros dans l'enquête patrimoine contre 4,3 milliards dans l'ERF.
- Les intérêts des comptes courants d'associés (ligne GR).
- Les produits des titres non cotés inscrits sur un PEA, pour leur fraction non imposable (ligne FU)

Les revenus déclarés aux lignes GR et FU représentent des masses très faibles. En revanche les revenus des actions ne peuvent être soumis au prélèvement libératoire, ils sont donc nécessairement déclarés à la ligne DC exception faite des actions détenues dans le cadre d'un PEA.

2.3 Les revenus n'ouvrant pas droit à abattement

Les « revenus de valeurs mobilières et distributions » (ligne TS) rassemblent essentiellement les produits d'obligations, d'emprunts d'état indexés ou non et les dividendes d'actions de société non cotées et des produits de parts de SARL ou d'EARL encaissés par des personnes détenant plus de 35% des droits sociaux (ces derniers revenus sont assimilables à des revenus professionnels). Ces revenus peuvent être soumis au prélèvement libératoire. La masse agrégée de ces revenus représente 11,3 milliards d'euros dans l'enquête patrimoine contre 9,3 milliards dans l'ERF. Ce sont les revenus de valeurs mobilières les plus importants. La différence s'explique en partie par la sur-représentation du haut de la distribution dans l'enquête patrimoine.

Le contribuable inscrit à la ligne GO les revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié. Nous ne détaillerons pas cette catégorie dont la masse est négligeable.

La ligne TR rassemble les autres revenus de valeurs mobilières, notamment les intérêts des livrets fiscalisés, des bons (trésor, caisse...), les produits de compte à terme ainsi que les comptes courants d'associés non bloqués. En 2003, les ménages ont déclaré 1,1 milliards d'euros dans l'enquête patrimoine contre 1,3 dans l'ERF. Les actifs dont les revenus sont déclarés à cette ligne peuvent aussi être soumis au prélèvement libératoire.

2.4 Les produits d'assurance vie

Les produits acquis ou constatés à partir du 1^{er} janvier 1998 sur des contrats d'assurance vie et des bons de capitalisation d'une durée au moins égale à huit ans sont soumis à l'impôt sur le revenu (ligne CH), lors du dénouement du contrat, après application d'un abattement annuel de 4 600€ pour une personne seule et de 9 200€ pour un couple fiscal. Sur option, ces prélèvements peuvent être soumis au prélèvement libératoire de 7,5% (ligne DH). Au total les ménages ont déclaré 175 millions d'euros en produits d'assurance vie dans ERF contre 130 millions dans l'enquête patrimoine.

Néanmoins, les revenus tirés des contrats d'assurance vie ou de capitalisation relèvent d'un régime d'imposition complexe, qui varie en fonction de leur date de souscription et de celles de versement des primes. Ainsi les contrats souscrits avant le 1^{er} janvier 1983 sont exonérés d'impôt sur le revenu quelle que soit leur durée. De même après cette date, de nombreux contrats acquis ou constatés avant 1998 sont également exonérés d'impôt, notamment les contrats dont la durée est supérieure à huit ans. Depuis le 1^{er} janvier 1998, les revenus des contrats d'une durée supérieure ou égale à huit ans sont en revanche imposables.

Ainsi les masses agrégées de revenu contenues dans la déclaration fiscale ne sont pas significatives, en revanche, les ménages qui déclarent des revenus de produits d'assurance vie (qu'ils soient soumis à l'impôt sur le revenu, au prélèvement libératoire ou qu'ils ouvrent droit à des réductions d'impôt) sont donc des ménages qui possèdent des contrats d'assurance vie. Ainsi des montants déclarés positifs aux lignes CH, DH du chapitre 2 ou aux lignes GW, GX ou GY du chapitre 7 sont donc des indices de détention de produits d'assurance vie.

D'après des sources externes à l'enquête (CCA et FFSA), les revenus des produits d'assurance vie (contrats d'assurance vie, bons de capitalisation ou PEP) ont rapporté aux ménages 31 milliards d'euros en 2003. Ces revenus incluent l'ensemble des primes qui sont versées sur les contrats d'assurance vie et qui sont réinvestis sur le contrat et qui ne sont pas immédiatement imposés.

2.5 Conclusion

La déclaration fiscale contient de l'information sur les types de valeurs mobilières que les ménages possèdent. Malheureusement, excepté pour les produits d'assurance vie, les différents postes du chapitre 2 de la déclaration 2042 regroupent les revenus de produits très différents, il n'est donc pas possible de l'utiliser comme indice de détention pour chaque type d'actifs. Si la déclaration de revenus d'assurance vie peut être considérée comme un indice de détention de produits d'assurance vie, cette information ne permet pas de représenter l'ensemble des produits d'assurance-vie, qui sont nombreux à être exonérés d'imposition.

Annexe 7 : Revenus et dépenses des ménages en comptabilité nationale

Contribution de Jacques Bournay

La comptabilité nationale est une représentation de l'économie d'un pays donné pendant une période donnée, dans un cadre comptable complet et équilibré. Ce système, mis en place et reconnu internationalement, assure ainsi une assez bonne comparabilité entre les pays, notamment ceux de l'OCDE. Il est donc particulièrement important de ne pas s'en écarter sans d'excellentes raisons, et à condition d'explicitier clairement les différences.

Cette annexe présente les principaux éléments du compte des ménages du point de vue de la comptabilité nationale. Il s'agit de l'ensemble des ménages, y compris ceux ayant une activité d'entrepreneurs individuels (EI), cette dernière étant isolée chaque fois que cela est possible (ce détail n'est pas présenté ici).

Le premier tableau présente (pour la France, en 2004, en milliards d'euros) **la séquence des comptes** depuis le compte de production jusqu'au compte de patrimoine, chaque compte ayant en ressource le solde du compte précédent.

- Le **compte de production** a comme ressource la production marchande (essentiellement celle des EI) et la production pour emploi final propre (essentiellement les loyers imputés) et comme emploi la consommation intermédiaire (EI), le solde étant la valeur ajoutée.
- Le **compte d'exploitation** a comme ressource cette valeur ajoutée et comme emploi la rémunération des salariés, le revenu mixte des EI et l'excédent d'exploitation (des propriétaires de logements).
- Le **compte d'affectation des revenus primaires** additionne en ressource les revenus d'activité (les trois éléments indiqués au compte précédent) et les revenus de la propriété, c'est-à-dire les intérêts et dividendes (en emploi et en ressource). On note que les intérêts versés sont en diminution du revenu primaire.
- Le **compte de distribution secondaire du revenu** décrit la redistribution du revenu primaire par les impôts, les cotisations et les prestations sociales en espèces, le solde étant le revenu disponible.
- Le **compte d'utilisation du revenu** décrit le partage de ce revenu disponible entre la dépense de consommation finale et l'épargne qui est le solde.
- Le **compte de capital** décrit l'utilisation de cette épargne pour l'investissement et le **compte financier** son utilisation en placements financiers.
- Les deux comptes précédents font partie des comptes de variations de patrimoine, qui sont complétés par un **compte de réévaluation**, décrivant la variation du patrimoine due aux seules variations de prix des actifs et passifs : dans les années récentes, il s'agit notamment des prix des terrains bâtis et des cours des actions.
- Enfin, le **compte de patrimoine** décrit l'ensemble des avoirs et des dettes des ménages en fin d'année 2004.

Le second tableau présente **la consommation des ménages selon deux approches** : dans les trois premières colonnes, les **dépenses de consommation finale** des ménages, des administrations et des institutions sans but lucratif, et dans la quatrième, qui est la somme des trois précédentes, la **consommation finale effective** des ménages. On distingue ainsi clairement dans cette dernière ce qui est vraiment payé par les ménages et ce qui leur est fourni gratuitement par les administrations et les ISBL, c'est-à-dire les remboursements de médicaments, les allocations de logement, les dépenses publiques en matière d'éducation, de santé et d'action sociale.

Il y a donc dans les comptes nationaux deux notions de consommation finale: les dépenses (qui paye) et la consommation effective (qui consomme), auxquelles correspondent deux notions de revenu : respectivement le revenu disponible et le revenu disponible ajusté (qui est augmenté du montant des transferts gratuits), le montant de l'épargne étant le même dans les deux cas.

Ces deux notions permettent d'étudier des questions économiques différentes. Si l'on s'intéresse aux relations entre consommation et revenu dans un pays donné, il vaut mieux utiliser la notion de dépense, mais si l'on s'intéresse aux comparaisons internationales en matière d'éducation, il faut retenir la consommation effective, puisque la prise en charge collective de ces dépenses est très différente selon les pays.

Compte des ménages en 2004		EMPLOIS	RESSOURCES	
Compte de production				
P1	Production		380	
P11	Production marchande		233	dont P11 des EI 208
P12	Production pour emploi final propre		147	dont Loyers imputés 124
P2	Consommation intermédiaire	84		
B1	Valeur ajoutée brute	297	297	
Compte d'exploitation				
D1	Rémunération des salariés	41	873	
D2	Impôts sur la production et les importations	12		
B2	Excédent brut d'exploitation	133	133	
B3	Revenu mixte brut	112	112	
Compte d'affectation des revenus primaires				
D4	Revenus de la propriété	21	130	
D41	Intérêts	20	36	
D42	Revenus distribués des sociétés		55	
D44	Revenus de la propriété attribués aux assurés		37	
B5	Solde des revenus primaires bruts	1 227	1 227	
Compte de distribution secondaire du revenu				
D5	Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	144		
D61	Cotisations sociales	337		
D62	Prestations sociales en espèces		324	
D7	Autres transferts courants	53	69	
B6	Revenu disponible brut	1 087	1 087	
Compte d'utilisation du revenu				
P3	Dépense de consommation finale	916		
<i>Ou : redistribution du revenu en nature</i>				
D63	Transferts sociaux en nature		278	
B7	Revenu disponible ajusté brut	1 365	1 365	
P4	Consommation finale effective	1 193		
B8	Épargne brute	171		
Compte de capital		Var d'ACTIF	Var de PASSIF	
B8	Épargne brute		171	
D9	Transferts en capital	11	4	
P51	Formation brute de capital fixe	99		dont Logements 87
B9A	Capacité (+) ou besoin (-) de financement	65		
B0	Ajust. comptes non financiers et financiers	-4		
Compte financier				
B9B	Solde des opérations financières		61	
F2	Numéraire et dépôts	43		
F4	Crédits	9	46	
F5	Actions et participations	6		
F6	Provisions techniques d'assurance	71		
F7	Autres comptes à payer ou à recevoir	-14	7	
Réévaluations				
AN	Actifs non financiers	679		
AF	Actifs et Passifs financiers	38		
Patrimoine de clôture		ACTIF	PASSIF	
AN	Actifs non financiers	5 109		
AN111	Actifs fixes corporels	2 523		dont Logements 2314
AN12	Stocks	28		
AN13	Objets de valeur	76		
AN21	Terrains et gisements	2 436		dont Terrains bâtis 2199
AN22	Actifs incorporels non produits	45		
AF	Actifs et Passifs financiers	2 802	842	
AF2	Numéraire et dépôts	941		
AF3	Titres autres qu'actions	47		
AF4	Crédits	30	673	
AF5	Actions et autres participations	720		
AF6	Provisions techniques d'assurance	985		
AF7	Autres comptes à payer ou à recevoir	78	168	
B90	Valeur nette du Patrimoine		7 069	

DEPENSES DE CONSOMMATION en 2004

	Ménages	APU	ISBL	Total
PRTOTAL - Total des produits	916	255	23	1 193
PREA - AGRICULTURE SYLVICULTURE PECHE	29			29
PREB - INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	141			141
PREC - INDUSTRIES DES BIENS DE CONSOMMATION	127	22		149
PRED - INDUSTRIE AUTOMOBILE	54			54
PREE - INDUSTRIES DES BIENS D EQUIPEMENT	15	4		19
PREF - INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	36			36
PREG - ENERGIE	67			67
PREH - CONSTRUCTION	9			9
PREJ - COMMERCE	19			19
PREK - TRANSPORTS	26	2		27
PREL - ACTIVITES FINANCIERES	46			46
PREM - ACTIVITES IMMOBILIERES	163	12		175
PREN - SERVICES AUX ENTREPRISES	45			45
PREP - SERVICES AUX PARTICULIERS	107	15	4	125
PRFQ1 - EDUCATION	8	78	1	87
PRFQ2 - SANTE	18	88		106
PRFQ3 - ACTION SOCIALE	15	21	15	51
PRER - ADMINISTRATION		14	3	17
PRPCHTR - SOLDE TOURISME	-10			-10

NB : la dernière ligne intitulée « solde tourisme » est calculée comme différence entre les dépenses des touristes français à l'étranger (23) et les dépenses des touristes étrangers en France (33), ceci afin de déterminer la dépense des ménages sur le territoire.